

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable LILLIAN EVA DYCK

Tuesday, May 7, 2019 (in camera)
Tuesday, May 14, 2019
Thursday, May 16, 2019

Issue No. 54

Seventh (final) meeting:

Subject matter of Bill C-92, An Act respecting
First Nations, Inuit and Métis children, youth
and families

and

First and second meetings:

Subject matter of those elements contained in Division 25 of
Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of
the budget tabled in Parliament on March 19, 2019
and other measures

INCLUDING:

THE SEVENTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(The subject matter of Bill C-92, An Act respecting
First Nations, Inuit and Métis children, youth
and families)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente :

L'honorable LILLIAN EVA DYCK

Le mardi 7 mai 2019 (à huis clos)
Le mardi 14 mai 2019
Le jeudi 16 mai 2019

Fascicule n° 54

Septième (dernière) réunion :

Teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants,
les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits
et des Métis

et

Première et deuxième réunions :

Teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de
loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du
budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en
œuvre d'autres mesures

Y COMPRIS :

LE DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(La teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants,
les jeunes et les familles des Premières Nations,
des Inuits et des Métis)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Chair*

The Honourable Scott Tannas, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Coyle	McInnis
* Day (or Mercer)	McPhedran
Doyle	Ngo
Francis	Pate
* Harder, P.C.	Patterson
(or Bellemare),	Plett
(or Mitchell)	* Smith (or Martin)
Klyne	* Woo (or Saint-Germain)
LaBoucane-Benson	
Lovelace Nicholas	
McCallum	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Klyne replaced the Honourable Senator Christmas (*May 15, 2019*).

The Honourable Senator McCallum replaced the Honourable Senator Anderson (*May 3, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

Vice-président : L'honorable Scott Tannas

et

Les honorables sénateurs :

Coyle	McInnis
* Day (ou Mercer)	McPhedran
Doyle	Ngo
Francis	Pate
* Harder, C.P.	Patterson
(ou Bellemare),	Plett
(ou Mitchell)	* Smith (ou Martin)
Klyne	* Woo (ou Saint-Germain)
LaBoucane-Benson	
Lovelace Nicholas	
McCallum	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Klyne a remplacé l'honorable sénateur Christmas (*le 15 mai 2019*).

L'honorable sénatrice McCallum a remplacé l'honorable sénatrice Anderson (*le 3 mai 2019*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 2, 2019:

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Lankin, P.C.:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures, introduced in the House of Commons on April 8, 2019, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-97, even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-97 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Division 25 of Part 4;
 - (b) the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry: those elements contained in Subdivision C of Division 9 of Part 4, insofar as it relates to food, and in Subdivision J of Division 9 of Part 4;
 - (c) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 1, 5 and 26 of Part 4, and in Subdivision A of Division 2 of Part 4;
 - (d) the Standing Senate Committee on Energy, Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 23 and 24 of Part 4;
 - (e) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 17 of Part 4, and in Subdivisions B, C and D of Division 2 of Part 4;
 - (f) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 10 and 21 of Part 4;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 2 mai 2019 :

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Lankin, C.P.,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 8 avril 2019, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-97, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-97 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments de la section 25 de la partie 4;
 - b) le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts : les éléments de la sous-section C de la section 9 de la partie 4, dans la mesure où elle traite des aliments, et de la sous-section J de la section 9 de la partie 4;
 - c) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 1, 5 et 26 de la partie 4, et de la sous-section A de la section 2 de la partie 4;
 - d) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des sections 23 et 24 de la partie 4;
 - e) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 17 de la partie 4, et des sous-sections B, C et D de la section 2 de la partie 4;
 - f) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 10 et 21 de la partie 4;

- (g) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 15, 16, 18, 19 and 20 of Part 4, and in Subdivisions C, K and L of Division 9 of Part 4; and
- (h) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 11, 12, 13 and 14 of Part 4, and in Subdivision I of Division 9 of Part 4;
2. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;
 3. That the various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 submit their final reports to the Senate no later than June 6, 2019;
 4. That, as the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-97 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
 5. That the Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-97.

The question being put on the motion, it was adopted.

ATTEST:

Le greffier du Sénat intérimaire,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

g) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 15, 16, 18, 19 et 20 de la partie 4, et des sous-sections C, K et L de la section 9 de la partie 4;

h) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 11, 12, 13 et 14 de la partie 4, et de la sous-section I de la section 9 de la partie 4;

2. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97, soit autorisé à se réunir pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;
3. Que chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 6 juin 2019;
4. Que, au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-97 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
5. Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-97.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ATTESTÉ :

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 7, 2019
(121)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met in camera this day at 9:08 a.m., in room C128, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, McCallum, McPhedran, Pate, Patterson and Tannas (11).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 19, 2019, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 52.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera meeting.

It was agreed to permit audio-recording of today's in camera meeting, and that one copy be kept with the clerk of the committee for consultation by committee members or staff present, and that the audio-recording be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of the parliamentary session.

It was agreed that the report, as amended today, be adopted.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version, incorporating the changes agreed to today.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to make decisions on behalf of the committee, including determining the appropriate timing for tabling the report.

It was agreed that the chair be authorized to table the report in the Senate.

At 10:24 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 7 mai 2019
(121)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit à huis clos aujourd'hui, à 9 h 8, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, McCallum, McPhedran, Pate, Patterson et Tannas (11).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 19 mars 2019, le comité continue son étude de la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 52 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu d'autoriser l'enregistrement audio de la partie de la réunion qui se tient à huis clos, qu'une copie en soit conservée au bureau de la greffière pour consultation par les membres du comité ou le personnel présent, et que l'enregistrement soit détruit par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu d'adopter l'ébauche du rapport avec les modifications.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à donner son approbation à la version définitive du rapport, ainsi qu'à y insérer les modifications adoptées aujourd'hui.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité, notamment pour ce qui est de la date de dépôt du rapport.

Il est convenu d'autoriser la présidente à déposer le rapport au Sénat.

À 10 h 24, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, May 14, 2019
(122)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:01 a.m., in room C128, Senate of Canada Building, the deputy chair, the Honourable Scott Tannas, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Doyle, Francis, LaBoucane-Benson, McCallum, Pate, Patterson and Tannas (9).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee began its examination of the subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

WITNESSES:

Congress of Aboriginal Peoples:

Robert Bertrand, National Chief.

National Association of Friendship Centres:

Jocelyn Formsma, Executive Director.

Assembly of Manitoba Chiefs:

Marcel Balfour, Senior Policy Analyst.

The chair made a statement.

Mr. Bertrand and Ms. Formsma each made a statement and answered questions.

At 10:11 a.m., the committee suspended.

At 10:14 a.m., the committee resumed.

Mr. Balfour made a statement and answered questions.

At 10:39 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 16, 2019
(123)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 1 p.m., in room C128, Senate of Canada Building, the deputy chair, the Honourable Scott Tannas, presiding.

OTTAWA, le mardi 14 mai 2019
(122)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Scott Tannas (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Doyle, Francis, LaBoucane-Benson, McCallum, Pate, Patterson et Tannas (9).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité entreprend son étude de la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Congrès des peuples autochtones :

Robert Bertrand, chef national.

Association nationale des centres d'amitié :

Jocelyn Formsma, directrice exécutive.

Assemblée des chefs du Manitoba :

Marcel Balfour, analyste principal des politiques.

La présidente fait une déclaration.

M. Bertrand et Mme Formsma font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 10 h 11, la séance est suspendue.

À 10 h 14, la séance reprend.

M. Balfour fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 39, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 16 mai 2019
(123)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Scott Tannas (*vice-président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Coyle, Dyck, Francis, Klyne, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Ngo, Pate, Patterson and Tannas (12).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 2, 2019, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

WITNESSES:

Ermineskin Cree Nation:

Craig Makinaw, Chief.

Onion Lake Cree Nation:

Okimaw Henry Lewis, Chief.

As individuals:

Scott Serson, former Deputy Minister, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada;

Veldon Coburn, Faculty member, School of Indigenous and Canadian Studies, Carleton University.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

Daniel Watson, Deputy Minister;

Jean-Pierre Morin, Departmental Historian, Strategic Policy Directorate.

Indigenous Services Canada:

Jean-François Tremblay, Deputy Minister;

François Masse, Director General, Strategic Policy, Cabinet and Parliamentary Affairs.

The deputy chair made a statement.

Mr. Makinaw and Mr. Lewis each made a statement and answered questions.

At 1:47 p.m., the committee suspended.

At 1:53 p.m., the committee resumed.

At 1:55 p.m., the chair, the Honourable Lillian Dyck, took the chair.

Mr. Serson and Mr. Coburn each made a statement and answered questions.

At 2:36 p.m., the committee suspended.

At 2:58 p.m., the committee resumed.

Mr. Watson and Mr. Tremblay each made a statement and answered questions.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Coyle, Dyck, Francis, Klyne, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Ngo, Pate, Patterson et Tannas (12).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 2 mai 2019, le comité continue son étude de la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Nation crie Ermineskin :

Craig Makinaw, chef.

Nation crie d'Onion Lake :

Okimaw Henry Lewis, chef.

À titre personnel :

Scott Serson, ancien sous-ministre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada;

Veldon Coburn, membre de la faculté, École d'études autochtones et canadiennes, Université Carleton.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

Daniel Watson, sous-ministre;

Jean-Pierre Morin, historien ministériel, Direction des politiques stratégiques.

Services aux Autochtones Canada :

Jean-François Tremblay, sous-ministre;

François Masse, directeur général, Politiques stratégiques, Cabinet et affaires parlementaires.

Le vice-président fait une déclaration.

M. Makinaw et M. Lewis font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 13 h 47, la séance est suspendue.

À 13 h 53, la séance reprend.

À 13 h 55, la présidente, l'honorable Lillian Dyck, assume la présidence du comité.

M. Serson et M. Coburn font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 14 h 36, la séance est suspendue.

À 14 h 58, la séance reprend.

M. Watson et M. Tremblay font chacun une déclaration et répondent aux questions.

At 3:34 p.m., the committee suspended.

At 3:53 p.m., the committee resumed.

Mr. Watson and Mr. Tremblay continued to answer questions.

At 4:28 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 15 h 34, la séance est suspendue.

À 15 h 53, la séance reprend.

M. Watson et M. Tremblay continuent de répondre aux questions.

À 16 h 28, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Mireille K. Aubé

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Monday, May 13, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to table its

SEVENTEENTH REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of Bill C-92, An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, March 19, 2019, examined the said subject-matter and now tables its *report*.

Respectfully submitted,

La présidente,

LILLIAN EVA DYCK

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le lundi 13 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de déposer son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-92, Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 19 mars 2019, examiné ladite teneur du projet de loi et dépose ici son *rapport*.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 14, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9 a.m. to study the subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

Senator Scott Tannas (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either in the room, on television or listening via the web.

I would like to acknowledge, for the sake of reconciliation, that we are meeting on the traditional, unceded lands of the Algonquin peoples.

I am Scott Tannas from Alberta, and I have the privilege of chairing today's meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Today, we are starting our examination of the subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures.

Before we begin, I would invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Francis: Brian Francis, Prince Edward Island.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10 territory, Manitoba region.

Senator Coyle: Mary Coyle, Nova Scotia.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

The Deputy Chair: I would like to welcome to the committee the National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples, Robert Bertrand, and Jocelyn Formsma, Executive Director of the National Association of Friendship Centres. Thank you for appearing before the committee this morning.

Before we start, we have speaking notes from National Chief Bertrand in English only. Are we agreed that we will accept a unilingual document for our use this morning?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 14 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, pour étudier la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Scott Tannas (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Bonjour. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui regardent la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, ici même, dans la salle, à la télévision ou sur le Web.

Dans l'intérêt de la réconciliation, je voudrais souligner que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles non cédées des peuples algonquins.

Je suis Scott Tannas, de l'Alberta. J'ai le privilège de présider la séance d'aujourd'hui du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Nous entamons aujourd'hui notre examen de la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Avant de commencer, j'inviterais mes collègues sénateurs à se présenter.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, territoire du Traité n^o 6, Alberta.

Le sénateur Francis : Brian Francis, Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, territoire du Traité no 10, région du Manitoba.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le vice-président : J'aimerais souhaiter la bienvenue au comité à Robert Bertrand, chef national du Congrès des peuples autochtones, et à Jocelyn Formsma, directrice exécutive de l'Association nationale des centres d'amitié. Merci de comparaître devant le comité ce matin.

Avant de commencer, nous avons des notes d'allocation du chef national Bertrand, en anglais seulement. Sommes-nous d'accord pour accepter un document unilingue pour notre usage ce matin?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: We'll start with opening remarks from Chief Bertrand, and then we will follow with Ms. Formsma.

Robert Bertrand, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Good morning, senators, representatives and guests. Thank you for inviting me to participate today on the pre-study on Bill C-97 on behalf of the Congress of Aboriginal Peoples.

I wish to acknowledge that we are on the traditional and unceded territory of the Algonquin peoples and their descendants.

Division 25 of Bill C-97 establishes the departments of Indigenous Services Canada and Crown-Indigenous Relations Canada and sets out ministerial duties. CAP and our affiliates were not consulted on the division of Indigenous and Northern Affairs Canada into these two departments.

In our view, through this legislation the government is continuing to impose colonial and paternal governing structures. We are concerned that the bill defines the mandate of Indigenous Services Canada quite narrowly to only provide programs and services to those Indigenous individuals it deems eligible.

First, I will speak to the definitions in the legislation. As we all know, the Canadian government has a history of using definitions to assimilate and exclude our peoples. In Bill C-97, Indigenous peoples has the meaning assigned by the definition of Aboriginal peoples of Canada in subsection 35(2) of the Constitution Act, 1982. In this act aboriginal peoples of Canada include the Indian, Inuit and Métis peoples of Canada.

The definition therein extends to CAP's constituency. For over 48 years, CAP has been advocating for the rights and the needs of off-reserve status and non-status Indians, Metis peoples across Canada and Inuit of southern Labrador, the majority of whom live in urban, rural and remote areas.

CAP believes that the government must adhere to the definition of Aboriginal peoples as defined in the Constitution in its development of legislation, programs and policies for all Indigenous peoples. However, what's not clear in Bill C-97 is the definition of eligible Indigenous individuals, which is referred to under several items.

CAP submits that persons who are Metis and non-status Indians must be explicitly included in the definition of Indigenous individuals within the bill so that they can benefit from services provided for Indigenous persons of Canada.

Des voix : D'accord.

Le vice-président : Nous allons commencer par la déclaration liminaire du chef Bertrand, puis nous passerons à Mme Formsma.

Robert Bertrand, chef national, Congrès des peuples autochtones : Bonjour, mesdames et messieurs, représentants et invités. Merci de m'avoir invité à participer aujourd'hui à l'étude préliminaire du projet de loi C-97 au nom du Congrès des peuples autochtones.

Je tiens à reconnaître que nous sommes sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples algonquins et de leurs descendants.

La section 25 du projet de loi C-97 établit le ministère des Services aux Autochtones et le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et énonce les attributions ministérielles. Le CPA et ses organismes affiliés n'ont pas été consultés sur la division d'Affaires autochtones et du Nord Canada en deux ministères.

À notre avis, par cette loi, le gouvernement continue d'imposer des structures de gouvernement coloniales et paternalistes. Nous sommes préoccupés par le fait que le projet de loi définit le mandat de Services aux Autochtones Canada de manière assez étroite pour ne fournir des programmes et des services qu'aux Autochtones qu'il juge admissibles.

Tout d'abord, je parlerai des définitions figurant dans la loi. Comme nous le savons tous, le gouvernement canadien utilise depuis longtemps des définitions pour assimiler et exclure nos peuples. Dans le projet de loi C-97, peuples autochtones s'entend de peuples autochtones du Canada au sens du paragraphe 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982. Dans cette loi, les peuples autochtones du Canada incluent les Indiens, les Inuits et les Métis du Canada.

La définition qui y figure s'étend aux membres du CPA. Depuis plus de 48 ans, le CPA défend les droits et les besoins des Indiens inscrits et non inscrits vivant hors réserve, des Métis du Canada et des Inuits du Sud du Labrador, dont la plupart vivent dans des régions urbaines, rurales et éloignées.

Le CPA croit que le gouvernement doit adhérer à la définition de peuples autochtones énoncée dans la Constitution lors de l'élaboration de lois, de programmes et de politiques pour tous les peuples autochtones. Cependant, ce que le projet de loi C-97 n'indique pas clairement, c'est la définition des Autochtones admissibles, à laquelle il est fait référence dans plusieurs articles.

Le CPA soutient que les personnes qui sont des Métis et des Indiens non inscrits doivent être explicitement incluses dans la définition d'Autochtones dans le projet de loi afin qu'elles puissent bénéficier des services fournis aux personnes autochtones du Canada.

In 2016 the Supreme Court of Canada unanimously affirmed in *Daniels v. Canada* that Metis and non-status Indians are Indians under subsection 91(24) of the Constitution Act, 1982. The government must acknowledge their responsibility to legislate for Metis and non-status peoples, as made clear in the *Daniels* decision. Bill C-97 should explicitly reflect this responsibility.

Clarification is also needed on the government's definition of an Indigenous governing body included in Bill C-97. It is currently defined as ". . . a council, government or other entity that is authorized to act on behalf of an Indigenous group, community or people that holds rights recognized and affirmed by section 35 of the Constitution Act, 1982."

We request clarification as to whether urban and off-reserve Indigenous organizations are considered governing bodies. Who invests these organizations with authority and who will provide services for all Indigenous peoples in urban and rural settings?

Since the functional creation of Indigenous Services Canada, we have not had positive engagement with that department. Recently, in January 2019, CAP invited the new Minister O'Regan to meet with us to discuss the department's mandate and CAP's political accord with the federal government, as well as our work to improve socio-economic conditions for Indigenous peoples living off reserve in Canada.

In an April 14, 2019, letter the minister's office refused and referred us to work with the Minister of Crown-Indigenous Relations.

How can Canada's Minister of Indigenous Services refuse to meet with a national Indigenous organization and refuse to acknowledge the need to improve the socio-economic conditions of Indigenous peoples regardless of where they live?

Bill C-97 sets out in subclauses 6(1) and 6(2) that the minister is responsible in matters related to child and family services. This year, Indigenous Services Canada also introduced Bill C-92 without consultation with our peoples. If passed, the legislation will leave huge gaps in child and family services for the off-reserve, non-status and Metis populations.

The preamble of Subdivision A of Division 25 of Bill C-97 states that the Department of Indigenous Services will take:

En 2016, la Cour suprême du Canada a confirmé à l'unanimité, dans l'arrêt *Daniels c. Canada*, que les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » visés au paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1982. Le gouvernement doit reconnaître sa responsabilité de légiférer à l'égard des Métis et des Indiens non inscrits, comme cela est clairement indiqué dans l'arrêt *Daniels*. Le projet de loi C-97 devrait explicitement refléter cette responsabilité.

Des précisions s'imposent également en ce qui concerne la définition par le gouvernement de corps dirigeant autochtone figurant dans le projet de loi C-97. Il est actuellement défini de la façon suivante : « [...] conseil, gouvernement ou autre entité autorisé à agir pour le compte d'un groupe, d'une collectivité ou d'un peuple autochtones titulaires de droits reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. »

Nous demandons également que l'on précise si les organisations autochtones en région urbaine et hors réserve sont considérées comme des corps dirigeants. Qui confère le pouvoir à ces organisations et qui fournira des services à tous les peuples autochtones dans les régions urbaines et rurales?

Depuis la création fonctionnelle de Services aux Autochtones Canada, nous n'avons pas eu de dialogue positif avec ce ministère. Récemment, en janvier 2019, le CPA a invité le nouveau ministre O'Regan à nous rencontrer pour discuter du mandat du ministère et de l'accord politique du CPA avec le gouvernement fédéral ainsi que de nos travaux visant à améliorer les conditions socioéconomiques des peuples autochtones vivant hors réserve au Canada.

Dans une lettre du 14 avril 2019, le cabinet du ministre a refusé et nous a invités à collaborer avec la ministre des Relations Couronne-Autochtones.

Comment le ministre des Services aux Autochtones du Canada peut-il refuser de rencontrer une organisation autochtone nationale et de reconnaître le besoin d'améliorer les conditions socioéconomiques des peuples autochtones, quel que soit leur lieu de résidence?

Les paragraphes 6(1) et 6(2) du projet de loi C-97 portent que le ministre est responsable des affaires liées aux services à l'enfance et à la famille. Cette année, Services aux Autochtones Canada a également présenté le projet de loi C-92 sans consulter nos gens. Si elle est adoptée, la loi laissera d'énormes lacunes dans les services à l'enfance et à la famille pour les populations de Métis et d'Indiens non inscrits vivant hors réserve.

Le préambule de la sous-section A de la section 25 du projet de loi C-97 indique qu'il convient que le ministre des Services aux Autochtones :

. . . takes into account socio-economic gaps that persist between Indigenous individuals and other Canadians with respect to a range of matters as well as social factors having an impact on health and well-being, . . .

The inequalities that divide Canada's Indigenous and non-Indigenous populations are widely recognized, and these inequalities affect CAP's constituency.

The Canadian government has created programs that are designed to address the gaps in educational attainment, income equality, employment and access to health services, such as the existing Post-Secondary Student Support Program, the Non-Insured Health Benefits for First Nations and Inuit, and the University and College Entrance Preparation Program that now fall under Indigenous Services Canada. However, access to these programs is limited to those who are registered under Canada's Indian Act legislation or are recognized as Inuit.

Our peoples continue to be excluded from accessing these vital programs. Our youth who need the most support to get the best start in their education are left out.

Bill C-97 sets out the minister's duty in matters of education. Off-reserve First Nations, Metis, Inuit and non-status peoples continue to have lower post-secondary education attainment levels compared to non-Indigenous populations. The 2016 data show that only 52.1 per cent of non-status Indigenous persons between the ages of 25 and 64 had a post-secondary qualification. This falls far short of the almost two-thirds of the non-Aboriginal population who had post-secondary qualification.

In addition, the non-status Indigenous population had an unemployment rate of 12.7 per cent compared to 7.4 per cent for the non-Aboriginal Canadian population and a median income of \$26,145 compared to \$34,604 for the non-Aboriginal population.

In the *Daniels* decision, the Supreme Court of Canada characterized Metis and non-status Indians as being in a jurisdictional wasteland with significant and obvious disadvantaging consequences. At the Federal Court in the same matter, Justice Phelan acknowledged Metis and non-status Indians were being deprived of programs, services and intangible benefits recognized by all governments as needed.

The Supreme Court ruling made clear that it would have enormous practical utility for those who found themselves having to rely more on noblesse oblige than on what is obliged by the Constitution. A declaration would guarantee both

[...] tienne compte des écarts qui persistent au plan socioéconomique dans divers domaines entre les Autochtones et les autres Canadiens et des facteurs sociaux ayant une incidence sur la santé et le bien-être; [...]

Les inégalités qui divisent les populations autochtones et non autochtones du Canada sont largement reconnues et touchent les membres du CPA.

Le gouvernement canadien a créé des programmes conçus pour combler les lacunes au chapitre de la scolarisation, de l'égalité des revenus, de l'emploi et de l'accès aux services de santé, comme le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, les Services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuits et le Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université qui existent actuellement et relèvent maintenant de Services aux Autochtones Canada. Cependant, l'accès à ces programmes est limité aux personnes inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada ou reconnues comme étant des Inuits.

Nos peuples continuent d'être exclus de ces programmes essentiels. Nos jeunes qui ont le plus besoin de soutien afin d'avoir le meilleur départ dans leur éducation sont laissés pour compte.

Le projet de loi C-97 définit l'obligation incombant au ministre en matière d'éducation. Les membres des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis, les Inuits et les Indiens non inscrits continuent d'avoir un niveau d'instruction postsecondaire inférieur à celui des populations non autochtones. Les données de 2016 montrent que seulement 52,1 p. 100 des Indiens non inscrits de 25 à 64 ans avaient un diplôme d'études secondaires. Ce chiffre est bien inférieur aux deux tiers environ de la population non autochtone possédant un diplôme d'études postsecondaires.

En outre, le taux de chômage de la population d'Indiens non inscrits était de 12,7 p. 100, comparativement à 7,4 p. 100 pour la population canadienne non autochtone, et son revenu médian s'établit à 26 145 \$ contre 34 604 \$ pour la population non autochtone.

Dans l'arrêt *Daniels*, la Cour suprême du Canada a décrit les Métis et les Indiens non inscrits comme se retrouvant dans un désert juridique avec des conséquences défavorables importantes et évidentes. En Cour fédérale, dans la même affaire, le juge Phelan a reconnu que les Métis et les Indiens non inscrits étaient privés de programmes, de services et d'avantages non tangibles que tous les gouvernements reconnaissent comme étant nécessaires.

La décision de la Cour suprême a clairement montré que le jugement déclaratoire aurait une utilité pratique considérable pour ceux qui ont dû compter davantage sur une forme de « noblesse oblige » que sur le respect des obligations imposées par la Constitution. Un jugement déclaratoire garantirait à la fois

certainty and accountability. *Daniels* resolved the question of responsibility to our peoples.

For the purposes of accountability and certainty we would ask that the wording of the bill on the mandate of the Department of Indigenous Services be broadened to indicate the responsibility to serve Metis and non-status populations.

There is an opportunity here for the federal government to address the inequality and discrimination it has too often propagated. It is time for Canada to recognize that its responsibilities to our Indigenous people cannot be limited to those it chooses to recognize.

In the spirit of reconciliation, CAP calls for Indigenous Services Canada to serve all Indigenous peoples regardless of status or where they live. We believe that all Indigenous citizens have the right to be treated with respect, dignity, integrity and equality.

All Indigenous peoples must have substantively equal access to programs and services. Our Indigenous rights, as recognized in the Canadian Constitution and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, must have equal protection.

Thank you. *Meegwetch*.

Jocelyn Formsma, Executive Director, National Association of Friendship Centres: My comments won't be very long. I appreciate the opportunity to be invited to speak to the Senate on behalf of the National Association of Friendship Centres.

The bill is huge, but I will make some comments on its sections that are relevant to what we are presenting to this committee.

In terms of the portion that speaks to the Department of Indigenous Services, we note that the mandate is broad enough to consider the work that friendship centres do. We read this as being included in that mandate. Given that we're representative of the network of friendship centres across Canada, we want to ensure that the new department views our organization as a vital stakeholder when they're talking about the work they will be doing, including the gradual transfer of departmental responsibilities to Indigenous organizations, which is in the preamble portion.

We've brought forward our perspectives on the definitions of Indigenous governing bodies and Indigenous organizations. Whether or not friendship centres would be included as an Indigenous organization, to be clear there might need to be some amendment to that definition, which would include removing the reference to an Indigenous governing body or any other entity that represents the interests of an Indigenous group.

certitude et responsabilité. L'arrêt *Daniels* a résolu la question de responsabilité envers nos peuples.

Aux fins de la responsabilité et de la certitude, nous demandons que le libellé du projet de loi relatif au mandat du ministère des Services aux Autochtones soit élargi afin d'indiquer la responsabilité de servir les Métis et les populations d'Indiens non inscrits.

Le gouvernement fédéral a la possibilité de remédier aux inégalités et à la discrimination qu'il a trop souvent propagées. Il est temps que le Canada reconnaisse que ses responsabilités envers nos peuples autochtones ne peuvent se limiter à celles qu'il choisit de reconnaître.

Dans un esprit de réconciliation, le CPA demande à Services aux Autochtones Canada de servir tous les peuples autochtones, indépendamment de leur statut ou de leur lieu de résidence. Nous croyons que tous les citoyens autochtones ont le droit d'être traités avec respect, dignité, intégrité et égalité.

Tous les peuples autochtones doivent avoir un accès réellement égal aux programmes et aux services. Nos droits en tant qu'Autochtones, tels que reconnus dans la Constitution canadienne et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, doivent bénéficier de la même protection.

Je vous remercie. *Meegwetch*.

Jocelyn Formsma, directrice exécutive, Association nationale des centres d'amitié : Je serai brève. Je suis heureuse d'avoir été invitée à prendre la parole devant le Sénat au nom de l'Association nationale des centres d'amitié.

Le projet de loi est énorme, mais je formulerai quelques commentaires sur ses articles qui sont pertinents par rapport à ce que nous présentons au comité.

En ce qui concerne la partie qui traite du ministère des Services aux Autochtones, nous notons que le mandat est suffisamment large pour tenir compte du travail accompli par les centres d'amitié. Nous considérons que cela fait partie de ce mandat. Étant donné que nous représentons le réseau de centres d'amitié au Canada, nous voulons nous assurer que le nouveau ministère considère notre organisation comme un intervenant essentiel lorsqu'il parle du travail qu'il effectuera, notamment le transfert progressif de ses responsabilités à des organisations autochtones, qui se trouve dans le préambule.

Nous avons présenté nos points de vue sur les définitions de corps dirigeant autochtone et d'organisation autochtone. Que les centres d'amitié soient inclus ou non en tant qu'organisation autochtone, il serait peut-être nécessaire, par souci de clarté, de modifier cette définition, notamment en supprimant la référence à un corps dirigeant autochtone ou toute autre entité qui représente les intérêts d'un groupe autochtone.

As we've mentioned, friendship centres don't claim to represent peoples. We represent friendship centres that have a perspective and are civil society organizations that provide a wide range of services but are also community hubs for Indigenous peoples living in the urban setting.

While we are a major provider of services and are major hubs for urban Indigenous communities that exist across Canada, we would not take the further step to say that we represent peoples, so to speak.

However, we are a major stakeholder within the Indigenous urban landscape when you look at our network of over 112 local friendship centres and provincial and territorial associations. Every year we serve hundreds of thousands of Indigenous peoples, First Nations, Metis and Inuit, and hundreds of thousands of children and youth. Not to be included as an Indigenous organization or major stakeholder within this bill, we feel that would be a mistake.

What we would put forward would be to look at the definition of Indigenous organization as an entity or institution owned and operated by Indigenous people, which is what friendship centres are. We may not be affiliated with a political organization. Some of our members are and have good relationships with local First Nations, Metis and Inuit organizations. On the whole, we are owned and operated by Indigenous people generally and usually a mix.

I'll comment on the minister's responsibilities. Since there's no distinction made within the minister's responsibilities, we want to make sure they include all Indigenous peoples of Canada, which includes urban and non-status. Under the minister's duties, I mention again the reference to Indigenous organizations where it becomes important for that definition to come into play.

Under clause 13 there's support for Indigenous bodies. That definition says:

The Minister may support Indigenous bodies that specialize in research or statistics,

The National Association of Friendship Centres was the secretariat for a number of years for the Urban Aboriginal Knowledge Network, which was a conglomerate of regional hubs that did community-driven research. To look at us and say that we specialize in research or solely do research might not fit

Comme nous l'avons mentionné, les centres d'amitié ne prétendent pas représenter des personnes. Nous représentons des centres d'amitié qui ont un point de vue et sont des organisations de la société civile fournissant une large gamme de services, mais ce sont également des carrefours communautaires pour les peuples autochtones vivant en milieu urbain.

Bien que nous soyons un important fournisseur de services et que nous constituons des carrefours principaux pour les collectivités autochtones urbaines qui existent partout au Canada, nous ne ferions pas un pas de plus pour dire que nous représentons des personnes, pour ainsi dire.

Cependant, nous sommes un intervenant clé dans le paysage urbain autochtone lorsque vous examinez notre réseau de plus de 112 centres d'amitié locaux et associations provinciales et territoriales. Chaque année, nous servons des centaines de milliers d'Autochtones, de membres des Premières Nations, de Métis et d'Inuits, ainsi que des centaines de milliers d'enfants et de jeunes. Nous pensons que ce serait une erreur de ne pas être inclus en tant qu'organisation autochtone ou intervenant clé dans ce projet de loi.

Voici ce que nous proposerions : examiner la définition d'une organisation autochtone en tant qu'entité ou institution détenue et exploitée par des peuples autochtones, ce que sont les centres d'amitié. Nous ne pouvons pas être affiliés à une organisation politique. Certains de nos membres sont des organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits et ont de bonnes relations avec celles-ci. Dans l'ensemble, nous sommes des centres appartenant à des Autochtones ou exploités par des Autochtones en général et, habituellement, un mélange des deux.

J'aimerais faire quelques commentaires au sujet des responsabilités du ministre. Comme il n'y a pas de distinction à faire dans les responsabilités du ministre, nous voulons nous assurer qu'elles englobent tous les peuples autochtones du Canada, ce qui comprend les Autochtones vivant en milieu urbain et les Indiens non inscrits. Dans les attributions du ministre, je mentionne à nouveau la référence aux organisations autochtones où il devient important que cette définition entre en jeu.

L'article 13 prévoit un appui aux organismes autochtones. La définition indique :

Le ministre peut soutenir les organismes autochtones qui se spécialisent dans les recherches ou les statistiques...

L'Association nationale des centres d'amitié a été le secrétariat pendant un certain nombre d'années du Réseau de savoir sur les Autochtones vivant en milieu urbain, qui était un regroupement de carrefours régionaux réalisant des recherches fondées sur la collectivité. Le fait de nous regarder, puis de dire

within this definition. However, we were the secretariat that supported and facilitated community-driven research.

That was important because we wanted the community to be in charge of the research and leading the academic institutions. We aren't solely a research institution. We wanted to ensure that support for Indigenous bodies, which term is not defined within the act, would be broad enough to include organizations like ours that do research as a component of our overall work.

I'll just speak to the Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada or CIRNAC component. Similarly, I want to ensure that the definitions and the preamble include all Indigenous peoples. I want to provide some perspective to the committee, especially around the implementation of UNDRIP, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

Again we see ourselves as a major stakeholder. We don't see ourselves as politically representing peoples. However, in Article 5 of the United Nations declaration states that:

. . . Indigenous Peoples have the right to conserve and reinforce their own political, judicial, economic, social, and cultural institutions . . .

We feel we are definitely a social institution. We are not necessarily political, legal or economic, but we are certainly a social institution. Article 23 states that:

Indigenous peoples have the right to determine and develop priorities and strategies for exercising their right to development.

It goes on to say that they:

. . . have the right to be actively involved in developing and determining health, housing and other economic and social programmes affecting them and, as far as possible, to administer such programmes through their own institutions.

We feel we are Indigenous peoples operating our own institutions. Article 33 states:

2. Indigenous peoples have the right to determine the structures and to select the membership of their institutions in accordance with their own procedures.

Finally, Article 34 states:

que nous nous spécialisons dans les recherches ou que tout ce que nous faisons, c'est de la recherche, ne correspond peut-être pas à cette définition. Cependant, nous avons été le secrétariat qui soutenait et facilitait de telles recherches communautaires.

C'était important, parce que nous voulions que la collectivité soit responsable des recherches et dirige les établissements universitaires. Nous ne sommes pas uniquement une institution de recherche. Nous voulions nous assurer que le soutien à l'intention des organismes autochtones — un terme qui n'est pas défini dans la loi — soit assez large pour inclure des organisations comme la nôtre qui réalisent des recherches dans le cadre de leurs travaux.

Je veux maintenant parler de Relations Couronne-Autochtones et d'Affaires du Nord Canada ou de la composante de RCAANC. Dans un même ordre d'idées, je veux m'assurer que les définitions et le préambule incluent tous les Autochtones. Je veux faire part au comité d'un point de vue, surtout en ce qui concerne la mise en œuvre de la DNUDPA, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Encore une fois, nous nous considérons comme un intervenant majeur. Nous ne nous voyons pas comme une entité qui représente des gens sur le plan politique. Cependant, l'article 5 de la Déclaration des Nations Unies porte que :

Les peuples autochtones ont le droit de maintenir et de renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes...

Pour nous, il ne fait aucun doute que nous sommes une institution sociale. Nous ne sommes pas nécessairement une institution politique, juridique ou économique, mais nous sommes assurément une institution sociale. L'article 23 porte que :

Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement.

On peut ensuite lire que les Autochtones :

... ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

Nous estimons être des Autochtones qui exploitent leurs propres institutions. L'article 33 porte que :

2. Les peuples Autochtones ont le droit de déterminer les structures de leurs institutions et d'en choisir les membres selon leurs propres procédures.

Et pour terminer, l'article 34 prévoit que :

Indigenous peoples have the right to promote, develop and maintain their institutional structures . . . , in accordance with international human rights standards.

When we think about Crown-Indigenous Relations, the connection between that department and friendship centres isn't quite the direct connection you would think between the Assembly of First Nations, the ITK and any other NIO. However, we feel that we have a strong sense of what's going on within the communities.

People walk through our doors every day. We certainly would welcome a relationship and partnership with the department to be able to give those perspectives so that the policy that we're creating is based on good information and what's actually happening on the ground.

We feel that friendship centres are an expression of Indigenous people as individuals and an expression of self-determination. It's people coming together to find resources and collect what they need for other people within the urban communities they've created. We don't look at these as pan-Indigenous communities. They are Indigenous communities made up of many different people from many different nations within those communities.

We can speak to the ways in which friendship centres promote self-determination through service provision, education, cultural revitalization, economic well-being, food sovereignty and language revitalization.

Those are my comments on the bill, and I would welcome any questions. Thank you.

Senator Coyle: Thank you to both of you. You were very clear and helpful in your very specific recommendations. I have a specific question for each of you, but before doing that I have a general question to ask.

The new Minister of Indigenous Services was in the Senate. He was asked a question by our colleague, Senator Joyal, regarding this move as part of a move toward eliminating the Indian Act. One thing the minister said was:

That was done precisely to accelerate the work of moving First Nations out from under the Indian Act, and in fact to get rid of it entirely.

I would like to hear from each of you, your sense of agreement or disagreement with this fundamental shift. This is not just a technical shift. This is moving Canada on a new path. At least, that's what is being said here.

Les peuples autochtones ont le droit de promouvoir, de développer et de conserver leur structure institutionnelle [...] en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Lorsque nous pensons à Relations Couronne-Autochtones, le lien entre le ministère et les centres d'amitié n'est pas un lien aussi direct que celui qu'on pourrait imaginer entre l'Assemblée des Premières Nations, l'ITK et toute autre organisation autochtone nationale. Cependant, nous estimons avoir une bonne idée de ce qui se passe dans les collectivités.

Des gens viennent nous voir chaque jour. Nous aimerions assurément avoir une relation et un partenariat avec le ministère afin de pouvoir lui fournir ces points de vue, de façon à ce que les politiques créées soient fondées sur de bons renseignements concernant ce qui se passe sur le terrain.

Nous estimons que les centres d'amitié sont une expression des Autochtones en tant que particuliers et l'expression de l'autodétermination. Ce sont les gens qui se réunissent pour trouver des ressources et recueillir ce dont ils ont besoin pour aider d'autres personnes au sein des communautés urbaines qu'ils ont créées. Nous ne voyons pas là des communautés panautochtones. Ce sont des communautés autochtones composées de nombreuses personnes différentes d'un grand nombre de nations différentes.

Nous pourrions vous parler des façons dont les centres d'amitié favorisent l'autodétermination grâce à la prestation de services, à l'éducation, à la revitalisation culturelle, au bien-être économique, à la souveraineté alimentaire et à la revitalisation des langues.

Voilà ce que j'avais à dire au sujet du projet de loi. Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

La sénatrice Coyle : Merci à vous deux. Vous avez été très clairs, et vos recommandations très spécifiques sont utiles. J'ai une question précise pour chacun de vous, mais, avant, j'ai une question générale à poser.

Le nouveau ministre de Services aux autochtones est venu au Sénat. Il s'est fait poser une question par notre collègue, le sénateur Joyal, au sujet de cette mesure qui participe au processus d'élimination de la Loi sur les Indiens. Voici l'une des choses que le ministre a dites :

Cette mesure a été prise précisément pour accélérer les efforts visant à soustraire les Premières Nations à la Loi sur les Indiens et à abolir celle-ci.

J'aimerais que chacun d'entre vous me dise dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec ce tournant fondamental. Ce n'est pas seulement une modification technique. L'objectif est de mener le Canada vers un nouveau chemin. Du moins, c'est ce qui a été dit à ce moment-là.

What is your response to the general movement of creating these two new entities as part of moving us out from under the Indian Act and in fact eliminating it ultimately?

Mr. Bertrand: As far as CAP goes, we are in favour of the new path. As I've said on a number of occasions that I've been here, we strongly object to the off-reserve constituents that CAP represent always being left out. A major part of the Indigenous population out there is affected and will not be represented by the organizations.

From reading the preamble, they will deal with First Nations, Metis and Inuit. Many people are falling through the cracks. Those are the people we represent who will not be represented in this new path, or whatever you want to call it.

Ms. Formsma: I have two questions to ask. If that were on the horizon and we were to be engaged, what will people need and what will they need from us as friendship centres?

When there is a change to the Indian Act, we find there's also a change in what people need from friendship centres. If people suddenly become status Indians under the Indian Act after a change to that act, we find we have more people coming to the centres to find out what it means to finally get status and looking for information. When there are changes, it affects how we are able to provide services.

I don't have the final report here, but we did a number of consultations with friendship centres across Canada on Bill S-3, the citizenship bill. I don't have the final report, so I couldn't provide an overview. I remember sitting in on our national gathering and people talking about how citizenship affects service provisions.

A number of First Nations citizens come to friendship centres because they are unable to access those services within their First Nations. People who are away from their home territories aren't able to access their Aboriginal treaty rights. They rely on the work of friendship centres to meet those needs.

I might be able to share the results of that final report with the Senate, if you thought it might be helpful to see what urban Indigenous peoples are saying about First Nations and citizenship within First Nations in that bill.

Quelle est votre réaction à ce mouvement général lié à la création de ces deux nouvelles entités dans le but de nous soustraire à la Loi sur les Indiens et, en fait, à l'abolir au bout du compte?

M. Bertrand : Pour ce qui est du CPA, nous sommes en faveur de ce nouveau processus. Je l'ai dit à plusieurs reprises lorsque j'ai comparu ici, nous nous opposons fortement au fait qu'on laisse toujours en plan les personnes à l'extérieur des réserves que le CPA représente. Une partie importante de la population autochtone est touchée et ne sera pas représentée par les organisations.

À la lecture du préambule, ils interagiront avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Beaucoup de personnes passent entre les mailles du filet. Ce sont des personnes que nous représentons qui ne seront pas représentées dans le cadre de ce nouveau processus ou peu importe comment vous voulez l'appeler.

Mme Formsma : J'ai deux questions à poser. Si c'est quelque chose qui pointait à l'horizon et que nous devons être mobilisés, de quoi les gens auront-ils besoin, et notamment de notre part, en tant que centres d'amitié?

Lorsqu'un changement est apporté à la Loi sur les Indiens, nous constatons qu'il y a aussi un changement en ce qui concerne ce dont les gens ont besoin de la part des centres d'amitié. Si les gens deviennent soudainement des Indiens inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens après un changement apporté à la loi, nous constatons que plus de personnes viennent dans les centres pour découvrir ce que cela signifie d'obtenir enfin le statut. Ils cherchent de l'information. Lorsqu'il y a des changements, cela influe sur la façon dont nous pouvons fournir les services.

Je n'ai pas le rapport final, ici, mais nous avons réalisé un certain nombre de consultations auprès des centres d'amitié de partout au Canada relativement au projet de loi S-3, le projet de loi sur la citoyenneté. Je n'ai pas le rapport final, alors je ne pouvais pas fournir un aperçu. Je me souviens d'avoir participé à notre rassemblement national, et les gens parlaient de la façon dont la citoyenneté influe sur la prestation des services.

Un certain nombre de citoyens des Premières Nations viennent dans les centres d'amitié parce qu'ils n'ont pas pu avoir accès à ces services dans leur Première Nation. Les gens qui sont loin de leur territoire natal ne peuvent pas faire valoir leurs droits ancestraux et issus de traités. Ils se tournent vers le travail des centres d'amitié pour répondre à leurs besoins.

Je pourrais peut-être communiquer les résultats de ce rapport final au Sénat, si vous croyez qu'ils peuvent vous aider à comprendre ce que les Autochtones en milieu urbain disent au sujet des Premières Nations et de la citoyenneté au sein des Premières Nations dans ce projet de loi.

Senator Coyle: Your point is very clear, Chief Bertrand, in terms of being specifically mentioned so that you're not left out yet again. I don't mean you personally; I mean all the people you represent who have a right that is clearly articulated since the *Daniels* decision. You want to make sure that is explicit.

Ms. Formsma, you're concerned about the definitions section. You're not an organization or part of a group of organizations or governing organizations that are representative of Indigenous peoples in Canada, so you could perhaps inadvertently be left out because of how it is currently articulated.

I think I heard you say organizations owned and operated by Indigenous people. Could you say again the wording you wanted to have either replaced or added?

Ms. Formsma: The definition we're proposing would mean an entity or institution that is owned and operated by Indigenous people, and this would be up for discussion as well.

This would leave the door open because there are organizations like friendship centres and other Indigenous organizations, with which you could consult or ask to do some of the work required under each of these departments or enter into agreements that are not necessarily the Indigenous governments or Indigenous representative organizations.

We have friendship centres that have direct relationships with the federal government for projects and programs they are operating. A lot of them are even supported by local First Nations governments or are in partnership with regional Metis organizations.

I don't want to see the hands being tied. I wouldn't want to see a bill passed, and when we get down the road later we find out that they can't be funded for a program because they are not an Indigenous organization under the definition in that bill.

Senator Coyle: To clarify your intent, when you say "owned and operated," that could also mean private sector and not just civil society. I believe your intention is civil society as well as the government, and not necessarily private sector. Lots of the private sector is owned and operated by Indigenous people.

Ms. Formsma: I am speaking from a civil society perspective. Depending on what project would be conceptualized under the act, just don't leave that door closed. Perhaps there is better wording that could be used to ensure the intent of

La sénatrice Coyle : Le point que vous soulevez est très clair, chef Bertrand : vous devez être mentionnés expressément afin de ne pas être encore une fois laissés de côté. Je ne parle pas de vous personnellement, je parle des gens que vous représentez qui ont un droit clairement défini depuis la décision *Daniels*. Vous voulez vous assurer que c'est explicite.

Madame Formsma, vous êtes préoccupée par la section des définitions. Vous ne formez pas une organisation ou une composante d'un groupe d'organisations ou d'organisations gouvernantes qui est représentative des Autochtones du Canada, alors vous pourriez peut-être être laissés de côté par inadvertance en raison de la façon dont tout ça est défini actuellement.

Je crois vous avoir entendu parler des organisations détenues ou exploitées par des Autochtones. Pouvez-vous nous rappeler le libellé que vous aimeriez voir remplacé ou ajouté?

Mme Formsma : La définition que nous proposons concernera une entité ou une institution détenue ou exploitée par des Autochtones, et ce serait aussi sujet à discussion.

Cela laisserait ainsi la porte ouverte, parce qu'il y a des organisations, comme les centres d'amitié, et d'autres organisations autochtones que vous pourriez consulter ou à qui vous pourriez dire de faire certains travaux requis par chacun de ces ministères ou avec lesquelles vous pourriez conclure des accords, des organisations qui ne sont pas nécessairement des gouvernements autochtones ou des organisations qui représentent les Autochtones.

Nous avons des centres d'amitié qui ont des liens directs avec le gouvernement fédéral dans le cadre de projets et de programmes qu'ils réalisent. Beaucoup d'entre eux sont même soutenus par les gouvernements locaux des Premières Nations ou ont créé des partenariats avec des organisations métisses régionales.

Je ne veux pas qu'on leur lie les mains. Je n'aimerais pas que le projet de loi soit adopté, que le temps passe et qu'on se rende compte plus tard que ces entités ne peuvent pas être financées en vue d'un programme parce qu'il ne s'agit pas d'organisations autochtones au sens de la définition figurant dans le projet de loi.

La sénatrice Coyle : Histoire de préciser votre intention : lorsque vous dites « détenues et exploitées », cela pourrait vouloir dire des entités du secteur privé, et pas seulement des organismes de la société civile. Je crois que votre intention, c'est de vous en tenir à la société civile ainsi qu'au gouvernement, et pas nécessairement au secteur privé. Beaucoup d'entités au sein du secteur privé sont détenues et exploitées par des Autochtones.

Mme Formsma : Je parle du point de vue de la société civile. Selon le projet qui pourrait être envisagé en vertu de la loi, ne fermez pas tout simplement la porte. Il y a peut-être un meilleur libellé qu'on pourrait utiliser pour s'assurer que l'intention du Parlement est respectée. Nous formulons quelques réflexions sur

Parliament is there. We are putting forward some thoughts as to how we can add some of those additional words.

I was also trying to look to what was in the international scope around the wording the United Nations uses. They use the generic term of Indigenous peoples organization. I couldn't find their definition within any of the documents I was looking at. I thought maybe we could borrow some of that wording. At the UN level, that term has been criticized but it also includes Indigenous governments.

They have to be included under Indigenous peoples organization, but it also includes civil society Indigenous organizations as long as they are by and for Indigenous peoples.

Senator LaBoucane-Benson: Senator Coyle got to the heart of one of my questions around owned and operated. You are proposing an interesting definition. You haven't looked into the legalities of that, have you?

I come from the not-for-profit sector as well. This is something we have been trying to define for a very long time. How do you know an organization is truly operated by Indigenous people and brings forward an Indigenous world view? That would be one for the lawyers to figure out.

In Alberta we have the Metis Settlements General Council. We have a huge membership in our Métis Nation of Alberta. We have three treaty organizations and 44 or 45 First Nations.

Could you give me an idea of the numbers of non-status people? Within the definitions, all of the ones I mentioned would be captured and would be able to build a relationship with the federal government in service delivery.

Ms. Formsma said that the friendship centres have relationships and funded programs. I know that other not-for-profit organizations do. I am trying to figure out what would be the breadth of the Indigenous people not captured in this bill.

Mr. Bertrand: In the 2016 census it was reported that there are about 200,000 non-status nationally.

Senator LaBoucane-Benson: But that includes Metis.

Mr. Bertrand: That does not include Metis.

Senator LaBoucane-Benson: I understand the definition but in the census there are 200,000 across Canada. I was asking about Alberta, so that seemed like a lot.

la façon dont nous pourrions ajouter ces quelques mots supplémentaires.

J'ai essayé aussi de voir du point de vue international quel libellé utilisaient les Nations Unies. Elles utilisent l'expression générique d'organisation des peuples autochtones. Je n'ai pas pu trouver leur définition dans les documents que j'ai pu examiner. Je me suis dit qu'on pourrait peut-être emprunter une partie de ce libellé. Au niveau des Nations Unies, cette expression a été critiquée, mais elle inclut aussi les gouvernements autochtones.

C'est quelque chose qui doit être inclus en tant qu'organisation des peuples autochtones, mais cela inclut aussi les organisations autochtones de la société civile tant qu'elles sont dirigées par et pour les Autochtones.

La sénatrice LaBoucane-Benson : La sénatrice Coyle reprenait essentiellement une de mes questions au sujet de cette notion de détenues et exploitées. Vous proposez une définition intéressante. Vous ne vous êtes pas penchés sur les enjeux juridiques liés à tout ça, non?

Je viens aussi du secteur sans but lucratif. C'est quelque chose que nous tentons de définir depuis très longtemps. De quelle façon peut-on savoir qu'une organisation est vraiment exploitée par des Autochtones et qu'elle met de l'avant la vision du monde autochtone? C'est une question qu'il faut laisser aux avocats.

En Alberta, nous avons le Metis Settlements General Council. Nous avons beaucoup de membres au sein de notre Métis Nation of Alberta. Nous comptons trois organisations issues de traités et 44 ou 45 Premières Nations.

Pouvez-vous me donner une idée du nombre de personnes non inscrites? Dans les définitions, toutes les entités que j'ai mentionnées seraient visées et pourraient tisser des relations avec le gouvernement fédéral en matière de prestation de services.

Mme Formsma a dit que les centres d'amitié ont des relations et des programmes financés. Je sais que d'autres organisations sans but lucratif en ont aussi. J'essaie de comprendre dans quelle mesure il y a des Autochtones qui échappent à l'application du projet de loi.

M. Bertrand : Dans le recensement de 2016, il a été indiqué qu'il y avait environ 200 000 Indiens non inscrits à l'échelle nationale.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Mais cela inclut les Métis.

M. Bertrand : Cela n'inclut pas les Métis.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je comprends la définition, mais, dans le recensement, il y en a 200 000 à l'échelle du Canada. Ma question concernait l'Alberta, alors ça me semblait beaucoup.

A lot of governing bodies and a lot of not-for-profit organizations could see themselves in this bill building relationships with the federal government and moving forward in a good way. I agree that we could have a bit of definition clarification and be more robust.

I was trying to figure out, of all the Indigenous people in Canada, who would not be represented in this bill. It would be 200,000 non-status people.

The Deputy Chair: For scheduling purposes, I wanted to let you know that we invited the Assembly of Manitoba Chiefs to appear today. They just confirmed in the last few minutes that they can attend the 10 a.m. scheduled session.

We will hear from them. They will be by themselves. We'll extend our meeting to about 10:30 to hear from them.

Senator Francis: Mr. Bertrand, this is a question for you. You said that in 2016 the Supreme Court of Canada unanimously affirmed in *Daniels v. Canada* that Metis and non-status Indians were Indians under subsection 91(24) of the Constitution Act.

Could you explain briefly what is the difference, if there is a difference, between Indians as defined under the Constitution versus the Indian Act?

Mr. Bertrand: As you can very well imagine, it is difficult to find a definition. After the *Daniels* decision back in 2016, we were expecting a chance to sit down with the federal government to start defining a Metis and an Indian according to *Daniels*.

Unfortunately, even with the signing of our political accord back in December, since that time we haven't actually sat down with the federal government. When I meet our different PTOs and when I talk to the grassroots, they are telling me that if you are a Metis or non-status, with the *Daniels* decision you are now considered an Indian and should have all the rights that go with that title.

In my discussions with members of the government, they don't see it like that. They don't see it the same way. What we have to do is sit down and start talking. You cannot go to a dance alone. You need to have a partner, and right now the partner is not showing up at the discussion table.

Senator Francis: In your opinion how does the government see it?

Beaucoup d'organismes de gouvernance et d'organisations sans but lucratif pourraient se voir, grâce au projet de loi, tisser des relations avec le gouvernement fédéral et aller de l'avant de façon positive. Je suis d'accord pour dire que nous pourrions préciser la définition et la rendre plus solide.

J'essayais de comprendre qui, de tous les Autochtones du Canada, ne serait pas représenté dans le projet de loi. Ce serait les 200 000 Indiens non inscrits.

Le vice-président : Aux fins d'établissement de l'horaire, je tiens à vous dire que nous avons invité l'Assemblée des chefs du Manitoba à comparaître aujourd'hui. Des représentants viennent de confirmer au cours des dernières minutes qu'il sera possible pour eux d'être là durant la séance prévue à 10 heures.

Nous allons les accueillir. Ils seront seuls. Nous allons prolonger notre réunion jusqu'à environ 10 h 30 pour entendre ce qu'ils ont à dire.

Le sénateur Francis : Monsieur Bertrand, ma question s'adresse à vous. Vous avez dit que, en 2016, dans l'arrêt *Daniels c. Canada*, la Cour suprême du Canada a statué à l'unanimité que les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » visés à l'article 91(24) de la Loi constitutionnelle.

Pourriez-vous expliquer brièvement la différence, le cas échéant, entre la définition d'Indiens dans la Loi constitutionnelle par opposition à celle qu'on retrouve dans la Loi sur les Indiens?

M. Bertrand : Comme vous pouvez très bien l'imaginer, il est difficile de trouver une définition. Après l'arrêt *Daniels* en 2016, nous nous attendions à pouvoir nous asseoir avec le gouvernement fédéral pour commencer à définir un Métis et un Indien conformément à l'arrêt *Daniels*.

Malheureusement, malgré la signature de notre accord politique en décembre, depuis ce moment, nous ne nous sommes pas réellement assis avec le gouvernement fédéral. Quand je rencontre nos différents organismes provinciaux-territoriaux et que je parle aux gens de la base, ils me disent que si vous êtes un Métis ou un Indien non inscrit, avec l'arrêt *Daniels*, vous êtes maintenant considéré comme un Indien et devriez maintenant détenir tous les droits qui accompagnent ce titre.

Dans mes discussions avec des membres du gouvernement, je constate que ceux-ci ne voient pas les choses ainsi. Ils ne les voient pas de la même façon. Ce que nous devons faire, c'est nous asseoir et commencer à discuter. Vous ne pouvez pas aller seul à un bal; il vous faut un partenaire, et en ce moment, ce partenaire ne se manifeste pas à la table de discussions.

Le sénateur Francis : À votre avis, comment le gouvernement voit-il les choses?

Mr. Bertrand: As you can tell by the preamble to this bill, when they say, “nation to nation” it is First Nations, MNC and ITK. The majority of our constituents are left out. I have said all along it’s wrong that you are leaving out such a large portion of the Indigenous population.

Senator Doyle: I know you are not pleased with the fact that the Congress of Aboriginal Peoples wasn’t consulted in the way it should be. Do you feel that in the long run the new dual structure will more adequately reflect the needs of the Aboriginal people? Laying aside the fact that you are not pleased to have fallen through the cracks and what have you, do you think that in the long run it will be a major improvement for Aboriginal people generally?

Mr. Bertrand: As I mentioned before, I hope they are heading in the right direction. However, as I see it right now, you cannot be just for a small proportion of the Indigenous population. When this government was elected, I remember they were talking all about inclusion. We were quite happy. All of our PTOs were happy they would be included.

However, as time went on, we saw that a large portion of the population was not included in the government’s decision making. When they handed out resources, a large population was being excluded. It makes for great board of directors meetings because our PTOs are quite upset and quite mad at being constantly passed over.

Coming to meetings like this one is important. As you know, I have been here a few times and I always say we have to be included. I am hoping this will reflect in the different reports that you write so that the government in there now will finally accept there is another large group out there.

Senator Doyle: When you look at the number of groups represented and contacted, it amounts to about 800,000 Indigenous people, 1,700 participants, 100 sessions and 400 communities. I am wondering why you would be left out, given the numbers that were actually consulted by government on this issue.

Mr. Bertrand: I did not see those numbers, senator.

Senator Doyle: They are covered in Part 4, Division 25, by the various measures related to Indigenous matters and questions unanswered. I would imagine that would cover this bill as well. It mentions the numbers of Indigenous groups that were represented.

M. Bertrand : Comme l’indique le préambule du projet de loi, lorsqu’on dit « de nation à nation », ce sont les Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l’Inuit Tapiriit Kanatami. La majorité de nos mandants sont laissés pour compte. Depuis le début, je dis que c’est mal de laisser de côté une partie aussi importante de la population autochtone.

Le sénateur Doyle : Je sais que vous n’êtes pas heureux du fait que le Congrès des peuples autochtones n’ait pas été consulté de la manière dont il aurait dû l’être. Avez-vous l’impression que, à long terme, la nouvelle structure double reflétera de façon plus adéquate les besoins des peuples autochtones? En faisant abstraction du fait que vous n’êtes pas heureux d’être tombés entre les mailles du filet et que sais-je encore, croyez-vous que, à long terme, il s’agira d’une amélioration majeure pour les peuples autochtones de façon générale?

M. Bertrand : Comme j’ai dit plus tôt, j’espère qu’ils se dirigent dans la bonne direction. Toutefois, selon ce que je vois en ce moment, vous ne pouvez pas juste refléter une petite partie de la population autochtone. Quand le gouvernement a été élu, je me souviens qu’il ne parlait que d’inclusion. Nous en étions assez ravis. Beaucoup de nos OPT étaient heureux de savoir qu’ils seraient inclus.

Cependant, au fil du temps, nous avons vu qu’une grande partie de la population n’était pas incluse dans la prise de décisions du gouvernement. Quand il a distribué des ressources, une grande partie de la population a été exclue. Cela donne d’excellentes réunions des conseils d’administration, parce que nos OPT sont très contrariés et mécontents d’être constamment négligés.

C’est important de venir à des réunions comme celles-ci. Comme vous le savez, je suis venu ici à quelques reprises et je dis toujours que nous devons être inclus. J’espère que cela se reflétera dans les différents rapports que vous rédigez, afin que le gouvernement actuel accepte enfin la présence d’un autre grand groupe.

Le sénateur Doyle : Quand vous regardez le nombre de groupes représentés et avec qui on a communiqué, cela représente environ 800 000 Autochtones, 1 700 participants, 100 séances et 400 collectivités. Je me demande pourquoi vous seriez laissés pour compte, étant donné le nombre de personnes qui ont en réalité été consultées par le gouvernement sur cette question.

M. Bertrand : Je n’ai pas vu ces chiffres, monsieur le sénateur.

Le sénateur Doyle : Ils sont abordés à la partie 4, section 25, par les mesures diverses en matière autochtone et les questions auxquelles on n’a pas répondu. J’imagine que cela couvrirait également le projet de loi. Il est fait mention du nombre de groupes autochtones qui étaient représentés.

Mr. Bertrand: I think they met with a lot of First Nations and MNC groups. Yes, it's to their advantage to participate in the discussions they had, but all their discussions would naturally be to help their organizations.

If you talk to 20 First Nations, they will be in favour of what is done for First Nations. However, the large membership of non-status and Metis were not included, for instance. These people were not contacted. Their points of view are not reflected in this bill. That's what we are saying.

Senator Doyle: Because you are off reserve and urban, would it be difficult to consult?

Mr. Bertrand: We wrote to the minister. We asked why we were not part of the discussions. We didn't even have an answer to our letter.

I don't want to put words in their mouths, but they were specific in their talks in terms of with whom they were to have discussions. That is my own personal opinion.

Ms. Formsma: Perhaps I could add our experience with the split of the department. Indigenous services, friendship centres and service delivery are a very natural fit, so we have a relationship with that department. However, when we go to CIRNAC, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, we are finding that we are not there because we are not deemed an organization representing rights holders. I don't know how else to say it, but we are not there.

I am not saying that we should, we want or we are trying to elbow our way in. When it comes to creating good policy and when it comes to developing programs at the federal level, friendship centres have critical data and an information perspective based on the everyday realities of what is needed by the Indigenous people who are walking through our doors. We are getting better at collecting the data, and we are in the process of trying to look at what are the trends over time.

We want to be asked for that information. This is not to say consult us as though we were Indigenous peoples being consulted. We know that sometimes consultations with First Nations, Metis and Inuit people are happening in friendship centres. We provide the space, the food and the time for those consultations to happen.

We are looking for some engagement and recognition that we could and should have a relationship with that department where it makes sense. We really want to provide those perspectives and

M. Bertrand : Je crois que le gouvernement a rencontré beaucoup de groupes des Premières Nations et du RNM. Oui, je crois que c'est à leur avantage de participer aux discussions qu'ils ont eues, mais toutes leurs discussions viseraient naturellement à aider leurs organisations.

Si vous vous adressez à 20 Premières Nations, elles seront en faveur de ce qui est fait pour les Premières Nations. Toutefois, le grand nombre d'Indiens non inscrits et de Métis n'ont pas été inclus, par exemple. On n'a pas communiqué avec ces personnes. Leurs points de vue ne sont pas pris en considération dans le projet de loi. C'est ce que nous disons.

Le sénateur Doyle : Si vous êtes hors réserve et en milieu urbain, serait-il difficile de vous consulter?

M. Bertrand : Nous avons écrit au ministre et lui avons demandé pourquoi nous n'avons pas fait partie des discussions. Nous n'avons même pas reçu de réponse à notre lettre.

Je ne veux pas mettre des mots dans leur bouche, mais ils ont exprimé clairement avec qui ils allaient tenir des discussions. C'est mon avis personnel.

Mme Formsma : Je pourrais peut-être raconter notre expérience avec la division du ministère. Les Services aux Autochtones, et les centres d'amitié et la prestation de services s'intègrent de façon très naturelle, donc nous avons une relation avec ce ministère. Toutefois, lorsque nous allons à RCAANC, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, nous remarquons que nous ne sommes pas là, parce que nous ne sommes pas considérés comme une organisation qui représente les titulaires de droits. Je ne sais pas comment le dire autrement, mais nous n'y sommes pas.

Je ne dis pas que nous devrions, que nous voulons ou que nous essayons de nous mettre de l'avant. Quand il s'agit de créer de bonnes politiques et d'élaborer des programmes à l'échelon fédéral, les centres d'amitié possèdent des données cruciales et un point de vue de l'information reposant sur les réalités quotidiennes de ce dont ont besoin les Autochtones qui franchissent nos portes. Nous nous améliorons au chapitre de la collecte de données et examinons actuellement les tendances au fil du temps.

Nous voulons qu'on nous demande cette information. Il ne s'agit pas de dire : « Consultez-nous comme si vous consultiez des peuples autochtones. » Nous savons que, parfois, les consultations auprès des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits se tiennent dans les centres d'amitié. Nous fournissons l'espace, la nourriture et le temps pour que ces consultations se produisent.

Nous recherchons une certaine forme d'engagement et de reconnaissance à l'égard du fait que nous devrions et pourrions avoir une relation avec ce ministère quand c'est logique. Nous voulons vraiment fournir ces points de vue et, dans certains cas,

in some cases in partnership with the Indigenous governments as well.

Senator Patterson: My apologies for being late this morning.

First of all, Mr. Bertrand, I heard you say in answer to a question, “we are in favour of the new path.” You also referred to the nation-to-nation relationship.

In clause 7 of the bill under Crown-Indigenous relations the bill talks about:

(c) advancing reconciliation with Indigenous peoples, in collaboration with Indigenous peoples and through renewed nation-to-nation, government-to-government and Inuit-Crown relationships.

You said earlier that:

CAP and our affiliates were not consulted on the division of Indigenous and Northern Affairs Canada into these two departments.

You went on to say that:

. . . the government is continuing to impose colonial and paternal governing structures.

Could you explain why you used those quite negative terms of “colonial” and “paternal?”

You said there was no consultation. Yet, you have said that you were in favour of the new path. I can’t quite understand why you would say you are in favour if you were left out of the consultations and you call it “colonial” and “paternal.”

Mr. Bertrand: We are in favour of the idea behind this bill. What we are strongly against is the fact that again we are being left out. When I mentioned, “to impose colonial and paternal governing structures,” we are being told again, instead of being asked to participate or being asked for our ideas. These two new government departments will say, “What’s good for First Nations on reserve will also be good for the Indigenous people that live in urban and rural areas.”

We know you cannot put the two of them together. That’s what I meant, senator.

Senator Patterson: I think you used the term, “eligible Indigenous individuals.” That leaves you out unless you are explicitly included in the definition.

I am looking at the powers, duties and functions of the Minister of Indigenous Services under subclause 6(1) where it says:

le faire en partenariat avec les gouvernements autochtones également.

Le sénateur Patterson : Je m’excuse de mon retard ce matin.

Tout d’abord, monsieur Bertrand, je vous ai entendu dire en réponse à une question : « Nous sommes en faveur de la nouvelle orientation. » Vous avez aussi fait allusion à la relation de nation à nation.

À l’article 7 du projet de loi, sous le ministère des Relations Couronne-Autochtones, le projet de loi parle :

c) de favoriser la réconciliation avec ces peuples, en collaborant avec eux et grâce à des relations renouvelées de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et le Canada.

Vous avez dit plus tôt que :

Le CPA et ses organismes affiliés n’ont pas été consultés sur la division d’Affaires autochtones et du Nord Canada en deux ministères.

Vous avez également ajouté que :

... le gouvernement continue d’imposer des structures de gouvernement coloniales et paternalistes.

Pourriez-vous expliquer pourquoi vous avez utilisé ces termes assez négatifs, « coloniales » et « paternalistes »?

Vous avez dit qu’il n’y avait pas eu de consultation. Pourtant, vous aviez dit que vous étiez en faveur de la nouvelle orientation. Je n’arrive pas bien à comprendre pourquoi vous diriez que vous êtes en faveur si vous avez été écartés des consultations et que vous les dites « coloniales » et « paternalistes ».

M. Bertrand : Nous sommes en faveur de l’idée qui sous-tend le projet de loi. Ce à quoi nous nous opposons fermement, c’est le fait d’avoir été écartés une fois de plus. Quand j’ai dit : « Imposer des structures de gouvernement coloniales et paternalistes », on nous les impose encore une fois, plutôt que de nous inviter à participer ou à faire part de nos idées. Ces deux nouveaux ministères diront : « Ce qui est bon pour les Premières Nations sur les réserves sera aussi bon pour les Autochtones qui vivent dans des régions urbaines et rurales. »

Nous savons que vous ne pouvez pas jumeler les deux. C’est ce que je voulais dire, monsieur le sénateur.

Le sénateur Patterson : Je crois que vous avez utilisé le terme « Autochtones admissibles ». Cela vous exclut à moins que vous soyez explicitement inclus dans la définition.

Je vois ici les attributions du ministre des Services aux Autochtones en vertu du paragraphe 6(1), où l’on dit :

. . . to the provision of services to Indigenous individuals who are eligible to receive those services under an Act of Parliament or a program of the Government of Canada for which the Minister is responsible.

Then, in subclause 6(2) it says that there is a whole list of important services: child and family, education, health, social development, economic development, housing, et cetera.

Mr. Bertrand: Infrastructure.

Senator Patterson: Are you saying that by tying the powers of the minister to Indigenous individuals who are eligible to receive services under an act of Parliament or a program of the Government of Canada, it leaves your members out because they are not eligible to receive services under an act of Parliament or a program of the Government of Canada? Is that right?

In other words, have they excluded your members by this definition of who is eligible to receive services? Do I understand you correctly?

Mr. Bertrand: I just briefly read the preamble. I made a note of the ministerial duties that you mentioned a while ago about child and family services. I wrote beside it, "Is it on or off reserve?" The bill doesn't come out and say that we will be helping both on and off-reserve kids, Aboriginal children.

We want the bill to be clearer by including Indigenous people who live off reserve. When I said that we were in favour, yes, we are in favour if these changes are made to the bill.

Senator Patterson: The friendship centres perform a wonderful service which is colour blind. Is that a good term to use? It's open to all. We have received some very impressive presentations from the national association and individual friendship centres, so I would hope that you would be respected in this departmental reorganization.

Senator Coyle and Senator LaBoucane-Benson also pointed out that maybe changing the definition to "owned and operated by Indigenous people" might be too broad a net, so I won't ask you again about that.

Could you tell us where your funding comes from? Do you have funding from Indigenous Services Canada or through Crown-Indigenous Relations? It's important to me because if you are left out of the act and yet you are receiving funding from either of these ministries, this would be relevant. I won't ask about the northern program.

Could you explain whether you get funding from these departments?

[...] à la prestation de services aux Autochtones qui y sont admissibles au titre d'une loi fédérale ou d'un programme fédéral qui relèvent de sa responsabilité.

Puis, au paragraphe 6(2), on dit qu'il y a toute une liste de services importants : les services à l'enfance et à la famille, l'éducation, la santé, le développement social, le développement économique, le logement, et cetera.

M. Bertrand : Les infrastructures.

Le sénateur Patterson : Dites-vous que, en rattachant les pouvoirs du ministre aux Autochtones qui sont admissibles à recevoir des services en vertu d'une loi fédérale ou d'un programme du gouvernement du Canada, cela écarte vos membres parce qu'ils ne sont pas admissibles à recevoir des services en vertu d'une loi fédérale ou à un programme du gouvernement du Canada? Est-ce exact?

En d'autres mots, ont-ils exclu vos membres par cette définition de qui est admissible à recevoir des services? Vous ai-je bien compris?

M. Bertrand : J'ai juste lu brièvement le préambule. J'ai noté les attributions ministérielles que vous avez mentionnées tout à l'heure au sujet des services à l'enfance et à la famille. J'ai écrit juste à côté : « Est-ce dans les réserves ou hors réserve? » Le projet de loi ne dit pas qu'il va aider les enfants autochtones dans les réserves et hors réserve.

Nous voulons qu'il soit plus clair en incluant les Autochtones qui vivent en dehors des réserves. Quand j'ai dit que nous étions en faveur, oui, nous sommes en faveur si ces changements sont apportés au projet de loi.

Le sénateur Patterson : Les centres d'amitié offrent un service fantastique qui est complètement daltonien. Est-ce un bon terme à utiliser? Il est ouvert à tous. Nous avons reçu quelques exposés très impressionnants de l'association nationale et des centres d'amitié individuels, et j'ose espérer qu'on vous respecterait dans le cadre de cette réorganisation ministérielle.

Le sénateur Coyle et la sénatrice LaBoucane-Benson ont aussi souligné que le fait de peut-être changer la définition pour « détenue ou exploitée par des peuples autochtones » pourrait ratisser trop large, donc je ne vais pas de nouveau vous questionner à ce sujet.

Pourriez-vous nous dire d'où vient votre financement? Recevez-vous des fonds de Services aux Autochtones Canada ou de Relations Couronne-Autochtones? C'est important pour moi, car si vous êtes écartés de la loi et recevez pourtant des fonds de l'un ou l'autre de ces ministères, ce serait pertinent. Je ne vous questionnerai pas au sujet du programme des Affaires du Nord.

Pourriez-vous nous dire si vous recevez des fonds de ces ministères?

Ms. Formsma: Yes. I'll comment on the definition again. The point is taken, and I wanted to put on the floor some new ideas. In the existing definition, the piece we are reacting to is the governing body, which refers to the other definition. That's not the issue for us, but the other piece is any other entity that represents the interests.

We could make an argument that we represent interests and we represent service delivery. If the intent of Parliament is that we would be included in the definition, I think we want to make sure that's clear.

Right now, we get a vast majority of our funding from federal departments and the Friendship Centre Program operated under the urban programming for Indigenous peoples that has four streams. Friendship centres get one of those streams and are also included, depending on the region and the urban coalition tables. That's the Friendship Centre Program funding.

Senator Patterson: Under which department?

Ms. Formsma: Under Indigenous Services. We don't receive program funding from Crown-Indigenous Relations, but we have received project funding to do certain initiatives. For example, the most recent one was Bill S-3, the consultation and citizenship with First Nations who are urban-based. We received some money to do some of those consultations.

Senator Patterson: Would you add to the Indigenous organization definition "including friendship centres" or "including the National Association of Friendship Centres," particularly?

Ms. Formsma: Yes, absolutely. For us it would be ideal if we were specifically named in there.

Senator McCallum: I want to turn to Mr. Bertrand's term "jurisdictional wasteland". This bill incorporates two very different processes. It's a budget bill and it's a cleaving of the INAC foundation related to treaties. The late introduction of this bill makes it very difficult to make any meaningful changes when they are wrapped up with a budget bill.

It seems that this bill will throw your organization and other organizations further into jurisdictional wasteland. Your organizations must expend valuable resources, trying to play catch-up with bills like Bill C-91, Bill C-92, this bill and the divorce bill. All of these bring with them problems of inequity, discrimination and supervised neglect.

Mme Formsma : Oui. Je vais de nouveau dire quelque chose sur la définition. J'en prends bonne note, et je voulais présenter de nouvelles idées. Dans la définition existante, l'élément auquel nous réagissons, c'est le corps dirigeant, qui renvoie à l'autre définition. Ce n'est pas le problème pour nous, mais l'autre élément, c'est toute autre entité qui représente les intérêts.

Nous pourrions faire valoir que nous représentons les intérêts ainsi que la prestation de services. Si l'intention du Parlement est de nous inclure dans la définition, je crois que nous voulons nous assurer que c'est clair.

En ce moment, nous recevons la vaste majorité de notre financement de ministères fédéraux et du Programme des centres d'amitié géré en vertu des Programmes urbains pour les peuples autochtones, qui comportent quatre volets. Les centres d'amitié correspondent à un de ces volets, mais ils reçoivent également d'autres fonds en fonction de la région et des tables de coalition urbaines. Voilà le financement du Programme des centres d'amitié.

Le sénateur Patterson : Sous quel ministère?

Mme Formsma : Sous Services aux Autochtones. Nous ne recevons pas de financement de programme de Relations Couronne-Autochtones, mais nous avons reçu du financement pour mener certaines initiatives. Par exemple, la plus récente était le projet de loi S-3, prévoyant la consultation sur l'appartenance des Premières Nations qui vivent dans des milieux urbains. Nous avons reçu quelques fonds pour effectuer certaines de ces consultations.

Le sénateur Patterson : Selon vous, devrait-on ajouter à la définition des organisations autochtones : « y compris les centres d'amitié » ou « y compris l'Association nationale des Centres d'amitié », en particulier?

Mme Formsma : Oui, tout à fait. De notre point de vue, ce serait l'idéal d'être nommés spécialement dans le projet de loi.

La sénatrice McCallum : J'aimerais revenir sur le vide juridique dont M. Bertrand a parlé. Le projet de loi englobe deux processus très différents. Il y a le projet de loi d'exécution du budget et il y a les mesures qui fragmentent la fondation d'Affaires indiennes et du Nord Canada concernant les traités. Comme ce projet de loi a été présenté tard, il sera très difficile d'y apporter des changements utiles, étant donné qu'il s'agit également d'un projet de loi budgétaire.

J'ai l'impression que des organisations, entre autres la vôtre, vont se retrouver devant un vide juridique à cause de ce projet de loi. Vos organisations doivent déjà déployer de précieuses ressources pour essayer de se conformer au projet de loi C-91, au projet de loi C-92, à ce projet de loi-ci et au projet de loi sur le divorce. Tous ces projets de loi entraînent des problèmes d'iniquité, de discrimination et de négligence supervisées.

Could you describe the jurisdictional wasteland? It seems to leave you in such a unique position in Canada where it makes it difficult for you to advocate for your people.

Mr. Bertrand: There are many different answers to your question.

Yes, we're in a wasteland, the majority of which is caused by these departments not contacting and not coming back to us to ask us for our opinion. They've pushed us aside. They're not asking for our opinions, and we're there in a wasteland.

Many of the 200,000 non-status Indians, according to StatsCan, are not receiving the services they are entitled to. The *Daniels* decision was quite true when they said that they were now considered Indians.

Would they be entitled to all of the services? We don't know. We would like to sit down with the federal government and start negotiating. If they're not entitled to all, what are they entitled to? All we want to do is to sit down and start discussions with the federal government.

Until that is done, we are in this wasteland created by the government.

Ms. Formsma: I'll speak quickly on that point. The friendship centres end up being experts in navigating multiple jurisdictions, including First Nations, Metis and Inuit, not as much probably, for the participation of the Inuit in the south and within the federal and provincial governments. People come in who need health services, so the friendship centres end up having to be the navigators to ensure that they get what they deserve and what's within their rights.

I feel as though the splitting doesn't affect so much the jurisdictional quagmire that Indigenous people find themselves in generally, but the result is that friendship centres end up having to become well versed in what those will mean so that we can better serve the people who come through our doors.

Senator Pate: There have been discussions about overlapping jurisdiction between the departments and how it would be defined, the jurisdictions of the different groups of First Nations, Metis and Inuit, and the types of organizations that would be involved.

Given that one of the eventual objectives is to see the demise of the Indian Act and the demise of the paternalistic and colonial nature of Canada's relationship with Indigenous peoples, what do you see as a preferred approach in terms of achieving

Pouvez-vous décrire le vide juridique? J'ai l'impression que vous vous retrouvez dans une situation unique au Canada, où il sera difficile pour vous de défendre les intérêts de votre peuple.

M. Bertrand : Il y a de nombreuses réponses possibles à votre question.

Oui, il y a un vide, en grande partie causé par le manque de communication ou de consultation des ministères; ils ne demandent pas notre opinion. Ils nous ont écartés du processus. Ils ne nous demandent pas notre avis, et nous nous retrouvons dans un vide.

Selon Statistique Canada, un grand nombre des 200 000 Indiens non inscrits ne reçoivent aucun des services auxquels ils ont droit. L'arrêt *Daniels* disait vrai : ils sont maintenant considérés comme des Indiens.

Nous ne pouvons pas affirmer qu'ils devraient avoir accès à l'ensemble des services, mais nous aimerions discuter et négocier avec le gouvernement à ce sujet. S'ils ne sont pas admissibles à tous les services, auxquels devraient-ils avoir accès? Tout ce que nous voulons, c'est entamer des discussions avec le gouvernement fédéral.

En attendant, nous allons rester dans ce désert juridique créé par le gouvernement.

Mme Formsma : Je vais répondre rapidement. Les centres d'amitié sont des experts pour ce qui est de s'y retrouver parmi les différents ordres de gouvernement, y compris ceux des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Probablement pas autant, pour les Inuits, en ce qui concerne leur participation dans le Sud et dans les gouvernements provinciaux et fédéral. Quand des gens ont besoin de services de santé, il revient au bout du compte aux centres d'amitié de vérifier à quoi ils sont admissibles en fonction de leurs droits et de veiller à ce qu'ils obtiennent ces services.

À mon avis, la séparation n'aura pas tellement d'influence sur le borbier judiciaire dans lequel les Autochtones se retrouvent habituellement, mais cela a tout même permis aux centres d'amitié de développer une expertise dans ces domaines afin de mieux servir les gens qui s'adressent à eux.

La sénatrice Pate : Certaines discussions ont porté sur le chevauchement des compétences ministérielles ainsi que sur la façon dont elles seront définies. Nous avons aussi discuté de la compétence des divers groupes des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que des types d'organismes qui seraient concernés.

Étant donné que l'un des objectifs, en cours de route, est l'abrogation de la Loi sur les Indiens et la fin de la relation condescendante et coloniale entre le Canada et les peuples autochtones, j'aimerais savoir quelle approche serait la meilleure, selon vous, pour mettre en place des efforts de

meaningful engagement, consultation and then moving to a position of joint governance, if I can put it that way?

Everybody is saying they haven't been consulted, which still leaves it as a paternalistic approach to being consulted as opposed to an engagement process.

Ms. Formsma: I will answer your question with a question, which is classic. When it comes to what it is that the government needs to be consulting on, what makes sense? Where are the people? What already exists within that landscape?

I sometimes use the example of the Wet'suwet'en Nation. They had a formal process of consultation, at least they thought, but the people felt like they hadn't been consulted. Oftentimes the friendship centre networks know the communities in which they operate and can be a resource to bring the community into their spaces to be consulted.

We're not saying that you have to consult us as friendship centres. However, if you talk to us, if you use us as a resource and you use the network that we've built in whatever community, the friendship centres are the ones that can bring in people from urban settings to be consulted on whatever it is.

That could include being a resource to First Nations governments for their own people, which happens in places like Sudbury and the Sault Ste. Marie for the Anishinaabe in that territory.

It's more recognizing that we are the resource and we have a role in this regard. The more information we can provide to our membership around the jurisdictions the better. It's not up to us as friendship centres to determine who should have those jurisdictions. It's up to the people themselves. We'll have to eventually navigate whatever those jurisdictions are within the centres we operate. We need to know and we need to be able to navigate those to help the people.

Mr. Bertrand: CAP, as I mentioned before, has PTOs. We have organizations in every province. All those organizations are divided either into regions or zones spread across the province.

I am more familiar with the Native Alliance of Quebec, or NAQ. We have communities across the province. If we have a consultative event, in a matter of a couple of hours we know what the people are thinking up in Côte-Nord, Abitibi or wherever.

mobilisation et de consultation réels, avec comme but d'atteindre une gouvernance conjointe, si je peux m'exprimer ainsi.

Selon ce que tout le monde dit, il n'y a pas eu de consultation. À mes yeux, cette approche de consultation est toujours condescendante; ce n'est pas un processus de participation.

Mme Formsma : Je sais que c'est un classique, mais je vais répondre à votre question par une question. Lorsque le gouvernement s'interroge sur les consultations qu'il doit mener, qu'est-ce qui est logique? Où se trouvent les personnes qui doivent être consultées? Qu'est-ce qui se fait déjà dans ce genre de contexte?

J'utilise parfois l'exemple de la nation Wet'suwet'en. Malgré le processus de consultation officielle auquel elle participait — du moins, le croyait-elle —, les gens avaient toujours l'impression de ne pas avoir été consultés. Les centres d'amitié connaissent souvent les collectivités qui font partie de leur réseau, et ils peuvent réunir les membres de la collectivité dans l'espace où ils peuvent être consultés.

Je ne veux pas dire que vous devriez consulter les centres d'amitié. Cependant, si vous nous parlez, si vous voulez tirer parti de notre expertise ou du réseau que nous avons établi dans certaines collectivités, nous sommes là pour rassembler les gens dans des milieux urbains à des fins de consultation sur n'importe quel sujet.

Les gouvernements des Premières Nations peuvent aussi compter sur nous; nous sommes une ressource pour leur peuple, à certains endroits comme Sudbury ou pour les Anishinaabe de Sault-Sainte-Marie.

Le plus important, c'est de reconnaître que nous sommes une ressource et que nous avons un rôle à jouer. Plus nous pouvons fournir de l'information à nos membres à propos des compétences, mieux ce sera. Les centres d'amitié n'ont pas à décider qui devrait avoir quelles compétences. C'est aux gens eux-mêmes d'en décider, mais nous devons, en cours de route, recueillir de l'information sur ces compétences aux fins des activités de nos centres. Nous avons besoin de recueillir et de comprendre ce genre d'information afin de pouvoir aider les gens.

M. Bertrand : Le Congrès des peuples autochtones, comme je l'ai mentionné plus tôt, comprend des organismes provinciaux-territoriaux. Nous avons des organismes dans chaque province. Ils sont tous répartis par région ou par zone, dans chaque province.

Je connais mieux l'Alliance autochtone du Québec, l'AAQ. Nous avons des collectivités dans toute cette province. Quand nous organisons une consultation, nous pouvons, en quelques heures seulement, prendre le pouls de la population de la Côte-Nord, en Abitibi, et cetera.

The fact is that we're not consulted. We find information that could be very valuable for the federal government, and it is not being used.

Senator Christmas: I recall last year, Mr. Bertrand, that CAP signed a political accord with the Government of Canada. If memory serves me correctly, that was with Minister Bennett as the Minister of Crown-Indigenous Relations.

Could you give us an update on how those discussions on the political accord are progressing?

[*Translation*]

Mr. Bertrand: Senator, thank you very much for this very important question. Yes, we signed a political accord. As I recall, it was in December 2018. We meet every two weeks, once by conference call and once in person. I must tell you that progress is very slow. We hope that we will finally be able to have something tangible in a few months, but I can tell you that so far... One of our chiefs said that —

[*English*]

— we're spinning the tires in the mud with the meetings that we've had so far.

It's tough. We hope we will get some concrete action in the future, some results, but right now it is very hard. Were some of the discussions brought about because of an upcoming election? Is it because of this bill we're discussing right now? We don't know, but we do know that when the other four NIOs signed their political accords or whatever — they have different names for different organizations — there were resources attached to them. CAP was the only one that didn't have any resources attached to it.

Right now, whenever we bring in the presidents or the chiefs to discuss, CAP has to pay for all of the expenses, the hotels and the meals. We will keep doing it because it's important, but we are getting the short end of the stick.

Senator Christmas: Mr. Bertrand, if you don't mind, in future appearance I'd like to ask you the same question.

The Deputy Chair: On behalf of all of us, I extend thanks to Ms. Formsma and National Chief Bertrand.

For our next panel of witnesses, I'd like to welcome Marcel Balfour, Senior Policy Analyst with the Assembly of Manitoba Chiefs. Welcome, Mr. Balfour, the floor is yours.

Le fait est que nous ne sommes pas consultés. Nous recueillons de l'information qui pourrait être très utile pour le gouvernement fédéral, mais il ne l'utilise pas.

Le sénateur Christmas : Je me rappelle que, l'année dernière, le CPA avait conclu un accord politique avec le gouvernement du Canada. Si je me souviens bien, c'était avec Mme Bennett, la ministre des Relations Couronne-Autochtones.

Pouvez-vous donner une mise à jour? Comment progressent les discussions sur l'accord politique?

[*Français*]

M. Bertrand : Merci beaucoup, monsieur le sénateur, de cette très importante question. En effet, nous avons signé un accord politique. Si je me souviens bien, c'était au mois de décembre 2018. Nous nous rencontrons toutes les deux semaines, une fois par conférence téléphonique et l'autre en personne. Je dois vous dire que les progrès sont très lents. Nous espérons que, d'ici quelques mois, nous pourrions enfin avoir quelque chose de concret, mais je peux vous dire que, jusqu'à présent... Une de nos chefs nous a dit que —

[*Traduction*]

Jusqu'ici, nous faisons du surplace dans ces réunions.

Ce n'est pas facile. Nous espérons pouvoir mettre en œuvre des mesures concrètes dans l'avenir et obtenir des résultats, mais jusqu'ici, cela a été très difficile. Je ne saurais dire si c'est en raison des élections imminentes ou du projet de loi à l'étude que des discussions ont eu lieu, mais nous avons constaté que des ressources étaient prévues dans l'accord politique que les quatre autres organisations autochtones nationales — elles ont toutes un nom différent — avaient conclu. Seul l'accord du CPA ne prévoyait aucune ressource.

Présentement, lorsque les présidents ou les chefs se réunissent pour discuter, le CPA doit payer tous les frais, les hôtels et les repas. Nous continuerons de payer, parce que c'est important, mais nous avons l'impression de nous faire avoir.

Le sénateur Christmas : Monsieur Bertrand, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais vous poser cette question lorsque vous reviendrez témoigner.

Le vice-président : En notre nom à tous, je tiens à remercier Mme Formsma et le chef national, M. Bertrand.

Je vous présente notre prochain témoin. Je souhaite la bienvenue à M. Marcel Balfour, analyste principal des politiques, de l'Assemblée des chefs du Manitoba. Bienvenue, monsieur Balfour. Je vous cède la parole.

Marcel Balfour, Senior Policy Analyst, Assembly of Manitoba Chiefs: *Tansi.* I thank members of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples for the time to speak to you on the subject matter of Division 25 of Part 4 of Bill C-97.

Only tabled in Parliament on March 19, 2019, and introduced in the House of Commons on April 8, 2019, it's my understanding you must submit your final report to the Senate no later than June 6, 2019. This is a very quick turnaround to discuss something as important as the creation of two departments that fundamentally changes the current legislative relationship through the Indian Act. This is why I am here today to express concern with the bill as it relates to the Department of Indigenous Services Canada and Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada through the bill.

Canada has not consulted with First Nations in Manitoba on the bill, most notably how it amends the Indian Act. It repeals the Department of Indian Affairs and Northern Development Act. It removes First Nations-specific funding required to fund the Indian Act and the federal obligation for First Nations with a move to a pan-Indigenous approach and no clear committed funding for First Nations. It identifies funding for other groups covered by the two departments. It lacks specific requirements to implement the UNDRIP and how First Nations in Manitoba will be involved with Canada in the transformation of the Department of Indian Affairs and Northern Development, most recently referred to as the Department of Indigenous Services.

In June of last year, AMC Grand Chief Arlen Dumas sent a letter to Canada seeking to have First Nations in Manitoba be involved in the amalgamation of the regional First Nations and Inuit Health Branch within the regional office of Indigenous Services. I could provide a copy of that to you, if you want.

As well, in November 2018, Grand Chief Dumas wrote to Canada seeking to stop work on its Indigenous rights framework, expressing concern with the pan-Indigenous approach, and to stop forcing on First Nations in Manitoba prescribed and unilaterally developed solutions such as tying 10-year grants to working with the First Nations Financial Management Board, a federal Crown entity.

Marcel Balfour, analyste principal des politiques, Assemblée des chefs du Manitoba : *Tansi.* Je remercie les membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones de m'avoir invité à témoigner à propos de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97.

Le projet de loi a été déposé au Parlement très récemment, le 19 mars 2019. Il a ensuite été présenté à la Chambre des communes le 8 avril 2019. Je crois savoir que vous devez présenter votre rapport final au Sénat au plus tard le 6 juin 2019. Il s'agit d'un délai extrêmement court, compte tenu de l'importance du sujet, c'est-à-dire la création de deux ministères qui vont transformer fondamentalement la relation qui existe actuellement en vertu de la Loi sur les Indiens. Je suis donc ici aujourd'hui pour vous faire part de mes préoccupations au sujet des dispositions du projet de loi concernant le ministère des Services aux Autochtones et le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Le Canada a omis de consulter les Premières Nations du Manitoba à propos de ce projet de loi, notamment en ce qui concerne les modifications prévues de la Loi sur les Indiens. Il révoque la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le projet de loi supprime le financement accordé aux Premières Nations qui est nécessaire pour financer les mesures prévues dans la Loi sur les Indiens et les obligations du gouvernement fédéral envers les Premières Nations au profit d'une approche panautochtone, qui ne réserve aucun financement déterminé pour les Premières Nations. Du financement est prévu pour d'autres groupes ayant un lien avec les deux ministères. En outre, il ne prévoit aucune exigence précise pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il n'est pas non plus question de la façon dont les peuples autochtones du Manitoba participeront avec le Canada à la transformation d'Affaires indiennes et du Nord Canada, ou plutôt, pour utiliser son nouveau nom, Services aux Autochtones Canada.

En juin dernier, le grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, M. Arlen Dumas, a envoyé au gouvernement du Canada une lettre demandant que les Premières Nations du Manitoba participent à l'intégration de la Direction générale régionale de la santé des Premières Nations et des Inuits au bureau régional de Services aux Autochtones Canada. Je pourrais vous en faire parvenir une copie, si vous le souhaitez.

Ensuite, en novembre 2018, le grand chef Dumas a écrit au gouvernement du Canada pour lui demander d'interrompre ses travaux sur le cadre des droits des Autochtones, se disant préoccupé par l'approche panautochtone. Il a aussi réclamé qu'on cesse d'imposer aux Premières Nations du Manitoba des solutions obligatoires qui avaient été élaborées unilatéralement, par exemple de lier des subventions sur dix ans à une obligation de travailler avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations, une société de la Couronne.

The Assembly of Manitoba Chiefs has no knowledge of the federal government's consultation with First Nations in Manitoba on the creation of the Department of Indigenous Services, DISC, and CIRNAC. I encourage the committee to inform itself on what consultation Canada claims it did with First Nations in Manitoba and across the country.

Bill C-97 will wholly impact First Nations rights through its omnibus and ancillary approach. Additional acts will come into force that will impact First Nations without meaningful discharge of the duty to consult and accommodate. The AMC understands that Canada is not required to consult First Nations while it's drafting legislation. However, once a bill is completed in draft form, it does require due diligence review as to whether the bill will potentially impact First Nations rights, which will determine how to respond to the duty to consult and accommodate. Accordingly, it is recommended that Division 25 be removed from Bill C-97 until meaningful consultation takes place with First Nations in Manitoba and other regions, as required.

The AMC has been in discussion with the minister's senior staff for a number of months now on how we change the way Canada works with First Nations, including having a satisfaction survey on how the department is delivering services to First Nations and working with our leadership. It was our expectation to do this in June 2019 at a joint transformation gathering. We would collect information from our leadership, First Nations service delivery and technical staff on how they define and view transformation and how the department could work more effectively and efficiently with our communities.

The decision to transform one department into two was yet another opportunity for Canada to fundamentally change the way that it works with First Nations and its approach to Aboriginal treaty rights and decision making. Once again, Canada aimed for the lowest bar in terms of involving, engaging and consulting with First Nations in Manitoba. It didn't really do much of that at all.

À la connaissance de l'Assemblée des chefs du Manitoba, le gouvernement fédéral n'a mené aucune consultation auprès des Premières Nations du Manitoba en ce qui concerne la création de Services aux Autochtones Canada, ou SAC, et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC. Je conseille vivement au comité de s'informer au sujet des consultations que le Canada prétend avoir tenues auprès des Premières Nations du Manitoba et de l'ensemble du pays.

Le projet de loi C-97 aura des répercussions globales sur les droits des Premières Nations. Il s'agit d'un projet de loi omnibus, rempli de dispositions auxiliaires. Les lois supplémentaires qui entreront en vigueur auront des répercussions sur les Premières Nations, et pourtant, le Canada n'a pas respecté son obligation de consultation et d'accommodement. L'Assemblée des chefs du Manitoba sait que le Canada n'est pas tenu de consulter les Premières Nations lorsqu'il élabore un projet de loi. Cependant, une fois que l'ébauche du projet de loi est terminée, le Canada doit faire preuve de diligence raisonnable et examiner le projet de loi afin de cerner les répercussions potentielles sur les droits des Premières Nations, ce qui éclairera les mesures à prendre pour respecter son obligation de consultation et d'accommodement. En conséquence, nous recommandons de supprimer la section 25 du projet de loi C-97 jusqu'à ce qu'une consultation réelle ait eu lieu avec les Premières Nations du Manitoba et des autres régions, selon le cas.

L'Assemblée des chefs du Manitoba a entamé, depuis quelques mois, une discussion avec les hauts fonctionnaires du ministère sur l'évolution de la collaboration entre le Canada et les Premières Nations. Il a été proposé, entre autres choses, de faire un sondage sur la satisfaction à l'égard des services fournis par le ministère aux Premières Nations ainsi que de la collaboration avec nos chefs. Nous avons l'intention de faire cela en juin 2019, dans le cadre d'une réunion conjointe sur la transformation du ministère. Nous comptons recueillir de l'information auprès de nos chefs, des fournisseurs de services aux Premières Nations et du personnel technique afin de comprendre comment ils définissent et perçoivent cette transformation. Nous voulons aussi trouver des façons d'améliorer l'efficacité et l'efficacite de la collaboration entre le ministère et nos collectivités.

La décision de scinder un ministère en deux, donnait encore une fois au Canada l'occasion de transformer de façon fondamentale la façon dont il interagit avec les Premières Nations ainsi que la façon dont il voit les droits ancestraux et issus de traités et le processus décisionnel. Comme toujours, le Canada a choisi de faire le minimum pour ce qui est de la participation, de la mobilisation et de la consultation des Premières Nations du Manitoba. C'est à peine s'il a fait quoi que ce soit.

Bill C-97 already changes the way Canada works with First Nations in Manitoba and creates a new legislative regime. We have identified some of the concerns with respect to Subdivision A, the creation of ISC and the preamble reference to:

— in accordance with transparent service standards and the needs of each Indigenous group, community or people —

It is not clear what transparent service standards are in relation to ISC. Clarification should be provided regarding its exact meaning. The balance of what exists federally involves the government's guidelines on service standards. It is noted that the Province of Manitoba receives federal funding for services for First Nations in Manitoba but does not provide such transparent service standards. That raises the question why First Nations are treated differently from those in provinces that do not have the same requirement when they receive federal funds.

Speaking of provinces, Subdivision C, under the heading "Maximum payment of \$2,200,000.00," reads:

. . . there may be paid out of the Consolidated Revenue Fund, on the requisition of the Minister of Infrastructure and Communities or the Minister of State (Indigenous Services), in accordance with terms and conditions approved by the Treasury Board, in addition to the sum referred to in that section 161, a sum not exceeding \$2,200,000,000 to provinces, territories, municipalities, municipal associations, provincial, territorial and municipal entities and First Nations for the purpose of municipal, regional and First Nations infrastructure.

There should be a legislated, transparent service standard for the provinces that, at least at a minimum, require involvement of First Nations in identifying the spending priorities and reporting to First Nations. I note as well that only in the preamble does it refer to UNDRIP. It does not take in responsibilities of ISC at clause 7. Perhaps it should, especially since later in Subdivision B, Bill C-262 refers to the proposed UNDRIP act, and that's only for the CIRNAC minister. We were wondering what is the difference between the CIRNAC minister and the DISC minister. Why does one have that obligation and the other doesn't?

In the definitions section, the definitions of Indigenous governing body and Indigenous organization are confusing. It appears to potentially include provincially or federally incorporated entities, including political advocacy organizations.

Le projet de loi C-97 modifie déjà la façon dont le Canada travaille avec les Premières Nations du Manitoba. Il met en place un nouveau régime législatif. Nous avons certaines préoccupations par rapport à la sous-section A, qui édicte la Loi sur le ministère des Services aux Autochtones. Voici ce que dit le préambule :

— conformément à des normes de service transparentes et aux besoins propres à chacun des groupes, collectivités ou peuples autochtones —

Que veut-on dire exactement par « normes de service transparentes » quand il s'agit de SAC? Il faudrait préciser exactement ce qu'on veut dire. La plupart des services offerts présentement par le gouvernement fédéral sont déjà assujettis à la Ligne directrice sur les normes de service. Je veux aussi souligner que la province du Manitoba reçoit du financement du gouvernement fédéral pour les services aux Premières Nations, sans qu'il soit question de normes de service transparentes. Je me demande donc pourquoi les Premières Nations de cette province sont traitées différemment de celles des provinces qui n'ont pas à respecter les mêmes exigences lorsqu'elles reçoivent du financement du gouvernement fédéral.

En parlant des provinces, je vais citer la sous-section C, sous la rubrique « Paiement maximal de 2 200 000 \$ » :

[...] à la demande du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités ou du ministre d'État (Services aux Autochtones) et selon les modalités approuvées par le Conseil du Trésor, il peut être payé sur le Trésor, outre la somme visée à cet article 161, une somme n'excédant pas deux milliards deux cents millions de dollars aux provinces, aux territoires, aux municipalités, aux associations municipales, aux organismes provinciaux, territoriaux et municipaux et aux Premières Nations pour les infrastructures des municipalités, des régions et des Premières Nations.

Il faudrait une norme de service légiférée et transparente pour les provinces qui exige, au minimum, la participation des Premières Nations au moment de déterminer les priorités en matière de dépenses et d'en rendre compte aux Premières Nations. Je constate également qu'on fait référence à la DNUDPA seulement dans le préambule. À l'article 7, on ne tient pas compte des responsabilités de SAC. Peut-être qu'il le faudrait, surtout que plus loin, dans la sous-section B, le projet de loi C-262 fait référence à la proposition de la loi sur la DNUDPA, et cela s'applique seulement au ministre de RCAANC. Nous nous demandons quelle était la différence entre le ministre de RCAANC et le ministre des Services aux Autochtones. Pourquoi l'un a-t-il cette obligation et pas l'autre?

Dans l'article des définitions, les définitions de corps dirigeant autochtone et d'organisation autochtone portent à confusion. Ces définitions semblent inclure des entités constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, y compris les organismes de

It appears there are two meanings with the definition of Indigenous organizations and Indigenous governing body and/or entity that represents the interests of Indigenous people and its members.

It would appear that the Assembly of Manitoba Chiefs, or even the Assembly of First Nations, which are provincially incorporated entities with political advocacy bodies, could fit into this definition. Manitoba First Nations have been clear that the AMC as a political advocacy body is not a rights holder and shouldn't be legislated in this type of legislation.

Finally, with regard to the selection of advisory and other committees at clause 10, First Nations of Manitoba are concerned with how that gets done. If it's just at the discretion of the DISC minister, we don't necessarily want that to be determined without the involvement of First Nations leadership. As well, support for Indigenous bodies at clause 13 speaks to:

. . . the collection, analysis, interpretation, publication and distribution of . . . information or data . . .

The AMC is very keen on ensuring that the First Nations principles of ownership, control, access and possession are incorporated. Perhaps you might want to consider an amendment to include subclause 13.1:

Before making a decision under Section 13, the Minister shall consider whether the activities supported have been certified . . . as respecting OCAP principles.

Thank you for your time.

Senator Patterson: It's great to see you again. You look even better in the flesh than on a video screen. I recall your presentation on Bill C-92.

You've given us a lot of things to consider here, but I want to touch on the last point you made that non-rights holders, like the AFN and the AMC, if I understood you rightly, could be included in the definition of Indigenous organizations.

Mr. Balfour: By Interpretation.

Senator Patterson: Yes. It says in clause 2:

. . . an Indigenous governing body or any other entity that represents the interests of an Indigenous group and its members.

défense d'intérêts politiques. Il semble y avoir deux sens aux définitions d'organisation autochtone et de corps dirigeant autochtone et de toute entité qui défend les intérêts d'un groupe autochtone et de ses membres.

L'Assemblée des chefs du Manitoba, ou même l'Assemblée des Premières Nations, qui sont des entités constituées en vertu d'une loi provinciale ayant un organisme de défense d'intérêts, pourraient correspondre à cette définition. Les Premières Nations du Manitoba ont dit clairement que l'Assemblée des chefs du Manitoba, en tant qu'organisme de défense d'intérêts politiques, n'est pas un détenteur de droits et ne devrait pas être visée dans ce type de loi.

Enfin, en ce qui concerne l'article 10 portant sur le choix des comités consultatifs et des autres comités, les Premières Nations du Manitoba se demandent comment cela se fera. Si c'est seulement à la discrétion du ministre des SAC, nous ne voulons pas que cela soit nécessairement déterminé sans la participation des dirigeants des Premières Nations. L'article 13 concerne également l'appui aux organismes autochtones; il y est question :

[...] de collecte, d'analyse, d'interprétation, de publication et de diffusion de [...] renseignements ou données...

L'Assemblée des chefs du Manitoba tient absolument à s'assurer que les principes des Premières Nations en matière de propriété, de contrôle, d'accès et de possession sont intégrés. Vous pourriez peut-être envisager un amendement et inclure un paragraphe 13.1 :

Avant de prendre une décision, en application de l'article 13, le ministre doit déterminer si les activités soutenues sont certifiées... dans le respect des principes de PCAP.

Merci du temps que vous m'avez consacré.

Le sénateur Patterson : C'est bon de vous revoir. Vous paraissez encore mieux en chair et en os que sur un écran vidéo. Je me rappelle de votre exposé sur le projet de loi C-92.

Vous nous avez donné matière à réfléchir, mais je voudrais parler de votre dernier point sur les non-ayants droits, comme l'Assemblée des Premières Nations et l'Assemblée des chefs du Manitoba, qui pourraient être inclus dans la définition d'organisation autochtone, si j'ai bien compris ce que vous avez dit.

M. Balfour : Par interprétation.

Le sénateur Patterson : Oui. L'article 2 dit :

[...] corps dirigeant autochtone ou toute autre entité qui représente les intérêts d'un groupe autochtone et de ses membres.

This resonates with me because the Inuit also have a national advocacy organization that is not a rights holder. It's called ITK. It has a very high standing and visibility in Ottawa. It is very convenient for the federal government to interface with them rather than the folks who live in the regions under a set of land claims agreements who are rights holders.

Could you explain why you're concerned about that very broad definition of Indigenous organization? Is it because you believe they could start delivering programs under agreements? Is that the problem here? What is underneath your concern?

Mr. Balfour: Money for the First Nations in Manitoba is the purview and the responsibility of the First Nations in Manitoba. It's not for political entities to be looking at accessing unless the chiefs endorse it. The activities that the AMC undertakes are mandated through the Assembly of Manitoba Chiefs

I would be remiss and would not be doing my job if I wasn't here to tell you that's a concern. You should be involving First Nations directly and not making room for provincially or federally incorporated entities.

Senator Christmas: Mr. Balfour, it's good to see you again. I was very intrigued by your comment about a satisfaction survey for DISC. I was looking through the act to see if there was reference to any kind of measurement to see whether or not the services provided by DISC are indeed periodically evaluated, to see if there's any kind of effort to go to the clients, meaning First Nations, and to see if there's a process in place for the clients to comment on the service they're receiving from DISC.

I haven't had much time to think about that, but obviously you've commented on it. Could you elaborate on what would be your vision of a satisfaction survey that may be asked of DISC or other departments that serve Indigenous peoples?

Mr. Balfour: I mentioned that because I think it's really important. Regionally, the Assembly of Manitoba Chiefs has taken the lead in a number of areas over the years. This would be taking the lead in this particular area. I am not speaking to Canada wide, but we have our challenges with the former Health Canada FNIHB under DISC, along with DISC, Indian Affairs and Health Canada.

Being able to respond to that, getting it directly and involving First Nations, is something we meaningfully took from grand chiefs meetings with the ministers to say that this is how we are

Cela m'interpelle, car les Inuits ont également un organisme national de défense qui n'est pas détenteur de droits, appelé l'Inuit Tapiriit Kanatami. Il est très connu et a beaucoup de visibilité à Ottawa. C'est très pratique pour le gouvernement de pouvoir interagir avec les responsables de cet organisme plutôt qu'avec des gens qui sont détenteurs de droits et qui vivent dans des régions visées par un ensemble d'accords sur les revendications territoriales.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous êtes préoccupé par cette définition très large d'organisation autochtone? Est-ce parce que vous pensez que ces organisations pourraient se remettre à offrir des programmes en vertu des accords? Est-ce là le problème? Que se cache-t-il derrière votre préoccupation?

M. Balfour : L'argent destiné aux Premières Nations du Manitoba est de la responsabilité des Premières Nations du Manitoba. Ce n'est pas aux entités politiques de chercher à y avoir accès, à moins que les chefs l'approuvent. Les responsables de l'Assemblée des chefs du Manitoba décident des activités de l'assemblée.

J'aurais été négligent et je n'aurais pas fait mon travail si je n'étais pas venu vous dire que c'est une préoccupation. Vous devriez faire participer les Premières Nations directement sans faire de place aux entreprises constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale.

Le sénateur Christmas : Monsieur Balfour, je suis heureux de vous revoir. J'ai été très surpris de votre commentaire sur un sondage de satisfaction à l'égard des SAC. J'ai parcouru le texte de la loi pour voir s'il y était question d'un genre de mesure indiquant que les services fournis par le ministère des SAC sont effectivement évalués périodiquement, que des efforts sont faits pour rejoindre les clients, à savoir les Premières Nations, et qu'il existe un processus grâce auquel les clients peuvent commenter les services qu'ils reçoivent des SAC.

Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour y réfléchir, mais vous avez de toute évidence fait un commentaire à ce sujet. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur votre vision d'un sondage sur la satisfaction qui pourrait être demandé au ministère des SAC ou aux autres ministères qui servent les Autochtones?

M. Balfour : Je l'ai mentionné, car je pense que c'est très important. À l'échelle régionale, l'Assemblée des chefs du Manitoba a pris en charge un certain nombre de domaines, au fil des ans. Elle pourrait prendre les choses en main ici aussi. Je ne parle pas à l'échelle du Canada, mais nous avons quelques problèmes à régler avec l'ancienne Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada, qui vient de passer aux SAC, ainsi qu'avec les SAC, Affaires indiennes et Santé Canada.

Si nous pouvions trouver une solution, et faire participer directement les Premières Nations. C'est ce que nous avons retenu des réunions des grands chefs avec les ministres, nous

to do things in our own backyard. This is how AMC will respond to how we transform and create these new entities. The bill goes around the good faith efforts we've been establishing with the ministers.

Senator Christmas: Do you envision this satisfaction survey as something that Indigenous organizations would carry out, or do you see it as a responsibility of the federal government to determine how effective its services are?

Mr. Balfour: If we're working in partnership and transforming the way we're working together, shouldn't we be doing it together?

Senator Christmas: Yes, obviously.

Mr. Balfour: Yes, and that was originally our approach. Getting feedback from the leadership and getting them involved in that is certainly what we thought would be different from having Canada do it itself, evaluate its own people and get performance increases for saving money.

Senator Christmas: To let you know, I come from a background of quality control and ISO, so I understand the value of making sure the services you deliver are effectively measured. Thank you for that. If you have any further comments on how perhaps that could be reflected in legislation, we would welcome them.

Senator LaBoucane-Benson: On paper or in theory, the idea of splitting this into three departments — one for the Arctic, one for the relationship and one for the service delivery — makes sense. Then having enabling legislation for every service the federal government provides also makes sense. However, when we get into the weeds, the idea of consultation and co-development, there are many different ideas of what it is supposed to look like. It doesn't seem this government hit the mark on the consultation and co-development pieces.

You said something about a transformation gathering in June 2018. I am trying to figure out what that was about. Could you explain what that transformation gathering was? I wonder if that was the idea around consultation.

Mr. Balfour: Perhaps I misspoke. It is 2019. It is coming up.

Senator LaBoucane-Benson: What is the purpose of that? Is it to discuss this piece of legislation once it's passed?

savions comment nous voulions procéder chez nous. C'est comme cela que l'Assemblée des chefs du Manitoba réagira à la création et à la transformation de ces nouvelles entités. Le projet de loi fait abstraction des efforts de bonne foi que nous avons faits avec les ministres.

Le sénateur Christmas : Pensez-vous que ce sont les organisations autochtones qui devraient réaliser ce sondage sur la satisfaction, ou pensez-vous que le gouvernement fédéral a la responsabilité de déterminer l'efficacité de ses services?

M. Balfour : Si nous travaillons en partenariat et qu'ensemble nous transformons notre façon de collaborer, ne devrions-nous pas le faire ensemble?

Le sénateur Christmas : Oui, évidemment

M. Balfour : Oui, et c'était notre approche, au départ. Nous pensions que recueillir les commentaires des dirigeants et les faire participer à ce processus serait certainement différent du cas où le gouvernement du Canada le ferait lui-même, évaluerait ses propres employés et demandait une hausse du rendement pour économiser de l'argent.

Le sénateur Christmas : Je veux juste que vous sachiez que j'ai de l'expérience en matière de contrôle de qualité et en normes ISO, je comprends donc qu'il est précieux d'avoir de la certitude que les services que vous offrez sont évalués efficacement. Je vous remercie de votre suggestion. Si vous avez d'autres commentaires sur la façon dont cela pourrait être intégré au projet de loi, nous aimerions les entendre.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Sur papier ou en théorie, l'idée d'en faire trois ministères — un pour l'Arctique, un pour les relations et un autre pour la prestation de services — est logique. Ensuite, la création d'une loi habilitante pour chaque service que le gouvernement fédéral fournit est également logique. Toutefois, quand on entre dans les détails, quand il est question de consultation et de codéveloppement, on constate qu'il y a beaucoup d'idées différentes sur ce à quoi c'est censé ressembler. Le gouvernement ne semble pas avoir atteint son objectif au chapitre de la consultation et du codéveloppement.

Vous avez dit quelque chose à propos d'une réunion sur la transformation du ministère des Affaires indiennes et du Nord, en juin 2018. J'essaie de comprendre de quoi il s'agit. Pourriez-vous nous expliquer ce qu'était cette réunion sur la transformation? Je demande si c'était l'idée derrière la consultation.

M. Balfour : Je me suis peut-être mal exprimé. C'est en 2019. Ce sera bientôt.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Quel en est le but? Est-ce de discuter de ce projet de loi une fois qu'il sera adopté?

Mr. Balfour: No, not at all. The idea of transformation, how things are supposed to be done differently, the involvement of First Nations leadership, and how we do things uniquely in Manitoba are up for discussion.

We are working on some exciting things. You no doubt have heard of our Bringing Our Children Home Act and of the good work that the First Nations Family Advocate Office has been doing, with support from the former minister in terms of CFS reform. We also have some really good activities in terms of working with support of Canada on development of a First Nations universal health accord. We are doing exciting things and making sure we develop partnerships and good relationships to be able to look at where we want to go in the future of health.

In the area of education, we have been talking about our education transformation as it relates to a new regional education agreement, along with a new regional education funding formula. As well, because Jordan's Principle began in Manitoba, we are using it as a way to potentially change the way Canada does business, at least first and foremost with that file, so that we take over and we determine how to carry out and implement Jordan's Principle in Manitoba, potentially through a Jordan's Principle capacity enhancement centre.

We will be focusing on a number of good things. Regionally, there has been a number of funding announcements and things we have been working on with ISC. The opportunity to share at that gathering, along with ministers and others, will be a good occasion to highlight how Manitoba and Canada can go forward.

Senator LaBoucane-Benson: That's fantastic. It sounds like Manitoba has been doing incredible work. I am so glad to hear about it. It seems that in the separation to Indigenous Services the whole idea was for the minister to be able to focus on service delivery. Do you think there is hope for the Manitoba First Nations and the federal government to come together in this bill and be able to continue that good work?

Mr. Balfour: No.

Senator LaBoucane-Benson: None whatsoever.

Mr. Balfour: Maybe, but I can't speak on this point.

Senator LaBoucane-Benson: It is just your opinion.

M. Balfour : Non, pas du tout. La transformation, la façon dont les choses sont censées être faites différemment, la participation des dirigeants des Premières Nations et la façon particulière dont nous faisons les choses au Manitoba, voilà ce qui fera l'objet des discussions.

Nous travaillons sur des choses très intéressantes. Vous avez sans doute entendu parler de notre loi qui vise à ramener nos enfants à la maison et du bon travail du bureau du défenseur des droits familiaux des Premières Nations, avec l'appui de l'ancien ministre, pour ce qui est de la réforme des services à l'enfance et à la famille. Nous menons également quelques très bonnes activités où nous travaillons, avec le soutien du gouvernement du Canada, à l'élaboration d'une entente sur un système de santé universel pour les Premières Nations. Nous faisons des choses très intéressantes et nous nous assurons de former des partenariats et d'établir de bonnes relations pour être en mesure de trouver la voie à suivre en matière de santé.

En ce qui concerne l'éducation, nous avons parlé de la transformation de l'éducation, c'est-à-dire de nouveaux accords et modes de financement régionaux pour l'éducation. Parce que le principe de Jordan a également vu le jour au Manitoba, nous l'utilisons comme un moyen de changer la façon dont le Canada fait des affaires, pour ce dossier, du moins, dans le but de prendre la relève et de déterminer comment nous appliquerons le principe de Jordan au Manitoba; nous envisageons de créer un centre de renforcement des compétences axées sur le principe de Jordan.

Nous nous concentrerons sur un certain nombre de bonnes choses. À l'échelle régionale, il y a eu quelques annonces de financement et des projets de collaboration avec les SAC. La possibilité d'échanger avec les ministres et les autres intervenants, durant cette réunion, sera une bonne occasion d'expliquer comment le Manitoba et le gouvernement du Canada pourraient aller de l'avant.

La sénatrice LaBoucane-Benson : C'est fantastique. J'ai l'impression que le Manitoba fait un travail incroyable. Je suis ravie de l'entendre. Il semble que toute l'idée de la séparation des Services aux Autochtones avait pour but que le ministre puisse se concentrer sur la prestation de services. Pensez-vous qu'il y ait un espoir que les Premières Nations du Manitoba et le gouvernement fédéral s'entendent sur le projet de loi et s'unissent pour pouvoir continuer à faire ce bon travail?

M. Balfour : Non.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Aucun espoir.

M. Balfour : Peut-être, mais je ne peux pas parler de cela.

La sénatrice LaBoucane-Benson : C'est simplement votre avis.

Mr. Balfour: No, I am sorry, but we can't support anything that is pan-Indigenous.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. [*Indigenous language spoken*].

I will speak about the cleaving into two sections. CIRNAC will be the institutional structure with the governance and building capacity to promote self-reliance, prosperity and well-being, which is part of self-determination. ISC will be taking on the delivery of service and programs, closing the socio-economic gap and building capacity, which is also self-determination. This cleaving into two sections separates or splits self-determination. They are both self-determination concepts and they are now in two different camps.

How will this affect your self-determination initiatives?

Mr. Balfour: This concerns us because we don't know. In terms of the separation of the responsibilities it is unclear how this bill will be carried out in relation to the good work we have already established.

Senator Patterson: We were led to believe by the Prime Minister that the Indigenous rights framework would be a primary vehicle for reconciliation, recognition and respect when he said, "No relationship is more important to Canada than the relationship with Indigenous Peoples."

You have expressed how the Assembly of Manitoba Chiefs have rejected the Indigenous rights framework approach, and I think you referred to a letter. Could you elaborate on why the AMC withdrew support for the Indigenous rights framework and if that relates to this bill at all, please?

Mr. Balfour: Other than the lack of consultation, other than the lack of concern expressed by chiefs as it relates to the treaty relationship, and other than the fact that it's pan-Indigenous in nature and leaves a number of things undefined as they relate to non-First Nations, we only discovered this as somebody was wading through the budget implementation bill. It wasn't a bill standing on its own to inform folks. This was really last minute. We quickly pulled this together in terms of how these concerns with the bill were not necessarily fully focused at the time. We didn't have the bill at the time when the framework was rejected.

M. Balfour : Non, je suis désolé, mais nous ne pouvons pas appuyer des mesures panautochtones.

La sénatrice McCallum : Merci de votre exposé. [*La sénatrice s'exprime en langue autochtone.*]

Je parlerai du clivage entre les deux articles. RCAANC sera une structure institutionnelle dotée de la capacité de gouvernance et de renforcement des capacités nécessaires pour promouvoir l'autonomie, la prospérité et le bien-être, éléments de l'autodétermination. Les SAC s'occuperont de la prestation des services et des programmes visant à réduire l'écart socioéconomique et à renforcer les capacités, ce qui fait également partie de l'autodétermination. Cette séparation en deux entités crée une brèche dans l'autodétermination. Les deux entités sont liées à l'autodétermination, mais elles forment maintenant deux camps différents.

Comment cela touchera-t-il vos initiatives en matière d'autodétermination?

M. Balfour : Cela nous préoccupe, car nous ne le savons pas. En ce qui concerne la séparation des responsabilités, nous ne savons pas quelle incidence aura ce projet de loi, une fois adopté, sur le bon travail que nous avons déjà mis en œuvre.

Le sénateur Patterson : Le premier ministre nous a amené à croire que le cadre des droits autochtones serait le principal véhicule de la réconciliation, de la reconnaissance et du respect, quand il a dit : « Aucune autre relation n'est plus importante pour le Canada que la relation que nous entretenons avec les peuples autochtones. »

Vous avez souligné que l'Assemblée des chefs du Manitoba a rejeté l'approche du cadre des droits autochtones, et je crois que vous avez fait référence à une lettre. Pourriez-vous s'il vous plaît nous en dire un peu plus sur la raison pour laquelle l'Assemblée des chefs du Manitoba a retiré son soutien au cadre des droits autochtones, et si cela est lié à ce projet de loi?

M. Balfour : Outre l'absence de consultation, le fait que les chefs n'ont pas exprimé de préoccupations, relativement à la relation fondée sur les traités, le fait que ce soit panautochtone par nature et que cela laisse dans le vague un certain nombre de choses liées aux non-Autochtones, nous l'avons seulement découvert pendant que quelqu'un parcourait le projet de loi d'exécution du budget. Ce n'était pas un projet de loi indépendant qui informait les gens. C'était vraiment un projet de loi de dernière minute. Nous avons rapidement fait le point sur le fait que les préoccupations à propos du projet de loi n'étaient pas nécessairement ciblées. Nous n'étions pas au courant de ce projet de loi à l'époque où le cadre des droits autochtones a été rejeté.

The Deputy Chair: Mr. Balfour, on behalf of all of us, we want to thank you. It was good to see you in person. As always, we enjoy your insights and deeply appreciate your taking the time to come and see us.

Senator LaBoucane-Benson: Could you provide your speaking notes to the clerk for translation? Did you send us a brief?

Mr. Balfour: I could send it. It's on my computer. Allow me to do that.

Senator LaBoucane-Benson: If you send it to the clerk, it will be translated.

(The committee adjourned.)

Le vice-président : Monsieur Balfour, au nom de tous, je voulais vous remercier. J'étais ravi de vous voir en personne. Comme toujours, nous apprécions vos commentaires et nous vous sommes très reconnaissants de prendre le temps de venir nous voir.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Pourriez-vous communiquer vos notes d'allocution à la greffière pour la traduction? Nous avez-vous envoyé un mémoire?

M. Balfour : Je pourrais vous l'envoyer. C'est sur mon ordinateur. Permettez-moi de faire ainsi.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Si vous l'envoyez à la greffière, il sera traduit.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 16, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 1 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures; and, in camera, for the consideration of a draft report.

Senator Scott Tannas (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good afternoon. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room, on television, or listening via the Web.

I'd like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional unceded lands of the Algonquin peoples.

I'm Scott Tannas, from Alberta, and I have the privilege of beginning the meeting as the Deputy Chair, and Senator Dyck will join us as quickly as she can. She's detained at another committee meeting. So I will be the chair today for part of the meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

Today we are continuing our examination of the subject matter of those elements contained in Division 25 of Part 4 of Bill C-97, an Act to Implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019, and other measures.

Before we begin, I invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace, New Brunswick.

Senator Francis: Brian Francis, P.E.I.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran, Manitoba.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba.

The Deputy Chair: Thank you, senators.

We have with us this afternoon, from the Ermineskin Cree Nation, Chief Craig Makinaw, and from Onion Lake Cree Nation, Chief Okimaw Henry Lewis.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 16 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour étudier la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures; et, à huis clos, pour l'étude d'une ébauche de rapport.

Le sénateur Scott Tannas (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui suivent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit ici, dans la salle, à la télévision ou sur le Web.

Je tiens à souligner, par souci de réconciliation, que nous nous réunissons sur les terres ancestrales non cédées des peuples algonquins.

Je m'appelle Scott Tannas, de l'Alberta. J'ai le privilège de commencer la réunion en tant que vice-président, et la sénatrice Dyck se joindra à nous dès qu'elle le pourra. Elle est retenue dans une autre réunion de comité. Je présiderai donc aujourd'hui une partie de la réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen de la teneur des éléments de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Avant de commencer, j'invite mes collègues sénateurs à se présenter.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire visé par le Traité n° 6, Alberta.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sénatrice Lovelace, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Francis : Brian Francis, Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, Manitoba.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, Traité n° 10, Manitoba.

Le vice-président : Merci, honorables sénateurs.

Nous accueillons, cet après-midi, le chef Craig Makinaw, de la Nation crie Ermineskin, et le chef Okimaw Henry Lewis, de la nation crie d'Onion Lake.

We'll begin with the opening remarks of Chief Makinaw followed by Chief Lewis.

Chief Makinaw, the floor is now yours.

Craig Makinaw, Chief, Ermineskin Cree Nation: I'm Chief Makinaw of Ermineskin Cree Nation. Our nation entered into Treaty 6 with the British Crown in 1877. We appreciate the opportunity to address the members of the standing committee on a number of issues as it relates to our rights.

Obviously we can't address the whole of the proposed bill. Ermineskin will confine our concerns on the matters that could directly impact our rights and the rights of our future generations.

Bill C-97 does not only include the budget, the bill is full of amendments on a variety of legislation cutting across many areas of laws. Bill C-97, as it relates to our rights as treaty Indigenous peoples, has a number of flaws.

The legislation was drafted without our consent. As a matter of fact, our nation was not engaged at any time during the drafting process to determine our views on the main issues.

Ermineskin Cree Nation has a long history of working with the Department of Indian Affairs and Northern Development, and the Department of First Nations and Inuit Health Branch in making substantive amendments to funding agreements.

Our involvement in changing language goes back more than 15 years, so our nation is used to reviewing, editing and suggesting proposed wording changes.

In light of our involvement, it came as a shock to learn that the two new departments have been designed and included in the omnibus legislation, Bill C-97, without a word from the government to our offices. We consider this oversight to be a major violation of our treaty rights.

Ermineskin had considered that the days that the government unilaterally made decisions and tried to impose them on our peoples was in the past. Obviously, we are mistaken.

Ermineskin Cree Nation has always considered our rights to be collective rights. The proposed amendments to Bill C-97 to create two new departments only makes references to the Indigenous individuals. What is going to happen with our collective rights? What are Canada's intentions? We have heard nothing.

Nous allons commencer par la déclaration préliminaire du chef Makinaw, qui sera suivie de celle du chef Lewis.

Chef Makinaw, vous avez la parole.

Craig Makinaw, chef, Nation crie Ermineskin : Je suis le chef Makinaw de la Nation crie Ermineskin. Notre nation a conclu le Traité n° 6 avec la Couronne britannique en 1877. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de parler aux membres du Comité permanent d'un certain nombre de questions concernant nos droits.

De toute évidence, nous ne pouvons pas examiner l'ensemble du projet de loi. Nous nous limiterons aux questions qui pourraient avoir une incidence directe sur nos droits et les droits de nos générations futures.

Le projet de loi C-97 ne comprend pas seulement le budget, il est plein d'amendements à diverses mesures législatives qui touchent de nombreux domaines. Le projet de loi C-97, en ce qui concerne nos droits en tant que peuples autochtones signataires de traités, comporte un certain nombre de lacunes.

Le projet de loi a été rédigé sans notre consentement. En fait, notre nation n'a jamais participé au processus de rédaction pour faire connaître son point de vue sur les principaux enjeux.

La Nation crie Ermineskin collabore depuis longtemps avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits pour apporter des modifications de fond aux ententes de financement.

Notre participation à la modification du libellé des ententes remonte à plus de 15 ans, et notre nation a donc l'habitude d'examiner et de réviser un texte et de proposer des modifications.

Compte tenu de notre participation, il a été choquant d'apprendre que les deux nouveaux ministères ont été conçus et inclus dans le projet de loi omnibus, le projet de loi C-97, sans que le gouvernement n'adresse un seul mot à nos bureaux à ce sujet. Nous considérons cette omission comme une violation majeure de nos droits issus des traités.

Notre nation croyait que l'époque où le gouvernement prenait unilatéralement des décisions et tentait de les imposer à nos peuples était révolue. De toute évidence, nous nous trompons.

La Nation crie Ermineskin a toujours considéré nos droits comme des droits collectifs. Les modifications proposées au projet de loi C-97 pour créer deux nouveaux ministères ne font référence aux Autochtones qu'à titre individuel. Qu'advient-il de nos droits collectifs? Quelles sont les intentions du Canada? On ne nous a rien dit.

The use of the terminology “of individuals” moves us toward the Charter of Rights and Freedoms that was not to apply to our nations because of our collective rights. Now Parliament is proposing to override the Constitution and impose legislation that promotes the individual. Our nation has created many laws to protect our collective rights. Is Canada going to impose the legislation using the funding process encoded in the draft bills?

We see no acknowledgment of our treaty relationship. In the creation of these two departments, there is no reference to treaty peoples. We see references to Inuit and Metis, but not treaty peoples. Yet, it is due to the treaty making that allows the state of Canada to exist. There is no such thing as *Terra nullius*, doctrine of discovery or conquest as it relates to our peoples. It was treaty making that allowed for the peaceful settlement in our territories. It is very simple. So we ask: What is the intention of the state in relation to our treaties?

Canada is a constitutional monarchy. Ermineskin Cree Nation asks: Is Canada attempting to make a constitutional amendment by enacting these two departments without consulting our peoples?

The new bills are also going to have implications for provinces. Has anyone asked the provinces?

Is it possible for the federal government to unilaterally amend the Constitution by orders-in-council? Those orders-in-council were made nearly two years ago, in August 2017, but only brought before Parliament through this omnibus bill.

Ermineskin asks these questions because that is precisely what is taking place in the process. Where was the authority to create two departments and shift monies voted for Indians into the two entities? It was all done in a closed central decision-making body — the cabinet — without parliamentary oversight.

The result of the orders-in-council are using monies voted for Indians for two years. Is this legal? Is it constitutional? Is this last-minute insertion into the budget bill designed to cover the operations of two departments working outside of the parliamentary process? These are very serious issues and have grave implications for treaty peoples.

The anticipated formation of the two departments does not appear to envision a role for the treaty peoples.

Prime Minister Justin Trudeau has said on numerous public occasions that no relationship is more important to Canadians than the relationship between Canada and Indigenous peoples. Was he referring to everyone except treaty peoples?

L'utilisation de l'expression « individus » nous rapproche de la Charte des droits et libertés qui ne devait pas s'appliquer à nos nations en raison de nos droits collectifs. Le Parlement propose maintenant de passer outre à la Constitution et d'imposer une loi qui favorise l'individu. Notre pays a créé de nombreuses lois pour protéger nos droits collectifs. Le Canada va-t-il imposer sa loi en utilisant le processus de financement inscrit dans les projets de loi?

Nous ne voyons aucune reconnaissance de notre relation scellée par traité. À propos de la création des deux ministères, aucune mention n'est faite des peuples signataires des traités. On parle des Inuits et des Métis, mais pas des peuples visés par les traités. Pourtant, ce sont les traités qui permettent à l'État canadien d'exister. Les doctrines du territoire sans maître, de la découverte ou de la conquête ne s'appliquent pas à nos peuples. C'est la conclusion de traités qui a permis une colonisation pacifique sur nos territoires. C'est très simple. Nous nous demandons donc quelles sont les intentions de l'État par rapport à nos traités.

Le Canada est une monarchie constitutionnelle. La Nation crie Ermineskin se demande si le Canada tente de modifier la Constitution en créant ces deux ministères sans consulter nos peuples.

Les nouveaux projets de loi auront aussi des répercussions sur les provinces. Quelqu'un a-t-il posé la question aux provinces?

Est-il possible pour le gouvernement fédéral de modifier unilatéralement la Constitution par décret? Ces décrets ont été pris il y a près de deux ans, en août 2017, mais ils n'ont été présentés au Parlement que dans le cadre de ce projet de loi omnibus.

Ermineskin pose ces questions parce que c'est précisément ce qui s'est passé ici. Où était le pouvoir de créer deux ministères et de transférer les crédits votés pour les Indiens dans ces deux entités? Tout cela s'est fait dans le cadre d'un organe décisionnel central fermé — le Cabinet — sans surveillance parlementaire.

Le résultat des décrets en conseil est l'utilisation de fonds votés pour les Indiens pendant deux ans. Est-ce légal? Est-ce constitutionnel? Cette insertion de dernière minute dans le projet de loi d'exécution du budget vise-t-elle à couvrir les activités de deux ministères qui travaillent en dehors du processus parlementaire? Ce sont des questions très graves qui ont de lourdes répercussions sur les peuples visés par les traités.

La formation prévue des deux ministères ne semble pas envisager un rôle pour les peuples visés par les traités.

Le premier ministre Justin Trudeau a déclaré publiquement, à de nombreuses occasions, qu'aucune relation n'était plus importante pour les Canadiens que la relation entre le Canada et les peuples autochtones. Parlait-il de tout le monde, à l'exception des peuples signataires des traités?

In order for Canada to be established, treaties needed to be made. This is the fundamental law set out by the Crown in the Royal Proclamation of 1763. The United Nations knows the significance and role of treaties in the creation of successor states like Canada.

The courts in Canada have stated on numerous decisions that treaty peoples must be treated fairly and to have no sharp dealings so that the honour of the Crown is upheld. Yet Canada has drafted legislation on this fundamental relationship without discussion with our nations. The question to be asked: Is this process bringing honour to the Crown or an example of sharp dealings?

When the state decided to keep their activities in relation to the drafting of this legislation away from our eyes, they are reverting to the old colonial times.

Unilateral actions from residential schools to the pass system, permit system and many other decisions taken in Ottawa and imposed on our peoples, this is another example of such decision-making. We are not far away from the colonial decision-making.

There is a need to question the goal of the Government of Canada. A hundred years ago, the aims of Canada were clearly stated by Deputy Minister of Indian Affairs, Duncan Campbell Scott:

The happiest future for the Indian race is absorption into the general population, and this is the object and policy of our government.

He also said:

Our object is to continue until there is not a single Indian in Canada that has not been absorbed into the body politic, and there is no Indian question, and no Indian department

Nothing has changed. Bill C-97 continues Canada's colonial legacy. Ermineskin Cree Nation makes the following suggestion as a way forward.

The clauses in the proposed bill related to Indigenous peoples should be removed and considered in a separate and fair process that respects the decision-making processes of our nations.

The Government of Canada cannot depend on organizations to manufacture consent. Organizations did not make treaties. At one time we worked within an organization to support ourselves in a collective manner. Now these organizations are being used against our nations.

Pour que le Canada puisse voir le jour, il a fallu conclure des traités. Il s'agit de la loi fondamentale établie par la Couronne dans la Proclamation royale de 1763. L'Organisation des Nations Unies connaît l'importance et le rôle des traités dans la création d'États successeurs comme le Canada.

Les tribunaux canadiens ont déclaré, dans de nombreuses décisions, qu'il fallait traiter équitablement et sans manœuvres malhonnêtes les peuples visés par les traités afin de préserver l'honneur de la Couronne. Pourtant, le Canada a rédigé un projet de loi sur cette relation fondamentale sans en discuter avec nos nations. La question qu'il faut se poser est la suivante : ce processus fait-il honneur à la Couronne ou constitue-t-il un exemple de manœuvres malhonnêtes?

En décidant de nous cacher ses activités en ce qui a trait à la rédaction de ce projet de loi, l'État a fait un retour à l'époque coloniale.

Les mesures unilatérales vont des pensionnats aux systèmes de laissez-passer et de permis sans oublier les nombreuses autres décisions prises à Ottawa et imposées à nos peuples, et nous avons là un nouvel exemple de ce genre de prise de décisions. Nous ne sommes pas loin du processus décisionnel colonial.

Il faut remettre en question l'objectif du gouvernement du Canada. Il y a 100 ans, le sous-ministre des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, a clairement énoncé les objectifs du Canada :

Le meilleur avenir, pour la race indienne, est son assimilation dans la population générale, et c'est le but et la politique de notre gouvernement.

Il a dit aussi :

Notre but est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait pas un seul Indien au Canada qui n'ait été absorbé par l'État et qu'il n'y ait aucune question indienne, ni de département des Affaires des Sauvages [...]

Rien n'a changé. Le projet de loi C-97 perpétue l'héritage colonial du Canada. La Nation crie Ermineskin fait la suggestion suivante pour l'avenir.

Les dispositions du projet de loi concernant les peuples autochtones devraient être supprimées et examinées dans le cadre d'un processus distinct et équitable qui respecte les processus décisionnels de nos nations.

Le gouvernement du Canada ne peut pas se fier à des organisations pour obtenir notre consentement. Les organisations n'ont pas conclu de traités. Il fut un temps où nous travaillions au sein d'une organisation pour nous soutenir collectivement. Maintenant, ces organisations sont utilisées contre nos nations.

We want the record to show that the Ermineskin Cree Nation does not consent to the proposed language of Bill C-97. We call for the removal of the following sections from the bill:

Subdivision A of Division 25 of Part 4 enacts the Department of Indigenous Services Act, establishing a Department of Indigenous Services and confers on the Minister of Indigenous Services.

Subdivision B of Division 25 of Part 4 enacts the Department of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Act, which establishes the Department of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs.

Subdivision C of Division 25 of Part 4 makes amendments to other acts and repeals the Department of Indian Affairs and Northern Development Act.

We call for the removal of these sections from the bill prior to its passage from this house. Treaty peoples want to work on the implementation of our treaties. We want to see a proper recognition of treaties, not the present unilateral and secretive process that was used to present the present draft.

On behalf of the members of the Ermineskin Cree Nation and our future generations, including those who cannot speak for themselves, we thank you for hearing our concerns.

The Deputy Chair: Thank you, Chief Makinaw.

We'll now go to Chief Lewis.

Okimaw Henry Lewis, Chief, Onion Lake Cree Nation: *[Indigenous language spoken].* Without any further ado, I have very deep gratitude for the Senate today. Deep gratitude from the bottom of my heart. It took a long time to get to the table where we might be heard.

Tansi, and good morning chair and members of the committee. On behalf of Cree Nation, we want to make our views on Bill C-97, an omnibus bill, that covers everything from monies to amendments to various pieces of legislation. It is obvious that we cannot comment on all the provisions. We will confine our comments to the major issues buried in the bill that concerns my nation — the splitting of the Department of Indian Affairs and Northern Development.

On August 28, 2017, Prime Minister Justin Trudeau unilaterally announced the creation of two new entities: Minister of Indigenous Services and Minister of Crown-Indigenous Relations out of the Department of Indian and Northern Development. The two entities were empowered through orders-in-council. Twenty-one months later, Bill C-21 contains language to create the two departments.

Nous voulons que le compte rendu montre que la Nation crie Ermineskin ne consent pas au libellé proposé du projet de loi C-97. Nous demandons la suppression des articles suivants du projet de loi :

La sous-section A de la section 25 de la partie 4 édicte la Loi sur le ministère des Services aux Autochtones, établissant un ministère des Services aux Autochtones et confiant diverses responsabilités à la ministre des Services aux Autochtones.

La sous-section B de la section 25 de la partie 4 édicte la Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, qui établit le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord.

La sous-section C de la section 25 de la partie 4 modifie d'autres lois et abroge la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nous demandons que ces articles soient retirés du projet de loi avant que le Sénat ne l'adopte. Les peuples signataires des traités veulent travailler à la mise en œuvre de leurs traités. Nous voulons qu'il y ait une reconnaissance adéquate des traités, et non pas le processus unilatéral et secret qui a été utilisé pour présenter ce projet de loi.

Au nom des membres de la Nation crie Ermineskin et de nos générations futures, y compris ceux qui ne peuvent pas parler pour eux-mêmes, nous vous remercions d'avoir écouté nos préoccupations.

Le vice-président : Merci, chef Makinaw.

Nous passons maintenant au chef Lewis.

Okimaw Henry Lewis, chef, Nation crie d'Onion Lake : *[Langue autochtone parlée.]* Sans plus tarder, j'exprime ma profonde gratitude au Sénat aujourd'hui. Je vous remercie sincèrement du fond du cœur. Il a fallu beaucoup de temps pour arriver à la table où nous pourrions être entendus.

Tansi, et bonjour monsieur le président et membres du comité. Au nom de la nation crie, nous souhaitons faire connaître notre point de vue sur le projet de loi C-97, un projet de loi omnibus qui couvre tout, des questions d'argent aux modifications à diverses mesures législatives. Il est évident que nous ne pouvons pas parler de toutes ses dispositions. Nous limiterons nos commentaires aux grandes questions enfouies dans le projet de loi qui concernent ma nation, soit la division du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le 28 août 2017, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé unilatéralement la division du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en deux nouvelles entités, soit le ministère des Services aux Autochtones et le ministère des Relations Couronne-Autochtones. Les deux entités ont été habilitées par décret. Vingt et un mois plus tard, le projet de loi C-21 contient des dispositions visant à créer les deux ministères.

In the 21 months, ministers of the Crown, Bennett and Philpott, have not engaged Onion Lake in any discussions on the draft legislation. We were not engaged in the process despite the words of the Prime Minister on August 28, 2017, when he said:

. . . we will be establishing two new departments: a Department of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs, and a Department of Indigenous Services. These changes were modelled on the recommendations of the royal commission and will be finalized in cooperation with Indigenous Peoples.

Where is the cooperation? How was the cooperation supposed to take place? If this bill passes without any amendments, the creation of these two departments will be finalized. We were not involved.

As Okimaw of Onion Lake, along with my council, we are responsible for the future generations and are the rights holders, including our descendants.

In 21 months we have not received one piece of correspondence inviting our chief and council from our treaty nation to a meeting to discuss the reorganization of the government, or have been asked how such a reorganization will have an effect on our rights and our lands.

There was complete silence from the government. This is not the actions of the Prime Minister who has publicly stated on numerous occasions that the relationship with our nations is most important. What does that mean in light of the proposed amendments?

In the same statement, the Prime Minister said:

What we are doing here today is also the next step toward ending the Indian Act, but the pace of transition will also require the leadership of Indigenous nations, communities themselves.

While the Prime Minister talks about the leadership being involved, there is no process. It is lip service to the treaty peoples that brings dishonour onto the Crown. As rights holders, you cannot engage organizations that are not part of treaty making to give consent on our behalf.

Onion Lake does not allow any organization to make decisions for us. No organization entered into treaty with the Crown, unlike our nation.

In fact, there's a section within the bill that calls for a gradual transfer of department responsibilities to Indigenous organizations, a complete erasure of our nation in language contained within the 1969 White Paper.

Au cours de ces 21 mois, les ministres Bennett et Philpott n'ont fait participé Onion Lake à aucune discussion sur le projet de loi. Nous n'avons pas participé au processus, malgré les paroles du premier ministre, qui avait déclaré, le 28 août 2017 :

[...] nous établirons deux nouveaux ministères : le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et le ministère des Services aux Autochtones. Ces changements s'inspirent des recommandations de la Commission royale et seront finalisés en collaboration avec les peuples autochtones.

Où est la coopération? Comment la coopération devait-elle se faire? Si ce projet de loi est adopté sans amendement, la création de ces deux ministères sera finalisée. Nous n'y avons pas participé.

Le conseil d'Okimaw d'Onion Lake et moi-même sommes responsables des générations futures et nous sommes les titulaires de droits, ainsi que nos descendants.

En 21 mois, nous n'avons pas reçu une seule lettre invitant le chef et le conseil de notre nation signataire de traité à une réunion pour discuter de la réorganisation du gouvernement, ou on ne nous a pas demandé quels effets une telle réorganisation aurait sur nos droits et nos terres.

Le gouvernement est resté complètement silencieux. Ce n'est pas ce qu'a fait le premier ministre, qui a déclaré publiquement à maintes reprises que la relation avec nos nations était la plus importante. Qu'est-ce que cela signifie étant donné les modifications proposées?

Dans la même déclaration, le premier ministre a dit :

La mesure que nous annonçons aujourd'hui est également une autre étape vers l'élimination de la Loi sur les Indiens, mais le rythme de cette transition demandera également un leadership de la part des communautés autochtones elles-mêmes.

Le premier ministre parle de leadership, mais il n'y a pas de processus. Ce sont les fausses promesses faites aux peuples signataires des traités qui déshonorent la Couronne. Nous sommes titulaires de droits et vous ne pouvez pas charger des organisations qui n'ont pas participé à la conclusion de traités de donner leur consentement en notre nom.

Onion Lake ne permet à aucune organisation de prendre des décisions en son nom. Aucune organisation n'a conclu de traité avec la Couronne, contrairement à notre nation.

En fait, il y a un article dans le projet de loi qui prévoit un transfert graduel des responsabilités ministérielles aux organisations autochtones, un effacement complet de notre nation par rapport au libellé du livre blanc de 1969.

These are major constitutional issues involved in the proposed amendments in the creation of these new departments. What is the future operation of section 91(24)? We remind the members that 91(24) refers to “Indians and lands reserved for Indians.”

In 1969, Prime Minister Pierre Trudeau and Minister Jean Chrétien proposed in the infamous White Paper that section 91(24) would be rendered null and void within the British North American Act as Canada moved to incorporate our people and the nations into the fabric of Canada.

Our response to Canada: Our treaties cannot be unilaterally terminated by the federal government. In 50 years, Canada has continued to create the policies and programs that are attempting to terminate the treaty relationship and thereby creating one service delivery system through the provinces.

As the Prime Minister said in 2017, “Our provincial and territorial partners” to make a new relationship. That new relationship does not include our treaties. The same objective in 1867, 1969 and 2019: terminate the Indians.

Our treaties with the Crown are the foundation of the state of Canada. Without treaties, the state would not exist in our territories. We remind the members that the Royal Proclamation of 1763 set out the provisions for accessing our territories.

Our ancestors agreed to a peace and friendship treaty with the Crown to follow for a peaceful settlement within our territories. We did not give up our territories or our resources. Our nations entered into treaties in our own right using our own laws and our own governmental structure. We do not need to negotiate a “self-government” agreement under a policy directive that has been unilaterally drafted and imposed by officials of the government.

In 152 years, the face of colonization remains the same: get rid of the Indians and impose the colonial rule in our territories. The tactics are the same.

We are always trying to find willing partners — the fur traders, the churches and the whisky traders. Now we have organizations paid and created by the state to service the purposes of the state, like the Land Management Board, the Indian Taxation Advisory Board, Financial Management Board and many others, all designed to bring our people and our lands within the state.

All these entities are created without our consent. In the legislation, members of Parliament are funding and cooperating in the destruction of our nations.

Ce sont là d'importantes questions constitutionnelles que soulèvent les modifications proposées en ce qui concerne la création des nouveaux ministères. Comment le paragraphe 91(24) s'appliquera-t-il à l'avenir? Nous rappelons aux sénateurs que le paragraphe 91(24) fait référence aux « Indiens et aux terres réservées pour les Indiens ».

En 1969, le premier ministre Pierre Trudeau et le ministre Jean Chrétien ont émis l'idée, dans le livre blanc tristement célèbre, que le paragraphe 91(24) deviendrait caduque dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, car le Canada s'appropriait à intégrer notre peuple et nos nations dans le tissu social du Canada.

Notre réponse au Canada : le gouvernement fédéral ne peut pas résilier nos traités unilatéralement. En 50 ans, le Canada a continué de créer des politiques et des programmes qui tentent de mettre fin à notre relation scellée par traité et de créer ainsi un seul système de prestation de services par l'entremise des provinces.

Comme le premier ministre l'a dit en 2017, « nos partenaires provinciaux et territoriaux » établiront une nouvelle relation. Cette nouvelle relation n'inclut pas nos traités. En 1867, 1969 et 2019, l'objectif est le même : se débarrasser des Indiens.

Nos traités avec la Couronne sont le fondement de l'État canadien. Sans traités, l'État n'existerait pas dans nos territoires. Nous rappelons aux députés que la Proclamation royale de 1763 établissait les dispositions régissant l'accès à nos territoires.

Nos ancêtres ont convenu d'un traité de paix et d'amitié avec la Couronne en vue d'une colonisation pacifique sur nos territoires. Nous n'avons pas renoncé à nos territoires ou à nos ressources. Nos nations ont conclu des traités en vertu de nos propres lois et de notre propre structure gouvernementale. Nous n'avons pas besoin de négocier un accord d'« autonomie gouvernementale » en vertu d'une directive stratégique qui a été rédigée unilatéralement et imposée par des fonctionnaires du gouvernement.

Au bout de 152 ans, le visage de la colonisation demeure le même : il faut se débarrasser des Indiens et imposer la règle coloniale sur nos territoires. Les tactiques sont les mêmes.

Nous essayons toujours de trouver des partenaires intéressés, comme les traiteurs de fourrures, les églises et les marchands de whisky. Maintenant, nous avons des organisations qui sont payées et créées par l'État pour servir les objectifs de l'État, comme la Commission de gestion des terres, la Commission consultative de la fiscalité indienne, la Conseil de gestion financière et bien d'autres, toutes conçues pour faire entrer notre peuple et nos terres dans l'État.

Toutes ces entités sont créées sans notre consentement. Dans le projet de loi, les parlementaires financent et collaborent à la destruction de nos nations.

In July 2017, Onion Lake communicated with Minister Bennett on a way to implement our treaties that would bring honour to the Crown. She was not interested. Instead, the government has chosen to draft legislation in secret for 21 months. Embedded deep inside an omnibus bill on the budget is the creation of the two departments to bring legitimacy to the order-in-council.

If the government was committed to the implementation of a real relationship with our people, the bills should have been tabled in the House of Commons after extensive consultation with our people. Separate bills would have allowed us to make comments or suggested amendments if necessary.

In place of a new relationship with Indigenous peoples, the state has chosen to bury the bills deep within a 400-page-plus bill. No minister of the Crown sent our nation a letter or any communication that these changes were going to be in the budget bill. Treaty people had to discover the provisions by reading the legislation. It's not an easy read at almost 400 pages.

In this regard, we have requested to the honourable members of the Senate that these provisions be removed from the budget bill prior to its passage. The members of the Senate have the authority and right as the chamber of second thought to bring honour back to the Crown. Treaty people have our rights violated on a daily basis. This needs to change. Remove these provisions and set in place an honourable and respectful process to implement the spirit and intent of treaties as envisioned by our ancestors. We want it removed from the bill. *Hai hai*.

The Deputy Chair: We'll now go to questions, beginning with Senator Patterson.

Senator Patterson: Thank you, chiefs, for your presentations and the challenge you've presented to us. About this move, this major reorganization of the Department of Indian and Northern Affairs, we were told by the government that this was about decolonization, moving away from the Indian Act. The AFN National Chief Perry Bellegarde, said of this measure when it was announced that the changes were welcome and necessary and that the changes could advance reconciliation.

I'd like to ask: Has this reorganization, which has actually been in place for a couple of years now, because it was initially done by order-in-council, has it led to new Indigenous-led institutions? Is it about decolonization?

En juillet 2017, Onion Lake a communiqué avec la ministre Bennett sur une façon de mettre en œuvre nos traités qui feraient honneur à la Couronne. Elle n'était pas intéressée. Le gouvernement a plutôt choisi de rédiger des projets de loi en secret pendant 21 mois. Un projet de loi omnibus sur le budget prévoit la création des deux ministères pour donner une légitimité au décret.

Si le gouvernement s'était engagé à établir une véritable relation avec notre peuple, les projets de loi auraient dû être déposés à la Chambre des communes après de vastes consultations auprès de notre peuple. Des projets de loi distincts nous auraient permis de faire des commentaires ou de proposer des amendements au besoin.

Au lieu d'établir une nouvelle relation avec les peuples autochtones, l'État a choisi d'enfouir les projets de loi dans une mesure législative de plus de 400 pages. Aucun ministre de la Couronne n'a envoyé de lettre ou de communiqué à notre nation pour dire que ces changements allaient figurer dans le projet de loi d'exécution du budget. Les gens visés par les traités ont dû découvrir ces dispositions en lisant la loi. Ce n'est pas facile à lire quand il y a près de 400 pages.

À cet égard, nous avons demandé aux honorables sénateurs que ces dispositions soient retirées du projet de loi d'exécution du budget avant son adoption. Les sénateurs ont le pouvoir et le droit, en tant que Chambre de second examen, de rétablir l'honneur de la Couronne. Les droits des peuples visés par les traités sont violés quotidiennement. Il faut que cela change. Supprimez ces dispositions et mettez en place un processus honorable et respectueux pour mettre en œuvre l'esprit et l'intention des traités tels qu'ils ont été envisagés par nos ancêtres. Nous voulons que ce soit retiré du projet de loi. *Hai Hai*.

Le vice-président : Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par le sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Merci, chefs, de vos exposés et du défi que vous nous avez présenté. Au sujet de cette mesure, de cette réorganisation majeure du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement nous a dit qu'il s'agissait de décoloniser, de s'éloigner de la Loi sur les Indiens. L'Assemblée des Premières Nations (APN), le chef national Perry Bellegarde, a déclaré, quand cette mesure a été annoncée, que ces changements étaient bienvenus et nécessaires, et qu'ils pourraient favoriser la réconciliation.

J'aimerais poser la question suivante : cette réorganisation, qui est en place depuis maintenant deux ans, étant donné qu'elle a été effectuée au départ par décret, a-t-elle mené à la création de nouvelles institutions dirigées par des Autochtones? S'agit-il d'une décolonisation?

Mr. Lewis: I appreciate the question, senator. Where I'm coming from, maybe for clarity, I'm coming from a more spiritual perspective. I'm a leader of my nation of 600 to 500-plus people, but I'm also a ceremonial lodge keeper, and that's where I'm coming from. This is something that's very hard to be understood, including our AFN, Chief Perry Bellegarde.

Although we seem to be talking the same language, but the process, we don't agree with the process, for one thing. Also, our chief is not listening to us in regards to the spiritual realm, where I'm coming from.

Senator Patterson: Thank you. You have collaborated with some other chiefs, other First Nations, and announced a national day of action against Canada's termination agenda, as it was described in your press release on May 7, 2019. You also referred in that press release to a request that you have made to the Committee on Elimination of Racial Discrimination against all the unilateral actions of Canada, I guess, like this one.

Can you tell me if you've had a response to — if there have been some developments on your petition, your action with the UN Committee on Elimination of Racial Discrimination?

Mr. Lewis: For that part, there are certain things I cannot answer at this time. We had certainly reached out to the UN level because we were not being heard in Canada. There are two sides to the story. When Canada reports to the UN, they paint a rosy picture of how we are being treated in Canada, and this is not the case. That's why we had to intervene.

Another thing, when we submitted, we asked for the framework to be stopped. Another problem we have is manufactured consent. That's a big problem that we had through the AFN. It's been reiterated over and over again. We are stating that nobody can talk on our behalf, on behalf of the treaty people, except us, the grassroots chiefs. That's a big problem that we're having.

By the same token, your honourable senator, I am not professing to speak on behalf of other nations. I'm appearing before the Senate on behalf of my own nation, because I have respect for my fellow chief, too, and that's his responsibility. But if we work in unity to try to make our voices heard, that's our attempt here today.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I'm glad you've had the opportunity to come here and to present your deeply troubling issues.

M. Lewis : Je remercie le sénateur de sa question. Je dois peut-être préciser que je vois les choses dans une perspective plus spirituelle. Je suis un dirigeant de ma nation de 600 à 500 personnes et plus, mais ce dont je veux parler, c'est que je suis aussi un gardien spirituel. C'est quelque chose qui est très difficile à comprendre, y compris pour l'APN, le chef Perry Bellegarde.

Bien que nous semblions parler le même langage, nous ne sommes pas d'accord sur le processus. De plus, notre chef ne nous écoute pas en ce qui concerne le domaine spirituel, l'angle sous lequel je vois les choses.

Le sénateur Patterson : Merci. Vous avez collaboré avec d'autres chefs, d'autres Premières Nations, et annoncé une journée nationale d'action contre le plan d'élimination du Canada, dont vous parlez dans votre communiqué de presse du 7 mai 2019. Vous avez également fait allusion, dans ce communiqué, à une requête que vous avez déposée auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale contre toutes les actions unilatérales du Canada, comme celle-ci, je suppose.

Pouvez-vous me dire si vous avez reçu une réponse, si votre requête, votre intervention auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU a eu des suites?

M. Lewis : À cet égard, il y a certaines choses que je ne peux pas dire pour l'instant. Le fait est que nous avons communiqué avec l'ONU parce que nous n'étions pas entendus au Canada. Il y a deux côtés à la médaille. Lorsque le Canada rend des comptes à l'ONU, il brosse un tableau optimiste de la façon dont nous sommes traités au Canada, alors que ce n'est pas le cas. C'est pourquoi nous avons dû intervenir.

Par ailleurs, lorsque nous avons présenté notre exposé, nous avons demandé l'abandon de ces mesures. Un autre problème est que notre consentement a été fabriqué. Nous devons ce sérieux problème à l'APN. Nous l'avons répété à maintes reprises. Nous affirmons que personne ne peut parler en notre nom, au nom des signataires de traités, sauf nous, les chefs de la base. Cela nous pose un sérieux problème.

Dans le même esprit, sénateur, je ne prétends pas parler au nom des autres nations. Je comparais devant le Sénat au nom de ma propre nation, parce que j'ai également du respect pour mon collègue chef, qui a ses propres responsabilités. Nous travaillons ensemble pour faire entendre notre voix, et c'est ce que nous essayons de faire ici aujourd'hui.

Le vice-président : Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de vos exposés. Je suis heureuse que vous ayez eu l'occasion de venir nous parler de vos problèmes profondément troublants.

You feel this is a deeply flawed bill, and do you feel that a superficial tinkering of this bill could fix it? The reason I say this is that Chief Craig Makinaw stated that we are regressing to colonial times through colonial decision-making, which is a continuation of assimilation.

The bills don't address the root cause, which is a lack of meaningful consultation, lack of consent, which are part of the path to self-determination. And there's a lack of a relationship.

Do you feel that if the Senate were to tinker with this bill, that it could be fixed, or you just want the bills removed?

Mr. Makinaw: Speaking for myself, I want the bills removed.

Senator McCallum: Chief Lewis?

Mr. Lewis: Same thing. That was our mandate, to have the total bill rejected.

Senator McCallum: Okay. Thank you.

Mr. Lewis: It would work, if I may, if the grassroots treaty people would be involved in the process right from the beginning. That we may be heard from the other side.

By the same token, under the Constitution of Canada, we're lumped into one. We're not Metis; we're not Inuit; we're treaty people. So we want that right to be heard as treaty peoples. Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome here this morning.

First, I would like to let Canadians know that we live on unceded lands, we are a nation, and we were never captured.

My question is: In what ways, if any, has the creation of two departments affected the funding your community or organizations receives for programs and service delivery?

Mr. Lewis: For our nation, Onion Lake Cree Nation, we established a working table under the blessing of the former Minister of Health, Jane Philpott. For two years, we spent a lot of time and resources on that new fiscal arrangement, as we understood from the Prime Minister, first of its kind.

The reorganization of these departments is sure to have an impact because of the way the monies are being transferred. The transfers of monies from the original INAC, Department of Indian Affairs, being transferred to Indigenous Services Canada,

Vous estimez que ce projet de loi comporte de graves lacunes, mais croyez-vous qu'un rafistolage superficiel pourrait y remédier? Je dis cela parce que le chef Craig Makinaw a déclaré que nous régressons à l'ère coloniale en prenant des décisions coloniales, qui sont la continuation de l'assimilation.

Les projets de loi ne s'attaquent pas à la cause fondamentale, c'est-à-dire l'absence de la consultation véritable et du consentement qui ouvrent la voie vers l'autodétermination. La relation n'en est pas vraiment une.

Pensez-vous que si le Sénat apportait des amendements à cette mesure, cela l'améliorerait, ou voulez-vous simplement que les projets de loi soient retirés?

M. Makinaw : Pour ma part, je veux que les projets de loi soient retirés.

La sénatrice McCallum : Chef Lewis?

M. Lewis : Même chose. Nous avons comme mandat de faire rejeter le projet de loi dans son ensemble.

La sénatrice McCallum : Très bien. Merci.

M. Lewis : Cela fonctionnerait, si je peux me permettre, si les gens visés par les traités participaient au processus dès le début. Nous pourrions peut-être faire entendre notre voix.

De la même façon, en vertu de la Constitution du Canada, nous sommes regroupés en un seul peuple. Nous ne sommes pas des Métis; nous ne sommes pas des Inuits; nous sommes des Indiens signataires de traités. Nous voulons donc le droit d'être entendus en tant que peuples visés par des traités. Merci.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Bienvenue parmi nous ce matin.

Tout d'abord, je tiens à faire savoir aux Canadiens que nous vivons sur des terres non cédées, que nous sommes une nation et que nous n'avons jamais été conquis.

Ma question est la suivante : de quelle façon, le cas échéant, la création de deux ministères a-t-elle influé sur le financement que votre communauté ou vos organismes reçoivent pour les programmes et la prestation de services?

M. Lewis : Pour notre nation, la nation crie d'Onion Lake, nous avons établi une table de concertation avec la bénédiction de l'ancienne ministre de la Santé, Jane Philpott. Pendant deux ans, nous avons consacré beaucoup de temps et de ressources à ce nouvel arrangement financier, le premier de ce genre, d'après ce qu'a dit le premier ministre.

La réorganisation de ces ministères aura certainement un impact en raison de la façon dont les fonds sont transférés. Les fonds provenant de l'ancien ministère sont transférés à Services aux Autochtones Canada, ce qui aura une incidence sur le travail

and that would have an impact on the work that we're having right now. The legislation will have an impact on us.

Mr. Makinaw: Over the last 15 years, we have been in negotiations with INAC on our CFAs and we have never come to a long-term agreement because we don't like the wording. That is one thing.

Over the years, they've proposed to give us 3-year, 5-year and 10-year agreements, and we never accepted because we don't like the wording in those agreements.

Until we get proper wording that protects our inherent treaty rights, we will not agree to any new 5- or 10-year grants proposed by the government. That doesn't work with us and I don't think it will.

Once these two departments were split, it made it worse because now we're arguing on our CFA wording with two departments. It would make more sense having just one department and having the programs there. It doesn't make sense that we're scrambling, talking to this or that department. Even INAC staff don't know who to talk to. It is causing a lot of confusion. For myself, I would rather leave it as it is, as INAC. I don't like calling it by another name. I don't go by that.

Mr. Lewis: In terms of that funding, the dollars are going to be just as I read in my statement. There is a gradual movement of our dollars to the provinces or even organizations. These are classified as Indian monies as we speak, but once they are transferred, they wouldn't be recognized as Indian monies, and that's a big problem with us.

Further to that, we maintain our stand in the Governor General's role, as the honour of the Crown. Canada operates under the Governor General, and in our process, we wanted the Governor General included in our process because of her handling of our treaty monies. That's the importance, and that's where I'm coming from.

As we speak, on the work that we had done on the treaty-based arrangements, we want your support, if we may, to push our treaty-based agreements to be signed off before they break in June.

Senator Lovelace Nicholas: My next question is that since they're developing two new identities, Indian Affairs and whatnot, does the funding come from part of the funding that Indigenous people get? Does it take away from our funding that goes into our communities?

que nous faisons actuellement. Le projet de loi aura des répercussions sur nous.

M. Makinaw : Au cours des 15 dernières années, nous avons négocié avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) au sujet de nos ententes de contribution et nous n'en sommes jamais arrivés à une entente à long terme parce que nous n'aimions pas le libellé proposé. C'est un des problèmes.

Au fil des ans, on nous a proposé de conclure des ententes de 3 ans, de 5 ans et de 10 ans, et nous n'avons jamais accepté parce que nous n'aimions pas le libellé de ces ententes.

Tant que nous n'aurons pas un libellé qui protège nos droits inhérents issus de traités, nous n'accepterons pas les nouvelles subventions de 5 ou 10 ans que propose le gouvernement. Cela ne fonctionne pas pour nous et je doute que ce ne soit jamais le cas.

Une fois que ces deux ministères ont été divisés, la situation a empiré parce que nous discutons maintenant du libellé de notre entente de contribution avec deux ministères. Il serait plus logique d'avoir un seul ministère dont les programmes relèveraient. Il est insensé d'avoir à discuter avec tel ministère ou tel autre. Même le personnel d'AANC ne sait pas à qui s'adresser. Cela crée beaucoup de confusion. Pour ma part, je préférerais qu'AANC reste tel quel. Je n'aime pas l'appeler d'un autre nom. Je ne suis pas d'accord.

M. Lewis : Pour ce qui est du financement, cela va se passer exactement comme je l'ai dit dans ma déclaration. Il y a un mouvement graduel de notre argent vers les provinces ou même vers les organisations. Ces sommes sont classées comme des fonds indiens au moment où nous nous parlons, mais une fois qu'elles seront transférées, elles ne seront pas reconnues comme des fonds indiens, et c'est un gros problème pour nous.

En outre, nous maintenons notre position à l'égard du rôle de la gouverneure générale comme gardienne de l'honneur de la Couronne. Le Canada fonctionne sous l'égide de la gouverneure générale, et nous voulions que la gouverneure générale soit incluse dans notre processus parce qu'elle gère les fonds de notre traité. C'est ce qui est important, et c'est là où je veux en venir.

Au moment où nous nous parlons, en ce qui concerne le travail que nous avons fait sur les ententes fondées sur les traités, nous vous demandons votre appui pour faire en sorte que ces ententes soient signées avant l'ajournement, en juin.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Pour ce qui est de ma prochaine question, étant donné que le gouvernement est en train de créer deux nouvelles identités, Affaires indiennes, et cetera, est-ce en partie financé par les fonds que reçoivent les peuples autochtones? Est-ce que cela réduit le financement versé à nos communautés?

Mr. Lewis: First of all, I'm not sure I understand the question, but we need to clarify. The dollars we're asking for through the treaty-based funding is aside from the funding supposed by the framework. These are treaty monies that we're asking for.

I'd like to go back to the court challenge that we did against Canada on Bill C-27. For the record, when the main person of INAC was asked, in terms of those dollars, "Are these taxpayers' dollars," the answer that he gave is on record: "No, these are Indian monies, not taxpayers' dollars," and that's on the public record.

These are the dollars that we are seeking, the treaty dollars that we are entitled to for the use of our lands and resources.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you very much.

The Deputy Chair: We have come to the end of the list. I have a couple of questions. Maybe we can refill the list.

My understanding is that with the splitting of INAC into two entities and the addition of the Health Canada people into the mix, we've gone from 5,000 employees to 8,000 employees now working with these two departments.

The only number I'm not aware of, and I'm going to find out about it today, but I wanted your information, is: How many employees paid by Health Canada do you have in your communities?

Mr. Lewis: If I may have that right to refer that question to my technician, it's a coincidence that she's sitting in the back here. She can answer that. She works in the health field.

It's 86.

The Deputy Chair: Funded by?

Mr. Lewis: Health Canada.

The Deputy Chair: They would be included, because they are employed by Health Canada, in the 3,000 that came out of Health Canada. So they are actually in the field, delivering services, great.

And you, Chief Makinaw, any idea?

Mr. Makinaw: I will make a rough estimate. It's probably close to Chief Lewis', 86 to 100 staff.

The Deputy Chair: What's the population?

Mr. Makinaw: Ours is 4,500.

M. Lewis : Tout d'abord, je ne suis pas certain de comprendre la question, mais nous devons clarifier les choses. L'argent que nous demandons dans le cadre du financement fondé sur les traités ne fait pas partie du financement qui était prévu. C'est l'argent qui nous est dû en vertu des traités que nous demandons.

J'aimerais revenir à la contestation judiciaire que nous avons intentée contre le Canada au sujet du projet de loi C-27. Aux fins du compte rendu, lorsqu'on a demandé au principal responsable d'AANC, au sujet de ces fonds, si c'était l'argent des contribuables, la réponse qu'il a donnée est consignée au compte rendu : « Non, il s'agit de l'argent des Indiens, et non de l'argent des contribuables », et c'est du domaine public.

C'est l'argent que nous demandons, l'argent auquel les traités nous donnent droit pour l'utilisation de nos terres et de nos ressources.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci beaucoup.

Le vice-président : Nous sommes arrivés à la fin de la liste. J'ai quelques questions à poser. Peut-être pourrions-nous renouveler la liste.

D'après ce que je comprends, avec la division d'AANC en deux entités et l'ajout de personnel de Santé Canada, nous sommes passés de 5 000 employés à 8 000 employés qui travaillent maintenant pour ces deux ministères.

Le seul chiffre que je ne connais pas, et je vais me renseigner à ce sujet aujourd'hui, mais pourriez-vous me dire combien d'employés de Santé Canada travaillent dans vos communautés?

M. Lewis : Si vous me permettez de renvoyer cette question à ma technicienne, c'est une coïncidence qu'elle soit assise à l'arrière. Elle peut répondre à cette question. Elle travaille dans le domaine de la santé.

C'est 86.

Le vice-président : Financés par?

M. Lewis : Santé Canada.

Le vice-président : Comme ils sont à l'emploi de Santé Canada, ils sont inclus dans les 3 000 employés de Santé Canada. Ils sont donc sur le terrain, ils offrent des services, c'est très bien.

Et vous, chef Makinaw, en avez-vous une idée?

M. Makinaw : Je vais vous donner un chiffre approximatif. Il est sans doute assez proche de celui du chef Lewis, entre 86 et 100 employés.

Le vice-président : Quelle est la population?

M. Makinaw : La nôtre est de 4 500 personnes.

Senator McCallum: When you look at what's being addressed in this bill, besides the budget, it says: Subdivision A proposes to enact the Department of indigenous services act; Subdivision B, to enact the department of Crown-Indigenous affairs; Subdivision C proposes amendments to other acts and repeals the Department of Indian Affairs; and Subdivision D proposes to amend the First Nations Land Management Act and the First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act, and the Addition of Lands to Reserves and Reserve Creation Act.

That's a lot to understand and to be able to negotiate through. To me, when I read this, it's overwhelming. I don't know how you can do all this and expect the First Nations to continue to do your governance. All this will have an impact on everything that you do. Can you comment on that?

Mr. Makinaw: I can make some general statements. One of the problems I see in all these bills is some of our authorities are given to the provinces, whether it's in lands, and there is child welfare. All these acts are pretty well similar in their writing giving authority to the province. How can we exercise our treaty and inherent rights if we are giving our authority to the provinces? If we're going to have a successful relationship with the federal government, it should be bilateral between the federal government and ourselves. Once we get to that stage and happens, things will work better for us. The way things are right now, with what's going on with all these bills and the government trying to force the 10-year grants on us, I don't think is right, because you're cherry-picking which bands have money and which bands don't; and the ones that don't have enough money will take those grants, unfortunately. It's not an even playing field, because you're looking at the bands that don't have enough funding dollars. Other bands that have resources can do that.

I see that as a problem. Until we can sit down at the table and better discuss these issues and our relationship, things aren't going to change. If all these bills get passed, I see us going to court. It's as simple as that. We have to protect our rights. We can't just sit back and let this manufactured consent happen and stuff like that go on the table. We have to come back to the table and form a true bilateral relationship with the government. Once that happens, things will work.

Mr. Lewis: If I may add in terms of the First Nations Land Management Act amendments that are coming down. For the record, Onion Lake has refused to get into the process. I knew where it was taking us, so I put the brakes on that one.

La sénatrice McCallum : Si vous regardez ce qui est abordé dans ce projet de loi, en plus du budget, on peut lire que la sous-section A propose d'édicter la Loi sur le ministère des Services aux Autochtones et la sous-section B, la Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones. La sous-section C propose des modifications à d'autres lois et abroge le ministère des Affaires indiennes, et la sous-section D propose de modifier la Loi sur la gestion des terres des premières nations, la Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations, ainsi que la Loi sur l'ajout de terres aux réserves et la création de réserves.

Cela fait beaucoup à comprendre et à négocier. Quand je lis cette liste, cela me semble étourdissant. Je ne sais pas comment les Premières Nations peuvent travailler sur tous ces dossiers tout en continuant à assurer leur gouvernance. Tout cela aura un impact sur tout ce que vous faites. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Makinaw : Je peux faire quelques observations générales. L'un des problèmes que je vois dans tous ces projets de loi, c'est que certains de nos pouvoirs sont conférés aux provinces, que ce soit sur les terres, ou la protection de l'enfance. Toutes ces lois sont à peu près semblables, en ce sens qu'elles confèrent des pouvoirs à la province. Comment pouvons-nous exercer nos droits issus de traités et nos droits inhérents si nous donnons nos pouvoirs aux provinces? Si nous voulons avoir une relation fructueuse avec le gouvernement fédéral, elle doit être bilatérale entre le gouvernement fédéral et nous-mêmes. Une fois que nous serons rendus à cette étape, notre situation s'améliorera. Dans l'état actuel des choses, compte tenu de tous ces projets de loi et du fait que le gouvernement essaie de nous imposer des subventions sur 10 ans, je ne pense pas que ce soit juste, parce que vous décidez des bandes qui ont de l'argent et de celles qui n'en ont pas; et celles qui n'ont pas assez d'argent vont prendre ces subventions, malheureusement. Les règles du jeu ne sont pas équitables, parce que les bandes n'ont pas suffisamment de fonds. D'autres bandes qui ont des ressources peuvent s'en sortir.

À mes yeux, cela pose un problème. Tant que nous ne pourrions pas mieux discuter de ces questions et de nos relations, les choses ne vont pas changer. Si tous ces projets de loi sont adoptés, je pense que nous irons devant les tribunaux. C'est aussi simple que cela. Nous devons protéger nos droits. Nous ne pouvons pas simplement nous croiser les bras et laisser passer ce consentement fabriqué et ce genre de choses. Nous devons reprendre les discussions pour établir une véritable relation bilatérale avec le gouvernement. Quand ce sera fait, cela fonctionnera.

M. Lewis : Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose au sujet des prochaines modifications à la Loi sur la gestion des terres des premières nations. Je tiens à préciser qu'Onion Lake a refusé de participer au processus. J'y ai mis le holà, car je savais où cela nous mènerait.

Let me put a scenario. After 10 years — I'm also talking about the 10-year grants — the funding is not even guaranteed. I know, as a leader, and after reviewing 69 white papers, I know the implications because I did research on that. That's exactly where we're heading in terms of land management.

Our reserves are being created into municipalities. We will be forced to tax our own people to create our own revenue. But I ask the Senate: Where are we going to get the dollars? Our people are in poverty enough. To add that burden, they wouldn't be able to pay taxes. In essence, if we cannot pay taxes, that means we will lose our reserves. It's as simple as that.

Senator McCallum: When we look at this bill, it will become an issue of inequity. There's no clarity in combining all this and trying to understand how each act will impact — including the language bill, the child welfare bill, and other bills that are coming in. As you said, we're regressing back to colonial times.

Mr. Makinaw: Years ago, when the Progressive Conservatives were in government, similar to Bill C-27 years ago, there was a chart. I don't know which group created it, but at that time they were looking at all the funding for INAC. I recall that close to 50 per cent or a little over 50 per cent of the INAC budget went to INAC staff across Canada, before the money ever came to the bands. I don't know if that figure is still the same.

Over the years, being a chief and councillor for my band, I have brought up the suggestion at INAC meetings: Why can't we do electronic transfers? We're at the stage where everyone has electronics in their offices. What's so hard about doing electronic transfers? Maybe we can cut down on INAC staff, save money and give more money back to us. We have to be more creative instead of staying where we are, and unfortunately save some government staff jobs. If you look at the overall process, maybe for these two departments you can scale downward the number of employees and give us back the dollars.

It's something we need to look at because we can't stay the way we are. Our populations are getting bigger, and probably in the next five to ten years we will hit 2 million. We have a young population, up to 18 years old, in every band. We're the next highest group that will be up there, so we have to look to the future of our people. As our elders say, we have to look generations ahead. We have to look at that seriously.

Permettez-moi de vous présenter un scénario. Après 10 ans — je parle aussi des subventions sur 10 ans —, le financement n'est même pas garanti. Je le sais, en tant que dirigeant, et après avoir examiné 69 livres blancs, j'en connais les conséquences parce que j'ai fait des recherches à ce sujet. C'est exactement ce vers quoi nous nous dirigeons en matière de gestion des terres.

On transforme nos réserves en municipalités. Nous serons obligés de faire payer des impôts à nos propres gens pour créer nos propres revenus. Je pose la question au Sénat : où allons-nous trouver les sous? Nos gens sont pauvres. Si on leur ajoute ce fardeau, ils ne pourront pas payer les impôts. Essentiellement, si nous ne pouvons pas payer d'impôt, nous perdrons nos réserves. C'est aussi simple que cela.

La sénatrice McCallum : Lorsqu'on examine ce projet de loi, on constate qu'il deviendra inéquitable. Il n'est pas facile de combiner tout cela et d'essayer de comprendre l'incidence de chaque loi, y compris le projet de loi sur la langue, le projet de loi sur la protection de l'enfance et d'autres projets de loi qui s'en viennent. Comme vous l'avez dit, nous revenons à l'époque coloniale.

M. Makinaw : Il y a des années, lorsque les progressistes-conservateurs étaient au pouvoir, comme pour le projet de loi C-27, un tableau avait été présenté. Je ne sais pas quel groupe l'avait créé, mais à l'époque, on examinait le financement total d'AANC. Je me souviens que près de 50 p. 100, ou un peu plus, du budget d'AANC a été versé au personnel du ministère partout au Canada, avant même que les bandes ne touchent un sou. Je ne sais pas si ce chiffre est toujours le même.

Au fil des ans, en tant que chef et conseiller de ma bande, j'ai suggéré, lors des réunions d'AANC, la possibilité de faire des transferts électroniques. Nous en sommes au stade où tout le monde a des appareils électroniques dans son bureau. Pourquoi est-il si difficile de faire des transferts électroniques? Cela permettrait peut-être de réduire le personnel d'AANC, d'économiser et de nous donner plus d'argent. Nous devons être plus créatifs au lieu de rester sans avancer et, malheureusement, sauver des emplois au sein du gouvernement. Si vous regardez l'ensemble du processus, peut-être que pour ces deux ministères, vous pourriez réduire le nombre d'employés et nous donner cet argent.

C'est une chose que nous devons examiner parce que nous ne pouvons pas rester là où nous en sommes. Nos populations sont de plus en plus nombreuses et il est probable qu'au cours des 5 à 10 prochaines années, nous atteindrons le chiffre de 2 millions de membres. Nous avons beaucoup de jeunes de moins de 18 ans, dans chacune de nos bandes. Nous allons devenir le deuxième groupe le plus nombreux là-bas, et c'est pourquoi nous devons nous tourner vers l'avenir de notre peuple. Comme le disent nos aînés, nous devons penser aux générations futures. Nous devons y penser sérieusement.

There are other things we have to look at. One of the issues I think we have to look at is how we can deal with reducing our INAC staff and bringing more dollars back to the bands. Unfortunately, it's not working right now. I know the 2 per cent cap was lifted, but that is not enough because we still need more dollars to keep our bands servicing our members.

Mr. Lewis: Can I supplement? I will be brief.

In terms of the dollars that come from the treasury, I will talk a little about the split. From the almost 100 per cent of the funding that comes from the treasury on our behalf, about 60 per cent actually reaches the First Nations. Out of that 40 per cent, about 19 per cent is retained by INAC to operate their administration and 21 per cent for "other." I need clarity on the other 21 per cent. Maybe the organizations — AFN, FSIN — are getting those dollars. If we can get those dollars first-hand, that would certainly help a lot. That would certainly help with the poverty we're dealing with in our First Nations. *Hai hai*.

The Deputy Chair: On behalf of the committee, Chief Makinaw and Chief Lewis, we thank you for coming the distance you did to be here with us. You've given us great pause for thought and some — to me personally — interesting closing comments.

Thank you again, colleagues.

We're continuing our work on the pre-study of Division 25, Part 4 of Bill C-97.

The committee is pleased to welcome Scott Serson, former Deputy Minister, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, and Veldon Coburn, Faculty member, School of Indigenous and Canadian Studies, Carleton University.

Welcome, gentlemen.

Scott Serson, former Deputy Minister, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, as an individual: Thanks to the committee for inviting me to appear today. I would like to begin by acknowledging that we are meeting this afternoon on unceded and unsurrendered Algonquin territory.

I believe the last time I appeared before the committee was October 18, 2017, when you were beginning your work on the relationship between Indigenous peoples and Canada.

At that time, I expressed some concern about this decision to create the two new departments. I was and am concerned that the government is implementing one small segment of the Royal Commission on Aboriginal Peoples seven-point plan for restructuring the relationship. The creation of the two departments will not have its full impact outside of the context of that plan.

Il y a d'autres questions que nous devons examiner. Je pense que l'une d'elles est la façon dont nous pouvons réduire le personnel d'AANC pour donner plus d'argent aux bandes. Malheureusement, cela ne fonctionne pas actuellement. Je sais que le plafond de 2 p. 100 a été levé, mais ce n'est pas suffisant parce que nous avons encore besoin de plus d'argent pour que nos bandes continuent de servir leurs membres.

M. Lewis : Puis-je ajouter quelque chose? Je serai bref.

Pour ce qui est de l'argent qui provient du Trésor, je vais parler un peu de sa répartition. Environ 60 p. 100 des deniers publics qui nous sont destinés parviennent aux Premières Nations. Sur ces 40 p. 100, AANC retient environ 19 p. 100 pour l'administration et 21 p. 100 à d'autres fins. J'aurais besoin de précisions sur les 21 p. 100 en question. Peut-être que les organisations, l'APN et la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN), obtiennent ces fonds. Si nous pouvions obtenir cet argent directement, cela nous aiderait certainement beaucoup. Cela contribuerait certainement à réduire la pauvreté dans nos Premières Nations. *Hai Hai*.

Le vice-président : Au nom du comité, chef Makinaw et chef Lewis, nous vous remercions d'être venus de si loin. Vous nous avez donné amplement matière à réflexion et vous avez conclu sur quelques observations que je trouve intéressantes.

Merci encore, chers collègues.

Nous poursuivons notre étude préalable de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97.

Le comité est heureux d'accueillir Scott Serson, ancien sous-ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et Veldon Coburn, membre de la faculté, École d'études autochtones et canadiennes de l'Université Carleton.

Bienvenue, messieurs.

Scott Serson, ancien sous-ministre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, à titre personnel : Je remercie le comité de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui. J'aimerais commencer par souligner que nous nous réunissons, cet après-midi, sur un territoire algonquin non cédé.

Je crois que la dernière fois que j'ai comparu devant le comité, c'était le 18 octobre 2017, alors que vous commenciez votre travail sur la relation entre les peuples autochtones et le Canada.

À ce moment-là, j'avais exprimé une certaine inquiétude face à cette décision de créer les deux nouveaux ministères. Je m'inquiète encore de voir le gouvernement mettre en œuvre une petite partie du plan en sept points de la Commission royale sur les peuples autochtones pour restructurer la relation. La création des deux ministères n'aura pas son plein impact en dehors du cadre de ce plan.

I believe the RCAP plan was to have several pieces of legislation through Parliament that would have clearly indicated the direction of that restructured relationship so that public servants and, indeed, First Nations leaders, like the ones we just heard from, would have a clear understanding of the direction of that restructured relationship.

I would still like to see the government establish, with representatives of First Nations, a plan for moving to a nation-to-nation relationship.

During my last appearance, I also commented that this government might need to give greater thought, along with Indigenous peoples, to the challenges related to working in partnership. That would appear to continue to be necessary, because notwithstanding all the commitments this government has made to working in partnership with Indigenous peoples, my understanding is that the Assembly of First Nations was never engaged on the legislation until a meeting on April 5, 2019, and as you know, first reading of the bill was on April 8, 2019.

I am simply echoing the concerns that we just heard from the two chiefs.

I will turn now to specific issues related to Division 25 of the bill. First, I have to commend the current government for the progress they've made in moving to fair funding for First Nations programs and services, but the fact is that First Nations lived for 20 years under an unfair federal funding cap.

I would urge the committee to consider adding some commitment to fair funding to the Department of Indigenous Services Act. An additional clause could be added to the preamble committing the Government of Canada to funding levels reasonably comparable to funding provided by the province or territory in a similar region, taking into account the commitment to close socio-economic gaps that persist between Indigenous peoples and other Canadians.

In the same vein, I note that the Minister of Indigenous Services continues to have responsibilities toward First Nation governments. These include band support funding and support for tribal councils, and yet in clause 6(2) on ministerial duty, there is no reference to these. I would argue that they should be referenced, if only to reassure First Nations that their absence does not signal some attempt to offload them.

In the Indigenous Services Act and reflecting the commitment to partnership, it might be wise to signal in clause 7, on collaboration and transfer of responsibilities, that transfers of services will only take place at the request of and with the agreement of Indigenous governing bodies.

Je crois que l'intention de la CRPA était de faire adopter par le Parlement plusieurs mesures législatives indiquant clairement la direction que la nouvelle relation devait prendre afin que les fonctionnaires et, en fait, les dirigeants des Premières Nations, comme ceux que nous venons d'entendre, comprennent clairement l'orientation de cette relation restructurée.

Je souhaite toujours que le gouvernement établisse un plan, avec les représentants des Premières Nations, pour passer à une relation de nation à nation.

Lors de ma dernière comparution, j'ai aussi dit que le gouvernement devrait peut-être réfléchir davantage, avec les peuples autochtones, aux embûches que pose le travail en partenariat. Il semble être nécessaire d'y réfléchir encore, car malgré tous les engagements du gouvernement en ce sens, je crois savoir que l'Assemblée des Premières Nations n'a pris aucune part à l'élaboration du projet de loi avant une réunion tenue le 5 avril 2019, soit trois jours avant la première lecture du projet de loi, qui a eu lieu comme le savez le 8 avril 2019.

Je fais simplement écho aux préoccupations que nous venons d'entendre de la part des deux chefs.

Je vais maintenant aborder des questions précises en rapport avec la section 25 du projet de loi. D'abord, je tiens à féliciter le gouvernement actuel des progrès qu'il a réalisés pour financer équitablement les programmes et les services des Premières Nations, mais il reste que les Premières Nations ont vécu pendant 20 ans sous un plafond de financement fédéral injuste.

Je demanderais instamment au comité de songer à incorporer un quelconque engagement au financement équitable dans la Loi sur le ministère des Services autochtones. On pourrait ajouter une clause au préambule qui obligerait le gouvernement du Canada à établir des niveaux de financement raisonnablement comparables à ceux assurés par la province ou le territoire dans une région semblable, en tenant compte de l'engagement à combler les écarts socioéconomiques qui persistent entre les peuples autochtones et les autres Canadiens.

Dans la même veine, je remarque que le ministre des Services aux Autochtones conserve des responsabilités envers les gouvernements des Premières Nations, notamment le financement du soutien des bandes et le financement des conseils tribaux. Pourtant, il n'en est pas fait mention au paragraphe 6(2) sur l'obligation incombant au ministre. Je dirais qu'il faut les mentionner, ne serait-ce que pour assurer les Premières Nations que leur omission ne cache pas quelque intention de s'en décharger.

Dans la même loi et compte tenu de l'engagement au partenariat, il serait peut-être sage d'indiquer à l'article 7, sur la collaboration et le transfert des responsabilités, que les transferts de services ne se feront qu'à la demande et avec l'agrément des corps dirigeants autochtones.

I think that's one reassurance that the chiefs were just looking for.

Finally, in the same spirit of partnership, clause 15, on the annual report to Parliament, could signal that the annual report would be co-developed with First Nations. Here, I understand the guiding principle in First Nations country to be, "nothing about us without us."

Turning briefly to the Department of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Act, I have just one suggestion. In the first bullet of the preamble and clause 7(a) on responsibilities, the committee might wish to consider the use of the term, "affirmation of rights," rather than "recognition". My understanding is that there is a growing concern in First Nations country that "recognition" implies that the government sees these rights as contingent and not inherent.

Of course, the committee will want to hear directly from First Nations on this.

The Chair: Thank you, Mr. Serson.

Veldon Coburn, Faculty member, School of Indigenous and Canadian Studies, Carleton University, as an individual: Good afternoon, senators. Thank you for the invitation to speak to the budget implementation bill, which entails the statutory provisions to split the Department of Indian Affairs and Northern Development Canada.

This is something that I have studied more formally in an academic pursuit but, perhaps more importantly, the matter is one that touches my own life, community and nation as an Algonquin person, and which I have spent a great deal of time discussing with other Indigenous people.

I will limit my opening remarks to some general observations with the hopes they can frame part of today's conversation. I may restate in other terms and words what Mr. Serson has stated, since he seems to have encapsulated quite a few of the issues I hope we can address today.

As I have said and written elsewhere, the proposal to split INAC is dated. We are talking about a proposal that was developed at a much different time, a time that is as close to the federal white paper as it is to today and is arriving near the mid-point of the last 50 years.

While some of the research submissions that inform this proposal are cited in RCAP, with dates from the early 1990s, they draw on material and publications from a much earlier time with many entries cited as far back as the 1970s and early 1980s.

Je pense que c'est une des assurances que les chefs recherchaient tantôt.

Enfin, dans le même esprit de partenariat, l'article 15, sur le rapport annuel au Parlement, pourrait indiquer que le rapport serait élaboré conjointement avec les Premières Nations, selon le mot d'ordre des Premières Nations qui dit que « rien sur nous ne se fera sans nous ».

J'ai une seule suggestion au sujet de la Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord. Au premier point du préambule et à l'alinéa 7a) sur les responsabilités, il y aurait peut-être lieu de dire « affirmation des droits » plutôt que « reconnaissance ». D'après ce que je sais, on craint de plus en plus chez les Premières Nations que le mot « reconnaissance » implique que le gouvernement considère ces droits comme éventuels et non comme inhérents.

Bien sûr, le comité voudra entendre directement les Premières Nations à ce sujet.

La présidente : Merci, monsieur Serson.

Veldon Coburn, membre de la faculté, École d'études autochtones et canadiennes, Université Carleton, à titre personnel : Bon après-midi, mesdames et messieurs. Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole au sujet du projet de loi d'exécution du budget, qui comporte des dispositions visant à scinder le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

C'est un sujet que j'ai étudié plus officiellement dans le cadre de travaux universitaires, mais surtout, c'est un sujet qui touche ma propre vie d'Algonquin, ma propre communauté et ma propre nation, et dont j'ai beaucoup discuté avec d'autres Autochtones.

Je me limiterai en ouverture à quelques observations générales dans l'espoir qu'elles pourront orienter une partie de la discussion d'aujourd'hui. Il se peut que je reformule en d'autres mots ce qu'a dit M. Serson, puisqu'il semble avoir résumé bon nombre des questions que j'espère nous voir aborder.

Comme je l'ai dit et écrit ailleurs, la proposition de diviser en deux le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien date d'il y a longtemps. Nous parlons d'une proposition qui a été élaborée à une époque très différente, une époque aussi proche du livre blanc fédéral que du temps présent et qui arrive presque à mi-chemin des 50 dernières années.

Si certains des mémoires de recherche qui étayent cette proposition sont cités par la Commission royale sur les peuples autochtones, la CRPA, qui date du début des années 1990, ils s'inspirent de documents et de publications bien antérieurs, et ils citent des références qui remontent aussi loin que les années 1970 et le début des années 1980.

Thinking has changed considerably in public administration, and so has the federal machinery of government. These are very general observations, but they have deep implications for how a proposal developed nearly 25 years ago is suitable to the policy environment and Indigenous realities of today.

I would be remiss if I did not reflect some of the views of Indigenous peoples, nations and groups that I've had the occasion to speak with on this matter.

It is important to note that you are hearing from individuals who will be directly affected by this change. On the one hand, you are receiving a carefully crafted bureaucratic communication line about the work that has been done to make this split feasible, and you are hearing parts of past recommendations, including the need to do away with the Indian Act, and selective readings from past studies, inquiries and commissions like the Royal Commission on Aboriginal People.

I think Mr. Serson touched very briefly upon the fact that this is a very superficial implementation of the RCAP recommendation.

But what you are not hearing is the over 1 million Indigenous voices who must be consulted on changes that affect their constitutionally protected inherent or treaty rights.

The rights of Indigenous peoples in Canada currently do not operate with clear lines of authority. Indigenous rights are complex and require greater consultation time, actual grassroots communication, and legislation that is no longer paternalistic or "in the Indigenous peoples' best interests," as determined by those with competing interests.

If there is one voice of dissent on this split that one voice must be given proper weight because one voice of the Indigenous peoples speaks for a clan, a band, or a nation.

Government legislation that impacts Indigenous peoples and nations must be reviewed in the proper context. Therefore, more time, consultation and information must be directed to the million-strong Indigenous peoples to garner free, prior and informed consent about legislation that purports to make changes that will benefit the original people.

Juxtaposing these broad implications of the legislation and the proposal contemplated, I think we should ask ourselves who benefits, and how.

La pensée a beaucoup évolué dans l'administration publique, tout comme l'appareil gouvernemental fédéral. Ce sont là des observations très générales, mais elles pèsent lourd quand on se demande comment une proposition élaborée il y a près de 25 ans peut convenir au contexte des politiques et des réalités autochtones d'aujourd'hui.

Je m'en voudrais de ne pas exposer certains points de vue des peuples, des nations et des groupes autochtones avec qui j'ai eu l'occasion de discuter de cette question.

Je vous fais remarquer que vous entendez le témoignage de personnes qui se trouvent directement touchées par ce changement. D'une part, vous avez en bouche des phrases-clés construites avec soin dans des bureaux pour parler du travail qui s'est fait pour rendre cette division faisable, et vous entendez des bribes de recommandations antérieures, dont la nécessité de se débarrasser de la Loi sur les Indiens, et des passages choisis dans des études, des enquêtes et des rapports de commissions passées comme la Commission royale sur les peuples autochtones.

M. Serson a d'ailleurs signalé brièvement, je pense, qu'il s'agit là d'une application très superficielle de la recommandation de la CRPA.

Cependant, ce que vous n'entendez pas, ce sont les voix du million d'Autochtones et plus qui doivent être consultés sur des changements qui touchent leurs droits protégés par la Constitution, que ce soit des droits inhérents ou des droits établis par traité.

À l'heure actuelle, on ne sait pas vraiment qui fait autorité en matière de droits des peuples autochtones au Canada. Les droits autochtones sont complexes et exigent plus de temps de consultation, une communication réelle à la base et des lois qui ne soient plus paternalistes ou « dans l'intérêt supérieur des peuples autochtones », tel que déterminé par des gens qui ont des intérêts concurrents.

S'il y a une voix dissidente au sujet de cette division du ministère, il faut lui accorder toute l'attention qu'elle mérite, car une seule voix des peuples autochtones parle au nom d'un clan, d'une bande ou d'une nation.

Les lois gouvernementales qui touchent les peuples et les nations autochtones doivent être revues dans le bon contexte. Par conséquent, il faut davantage de temps, de consultations et d'information à ce million d'Autochtones et plus si on veut obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, à des lois qui prétendent apporter des changements à leur avantage.

En juxtaposant ces grandes répercussions de la loi et la proposition envisagée, nous devrions nous demander qui en profite et comment.

The federal machinery of government concerning Indigenous affairs has undergone numerous transformations over the years. Have any of these costly manœuvres provided any noticeable improvement in the material conditions of Indigenous peoples in relation to the wider society that administers much of their lives? One question that I hope we can frame and underwrite in much of today's discussion.

And I hope we can use the occasion today to explore these themes and the concerns that Indigenous peoples may have with the planned split of INAC. Thank you.

The Chair: Thank you. The floor is now open to questions from senators.

Senator Tannas: Thank you very much for your comments. We are almost four years into the government and precious little to show for it beyond, sadly, a number of things that are very similar to this — a bunch of symbolism with not much thought about the execution behind it. And I say that disappointed, even though I am a partisan Conservative. I thought we had a government with energy, full mandate, rare support of Canadians for this. I thought they did a great job of building support amongst the 95 per cent of Canadians who are not Indigenous, for getting this done, who will be making significant strides, and here we are at the end of their mandate, with their next mandate in question. It's disappointing.

I want to go back to — Mr. Serson mentioned our study, and it's come up a number of times amongst us as we think about how to break this logjam. It was interesting. Chief Makinaw got me thinking about it when he talked about direct transfers to Indigenous governments. I wonder if either of you have given much thought to that.

We have a funnel with a sieve in it. I know Mr. Serson's may be difficult to defend, but we pour the money in at the top and a whole bunch of it just stays within 50 kilometres of this place before the rest of it goes. I know it's not anything like 50 per cent, even though that may be the perception out there. But the control of it and the doling out of it, all of that does stay here, rest here. I would like to get your thoughts on transfers direct to Indigenous governments as a means by which we can get out of this logjam.

Number two, transfers to individuals, transfers to people who can then decide what institutions they want to support, what schools they want to go to, what health care they want to pursue, in particular, in light of the fact that we now know that in 2016, I think it's 56 per cent of First Nations don't live on reserve; they don't live in their communities; they're off somewhere else.

Could you give us some thoughts on that?

L'appareil fédéral qui s'occupe des affaires autochtones a subi de nombreuses transformations au fil des ans. Est-ce que l'une ou l'autre de ces coûteuses opérations a permis d'améliorer sensiblement les conditions matérielles des peuples autochtones par rapport à la société plus vaste qui administre une grande partie de leur vie? Voilà la question que j'espère voir encadrer et sous-tendre une grande partie de la discussion d'aujourd'hui.

J'espère que nous profiterons de l'occasion pour étudier ces thèmes et les inquiétudes que les peuples autochtones peuvent avoir au sujet de ce projet de division du ministère. Merci.

La présidente : Merci. Nous passons maintenant aux questions des sénateurs.

Le sénateur Tannas : Merci beaucoup de vos commentaires. Cela fait presque quatre ans que le gouvernement est en place et, malheureusement, le bilan des réalisations est plutôt maigre comme on le constate encore ici : beaucoup de symboles, mais bien peu de réflexion derrière pour ce qui est de passer aux actes. Je le dis avec déception, même si je suis un conservateur partisan. Je croyais que nous avions un gouvernement avec de l'énergie, un mandat clair et un rare appui des Canadiens à cet égard. Je pense qu'il a réussi à rallier un solide appui parmi les 95 p. 100 de Canadiens qui ne sont pas autochtones, pour faire des progrès importants dans ce domaine, et nous voici à la fin de son mandat et il n'y a rien de sûr quant à son renouvellement. C'est décevant.

J'aimerais revenir à... M. Serson a parlé de notre étude, et nous y sommes revenus à quelques reprises dans nos discussions sur le moyen de sortir de cette impasse. C'était intéressant. Le chef Makinaw m'y a fait penser lorsqu'il a parlé de transferts directs aux gouvernements autochtones. Je me demande si l'un de vous y a réfléchi.

Nous avons un entonnoir avec une passoire au fond. Je sais qu'il peut être difficile de défendre la position de M. Serson, mais nous versons de l'argent au sommet et une bonne partie de cet argent ne se rend pas plus loin qu'un rayon de 50 kilomètres autour d'ici. Je sais que ce n'est pas la moitié, loin de là, même si c'est l'impression qu'on peut avoir là-bas. Toutefois, le contrôle de l'argent, la distribution de l'argent, tout cela reste ici, se décide ici. J'aimerais savoir ce que vous pensez des transferts directs aux gouvernements autochtones comme moyen de sortir de cette impasse.

Deuxièmement, les transferts aux particuliers, aux personnes mêmes qui peuvent ensuite décider quelles institutions elles veulent appuyer, quelles écoles elles veulent fréquenter, quels soins de santé elles veulent obtenir, surtout en sachant maintenant qu'en 2016, 56 p. 100 des Autochtones, je pense, ne vivaient pas dans des réserves. Ils ne vivent pas dans leur communauté, ils sont ailleurs.

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Mr. Serson: My thoughts on that are these: I can envision — and do strongly envision — I mean, I want to see, hopefully in my lifetime, a situation where we have fiscal transfers legislated just the way the provinces do.

But the issue, senator, is we need the bills, the legislation, the agreements, to come first. Because right now, whatever we call these departments, they have fiduciary responsibilities. If you're carrying a heavy fiduciary responsibility, having lived it, you want the people out there making sure you're living up to it.

When we get to self-government, then the possibility of direct transfers — I haven't compared what's happening in terms of those First Nations, nations that have completed self-government agreements, but I assume a lot of that is now direct transfers.

This is why I go back to this question about the department. I don't care whether you take the RCAP plan or some other plan. At least RCAP said start with the principles. When you've got the principles, then get some fundamental legislation through the house. Then you can move on from there with the organizational changes.

But you can see earlier these chiefs talking, without getting those principles and that legislation in place — and even that's going to be a challenge — there's no trust. I don't blame these people for not trusting. Why would they trust? Let's get those fundamentals first, before we're down into the weeds. I'm not saying don't do this, but we have to be conscious of it. Does that help?

Senator Tannas: I think it does.

Mr. Serson: Transfers to individuals, I do want to say: You heard the chiefs. They have a strong belief in a collective society, consensus. So, maybe transfers to individuals someday, but not in a “colonialistic” decision-making situation. They have the inherent right to self-government, I believe. Let them operationalize that right and make those decisions.

Senator Tannas: Thank you.

Mr. Coburn: I would add that, just to walk back through your introductory comments, senator, that, yes, one, first, if we start off, is that this government, and I say this with great respect to the partisan Liberals whom I admire as individuals here, however, yes, a lot of Indigenous people have a great deal of buyer's remorse.

Four years into this, a great deal of support shored up behind this government and very little to show for it, but perhaps a little bit better than most — every other government prior to it, still falling very short.

M. Serson : Je peux imaginer — j'imagine sérieusement — en fait, je rêve du jour où, de mon vivant, espérons-le, nous aurons des paiements de transfert prescrits par la loi, comme pour les provinces.

Le problème, sénateur, c'est qu'il nous faut d'abord les projets de loi, les lois, les accords. Parce qu'à l'heure actuelle, quel que soit le nom qu'on leur donne, ces ministères ont des responsabilités fiduciaires. Si vous avez une lourde responsabilité fiduciaire — je suis bien placé pour le savoir —, vous voulez que les gens sachent que vous êtes à la hauteur.

Quand on en vient à l'autonomie gouvernementale, la possibilité de transferts directs... Je n'ai pas comparé avec ce qui se passe chez les Premières Nations qui ont conclu des ententes d'autonomie gouvernementale, mais je suppose qu'il s'agit en grande partie de transferts directs.

C'est pourquoi je reviens à la question du ministère. Peu m'importe que vous suiviez le plan de la CRPA ou un autre plan. Au moins, la CRPA disait de commencer par les principes. Une fois qu'on a les principes, on peut faire adopter une loi fondamentale à la Chambre. Ensuite, on peut passer aux changements organisationnels.

Les chefs l'ont dit tantôt : sans ces principes et sans cette loi — ce qui ne sera déjà pas une mince affaire —, il n'y a pas de confiance possible. Je ne les blâme pas. Pourquoi auraient-ils confiance? Commençons par asseoir les fondements avant de nous lancer dans les détails. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais il faut en être conscient. Est-ce que cela aide?

Le sénateur Tannas : Je pense que oui.

M. Serson : Quant à des transferts aux particuliers, vous avez entendu les chefs. Ils croient fermement à la collectivité, au consensus. Donc, peut-être qu'un jour on envisagera des transferts aux particuliers, mais pas dans un contexte de décisions « colonialistes ». Ils ont un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, je crois. Laissons-les exercer ce droit et prendre leurs décisions.

Le sénateur Tannas : Merci.

M. Coburn : J'ajouterais, juste pour revenir à ce que vous disiez à propos du gouvernement dans vos commentaires d'introduction, monsieur le sénateur, que, oui — et je le dis en tout respect pour les libéraux partisans, que j'admire en tant que personnes —, oui, beaucoup d'Autochtones ont le sentiment de s'être fait berné.

Au bout de quatre ans, le gouvernement pouvait en effet compter sur un très fort appui, mais il n'a pas fait grand-chose qui vaille, juste un peu mieux peut-être que la plupart des autres gouvernements avant lui.

Nevertheless, you mentioned something which underwrites the concerns of a lot of Indigenous people at the grassroots — that I spoke to in one of my paragraphs here — is giving control to individual Indigenous peoples and communities to decide what institutions they want to support. One of the things this evokes here is that INAC, and whatever the federal government is doing with it, is not an institution they want to support, nor how they shuffle and rearrange the furniture within their home. It doesn't make them better neighbours.

Again, I don't understand, but other than superficial branding when it was touted back in late August as reconciliation, has it really done anything for the material conditions of the lives of Indigenous peoples? Or even despite the United Nations decisions that have come out since January and the recommendations from the UN Committee Against Torture, has it changed the lives of Indigenous peoples and their human rights? No. This is a lot of Ottawa navel-gazing.

This is something that is very Ottawa-centric. Bureaucrats love to “reorg.” I spent 10 years in the combined department of INAC, as it was, and at Health Canada it was First Nations and Inuit Health Branch, which has now moved over and shifted into Indigenous Services Canada.

In retrospect, I've spent all my federal career, with the exception of some time at the Canadian Human Rights Commission, in this particular department and whatever clones it is. It's not split into two now — it is split into three — with Northern Affairs being hived off. Outside of Ottawa, outside of these rooms and bureaucrats who want to build their empires and continue to administer the lives of Indigenous peoples, it should be of deep concern.

Mr. Serson: The only thing is, though, we have to acknowledge there's been significant investment in programs and services, and that's making a material difference out there.

Mr. Coburn: There are socio-economic gaps that are still growing. One of my studies I published last summer, based on 2016 census data, is that the post-secondary education gap is actually growing. It's not closing.

My point, last year in particular, was when RCAP came out in 1996 — again, this was a five-year study lead-up — is that children born at that point, in 1996, should be graduating from university. They wanted to close the gap, and instead it's grown much wider. In absolute terms, certainly, it has grown. It's been greater, but not to keep up.

Senator Tannas: Thank you.

Néanmoins, vous avez mentionné quelque chose qui justifie les préoccupations de nombreux Autochtones de la base — j'en parle dans un de mes paragraphes ici —, soit de donner à chacun des peuples et des groupes autochtones le choix de décider quelles institutions ils veulent soutenir. Une des choses qui viennent à l'esprit ici, c'est que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, quoi que le gouvernement fédéral veuille en faire, n'est pas une institution qu'ils veulent appuyer, peu importe comment on le réaménagera à l'intérieur. Cela ne fera pas de lui un meilleur voisin.

Encore une fois, je ne comprends pas, mais à part une opération d'image quand on s'est vanté à la fin d'août que cela faisait partie de la réconciliation, est-ce que cela a vraiment changé quelque chose à la vie matérielle des peuples autochtones? Ou même malgré les décisions des Nations Unies qui ont été rendues publiques depuis janvier et les recommandations du Comité contre la torture des Nations Unies, est-ce que cela a changé la vie des peuples autochtones et l'application des droits de la personne chez eux? Non. C'est surtout du nombrilisme de la part d'Ottawa.

C'est quelque chose qui est très centré sur Ottawa. Les bureaucrates adorent « réorganiser ». J'ai passé 10 ans au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, comme il s'appelait alors, et à Santé Canada, à la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, qui est maintenant passée à Services aux Autochtones Canada.

En rétrospective, j'ai passé toute ma carrière fédérale, sauf un certain temps à la Commission canadienne des droits de la personne, dans ce ministère ou un de ses avatars. Il n'est pas divisé en deux maintenant, il est divisé en trois, et les Affaires du Nord sont séparées. En dehors d'Ottawa, en dehors de ces officines et de ces bureaucrates qui veulent bâtir leur empire et continuer d'administrer la vie des peuples autochtones, il y a de quoi s'inquiéter.

M. Serson : Nous devons reconnaître cependant qu'il y a eu des investissements importants dans les programmes et les services, ce qui fait une différence appréciable sur le terrain.

M. Coburn : Il y a encore des écarts socioéconomiques qui se creusent. Une des études que j'ai publiées l'été dernier, à partir des données du recensement de 2016, montre que l'écart en éducation postsecondaire se creuse encore. Il ne se comble pas.

Mon argument, l'an dernier en particulier, était que lorsque la CRPA a publié son rapport en 1996 — là encore, au bout de cinq ans —, les enfants nés à ce moment-là, en 1996, devraient obtenir leur diplôme universitaire. On voulait combler l'écart, mais il s'est creusé bien davantage. En termes absolus, oui, les diplômés ont augmenté, mais l'écart n'en est pas pour autant comblé, loin de là.

Le sénateur Tannas : Merci.

Senator LaBoucane-Benson: Mr. Serson, I was frantically writing down the points as you were talking, and I will look at the transcript, but you had mentioned a change to clause 6(2) — I believe it's in the Indigenous Services Act — in your statement. I didn't catch it. It was of interest to me, but I didn't understand. I think it was 6(2).

Mr. Serson: The issue is that some First Nations have noticed that the Minister of Indigenous Services, he has responsibility for services that flow down to individuals. Currently he is responsible for a number of programs that support governance.

I noted a couple — there are more than this — but one is band support funding — so your basic governance of the First Nation — and the other is tribal councils. They're often very helpful in the delivery of services. I'm concerned that when you look at his duties, there is no reference to this.

You heard the chiefs this morning. Without reference to those two programs, there will be concerns that the plan is to devolve them, dump them, off load them, as they're looking to see First Nations leaders reassured that those would be acknowledged.

Senator LaBoucane-Benson: One of the things I heard the chiefs say — and they said it a few times, and I'm paraphrasing — there's a lack of distinctions-based approach in this. It references Indigenous people; it doesn't reference treaty people. It says Indigenous people based on the understanding in section 35. It doesn't feel, I think, to many of the people we've heard from, that they can see themselves in this bill. Could you both comment on how this could be remedied? Is that in the definition of Indigenous people at the beginning? Is it a special section for treaty peoples?

Mr. Serson: For my part, it's not something that I undertook in the brief time I had to review this, but I suspect what the chiefs are talking about is something more fundamental than that.

This government has done a pretty good job of continuous reference back to First Nations, Inuit and Metis, but they're looking for that appreciation of distinctions to flow through legislation like this. That would take a little analysis.

A further point that these two treaty chiefs mentioned — and I admit I didn't look through it as I went through the bill — is some reflection of the treaty reality in the bill. I agree with them that it isn't there right now.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Monsieur Serson, je prenais des notes à toute vitesse pendant que vous parliez, et je vais consulter la transcription, mais vous avez parlé d'un changement au paragraphe 6(2) — je crois que c'est dans la Loi sur les services aux Autochtones — dans votre déclaration. Je n'ai pas bien saisi. Cela m'intéresse, mais je n'ai pas compris. Je crois qu'il s'agissait du paragraphe 6(2).

M. Serson : Le problème, c'est que certaines des Premières Nations ont remarqué que le ministre des Services aux Autochtones est responsable des services qui sont destinés aux particuliers. À l'heure actuelle, il est responsable d'un certain nombre de programmes d'aide à la gouvernance.

J'en ai relevé quelques-uns — il y en a plus que cela —, mais il y en a un qui est le financement du soutien des bandes — autrement dit la gouvernance de base de la nation — et l'autre est l'aide aux conseils tribaux, qui sont souvent très utiles dans la prestation des services. Ce qui m'inquiète, c'est qu'ils ne sont mentionnés nulle part dans les attributions du ministre.

Vous avez entendu les chefs ce matin. Si on ne mentionne pas ces deux programmes-là, certains s'inquiéteront qu'on veuille les déléguer, s'en débarrasser, s'en décharger, or les chefs veulent que les dirigeants des Premières Nations soient rassurés à ce sujet.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Une des choses que j'ai entendues de la part des chefs — ils l'ont répétée à quelques reprises, et je paraphrase —, c'est qu'il n'y a pas d'approche fondée sur les distinctions. On parle des peuples autochtones; on ne parle pas des peuples visés par les traités. On parle des peuples autochtones au sens de l'article 35. Je n'ai pas l'impression que beaucoup de gens que nous avons entendus se reconnaissent dans ce projet de loi. Pourriez-vous nous dire tous les deux comment remédier à cela? Faudrait-il le faire dans la définition des peuples autochtones au début? Faudrait-il un article distinct pour les peuples visés par les traités?

M. Serson : Pour ma part, je ne me suis pas arrêté à cela pendant le peu de temps que j'ai eu pour examiner le projet de loi, mais je soupçonne que ce dont parlent les chefs est plus fondamental.

Le gouvernement a fait du bon travail en mentionnant constamment les Premières Nations, les Inuits et les Métis, mais on veut que la reconnaissance des distinctions aille de soi dans des projets de loi comme celui-ci. Cela exigerait un peu d'analyse.

Un autre point que ces deux chefs ont mentionné — et j'avoue que je n'y ai pas fait attention en parcourant le document — est que le projet de loi devrait tenir compte de la réalité des traités. Je conviens avec eux que ce n'est pas le cas actuellement.

Mr. Coburn: We do have a federal department that manages relations with nearly 170 other nations within the world of diplomacy, and for a department that bills itself as Crown-Indigenous relations, why can't it do the same functions for diplomatic relations between the 60 to 80 Indigenous nations and not homogenize us within one colonial rubric?

Senator Lovelace Nicholas: Welcome. As you know, the First Nations people live in Third World conditions. My question is that with Minister of Indigenous Services, Minister of Crown-Indigenous Relations, Minister of Northern Affairs, will this improve the conditions that First Nations people are living in now?

Mr. Coburn: Absolutely not.

Senator Lovelace Nicholas: It will make it difficult for the First Nations to get these services is what you're saying?

Mr. Serson: There is a period, senator, where there will be confusion — I've experienced it myself — about who is doing what.

Senator Lovelace Nicholas: Exactly.

Mr. Serson: At this stage in the relationship, that's unfortunate, as I've indicated. The increased flow of funds, subject to my colleague's provisos about areas that have not grown fast enough, but a difference is being made there. I worry about the reorganization detracting from the ability to get on and get those funds out there and put them to work.

Mr. Coburn: There will be a great deal of confusion. You're taking one centralized — and it's not actually very centralized because Indigenous policy is spread out amongst almost 30 departments and agencies already, as it is, some more minor than others. Some of the stipulated provisions here are that the minister can delegate to other ministers. This would be the delegation section, section 14, that the minister may delegate any of his or her powers, duties or functions under this act to the Minister of Crown-Indigenous Relations, Minister of Northern Affairs.

When we talk about services, Senator Lovelace Nicholas, there's the agreement section, section 9, that the minister may enter into agreements with Indigenous organizations and other entities. What are these other entities? Will they devolve to the provinces what they proposed in the White Paper? What kind of accountability do they have to Indigenous nations and communities? Is that the unilateral agreements made between some bureaucrat here in Ottawa, who can just and farm out to some sort of organization or other entity that can phone it in?

M. Coburn : Nous avons un ministère fédéral qui gère les relations avec près de 170 autres pays dans le monde de la diplomatie. Pourquoi un ministère qui porte le titre de Relations Couronne-Autochtones ne pourrait-il pas faire la même chose et gérer des relations diplomatiques avec les quelque 60 à 80 nations autochtones, au lieu de les mettre toutes dans une même rubrique coloniale?

La sénatrice Lovelace Nicholas : Bienvenue. Comme vous le savez, les Premières Nations vivent dans des conditions du tiers-monde. Ma question est la suivante : avec un ministre des Services aux Autochtones, un ministre des Relations Couronne-Autochtones et un ministre des Affaires du Nord, est-ce qu'on pourra améliorer les conditions de vie actuelles des Premières Nations?

M. Coburn : Absolument pas.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ce que vous dites, c'est qu'il sera difficile pour les Premières Nations d'obtenir ces services?

M. Serson : Il faut s'attendre, madame la sénatrice, à une période de confusion — j'en ai vécu une moi-même — au sujet de qui fait quoi.

La sénatrice Lovelace Nicholas : C'est tout à fait vrai.

M. Serson : À ce stade de la relation, c'est malheureux, comme je l'ai dit. On a bonifié les financements, sous réserve de ce qu'a souligné mon collègue au sujet de secteurs qui n'ont pas connu une croissance assez rapide, mais je crois que l'on fait une différence à cet égard. Je crains que la réorganisation ne nuise à la capacité de verser ces fonds et de les utiliser.

M. Coburn : Il y aura beaucoup de confusion. Vous prenez un ministère centralisé — et il n'est pas vraiment très centralisé parce que la politique autochtone se répartit déjà entre environ 30 ministères et organismes, un peu moins dans certains d'entre eux que dans les autres. Quelques dispositions ici prévoient que le ministre peut déléguer des pouvoirs à d'autres ministres. Il s'agit de l'article 14, qui porte sur la délégation de pouvoirs au ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord.

En ce qui concerne les services, madame la sénatrice Lovelace Nicholas, nous avons l'article 9, qui autorise le ministre à conclure des accords avec des organismes autochtones et avec d'autres entités. Quelles sont ces autres entités? Va-t-on céder aux provinces ce qui est proposé dans le livre blanc? Quelle responsabilité devra-t-on assumer envers les nations et les communautés autochtones? S'agira-t-il d'accords unilatéraux conclus par des bureaucrates ici à Ottawa qui n'auront qu'à confier le travail à un organisme ou à une entité qui paraphera l'accord par téléphone?

How do Indigenous people manoeuvre that in terms of health services? Citizens of provinces and territories deal with one bureaucratic institution. They get their OHIP card and deal with their physician of choice. Here, I don't know what kind of health services, what sort of pop-up, predatory or exploitative entities will come in to see these dollars and again take their cut.

Senator Lovelace Nicholas: Yes. I see pointing fingers. Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. It seems that many bills have been passed with known and unknown gaps. People keep saying no law is perfect, and these laws now need new laws to correct deficiencies.

This bill has 37 bills, and the thirty-eighth one is on the other side, which is the transparency act. There are 38 bills. All of these laws have different segments of self-determination, and self-government attached to them.

In the midst of all this, if these were to pass, plus the existing laws that are imperfect, First Nations are trying to achieve self-government, and they have to deal with these laws and acts.

Is this a good process?

Mr. Serson: No, I don't think it is a good process.

Senator McCallum: I find it overwhelming to look and say, "Oh, my goodness, look at all those."

Mr. Serson: This is why, senator, I keep going back to the RCAP plan. I'm not selling the RCAP plan, but at least there was a plan there. At least there were steps and levels of agreement.

I feel there's a lot of dialogue out there right now, but it's not in any context. I, as a caring Canadian, would like to get behind some of these ideas, but if you tell me there are interesting things happening at 75 tables, what interesting things? What do I sell? What can I speak to my fellow Canadians about? We need a planned approach.

Mr. Coburn: I would add that the RCAP plan really never did originate with Indigenous people, though. These particular machinations of how to organize the machinery of government now — in my own research, it was put to me: Where did this come from? Going through the transcripts of consultations — there are thousands of them, because Library and Archives Canada now has a database of all RCAP, including the research submissions — it's interesting to note that there were two documents that were cited in this particular section. I think it was 4.3, in volume 2, and it points to a research document by

Comment les Autochtones géreront-ils leurs services de santé dans cette optique? Les citoyens des provinces et des territoires traitent avec une seule entité administrative. Ils obtiennent leur carte d'assurance-maladie pour consulter le médecin de leur choix. Dans le cas qui nous occupe, je ne sais pas quel genre de services de santé, quel genre d'entité improvisée, prédatrice ou exploitante s'emparera d'une part des fonds qui y seront affectés.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Oui. Je vois que l'on pointe des gens du doigt. Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie pour vos exposés. De nombreux projets de loi ont été adoptés alors qu'ils présentaient des failles, soit évidentes soit inaperçues. On entend souvent dire qu'aucune loi n'est parfaite, mais cela nous oblige à adopter d'autres lois pour corriger ces failles.

Ce projet de loi en concerne 37 autres, et le 38^e est encore à la Chambre, c'est la Loi sur la transparence. Il en vise donc 38. Tous ces projets de loi comprennent différents segments sur l'autodétermination et sur l'autonomie gouvernementale.

Au milieu de ces projets de loi, si on les adopte, et des lois existantes imparfaites, les Premières Nations s'efforcent d'obtenir leur autonomie gouvernementale en jonglant avec toutes ces lois et avec ces nombreux projets de loi.

Est-ce un processus efficace?

M. Serson : Non, je ne trouve pas ce processus efficace.

La sénatrice McCallum : Il est accablant. Je me sens submergé face à cette montagne de documents juridiques.

M. Serson : Voilà pourquoi, madame la sénatrice, j'en reviens toujours au plan de la Commission royale sur les peuples autochtones. Je ne veux pas en faire l'éloge, mais au moins il existait. Au moins, on avait établi des étapes et un certain degré d'entente.

J'ai l'impression que l'on discute beaucoup à l'heure actuelle, mais pas dans un contexte précis. Mon cœur de Canadien est grand ouvert et j'aimerais appuyer certaines de ces idées, mais si vous me dites qu'on discute d'offres intéressantes à 75 tables, quelles offres intéressantes? Que dois-je recommander? Que dire à mes concitoyens? À mon avis, il faut que nous établissions un plan.

M. Coburn : J'ajouterais cependant que le plan de la Commission royale sur les peuples autochtones n'a pas vraiment été conçu par des Autochtones. Ces manœuvres destinées à organiser l'appareil gouvernemental... En effectuant mes propres recherches, parce qu'on m'a demandé d'où tout cela venait. En parcourant les transcriptions des consultations — il y en a des milliers, parce que Bibliothèque et Archives Canada a maintenant une base de données consacrée au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones qui comprend aussi les mémoires de recherche —, il est intéressant de noter

Bruce Doern, one of the pre-eminent public administration academics in Canadian history from the School of Public Policy and Administration at Carleton.

There was an interesting document. It was a literature review, and I can give you the title of it. It was *Literature Review of Alternatives to the Indian Act and the Department of Indian Affairs (Governance)*. It's a research project submitted February 28, 1992.

This actually came from an employee, at the time, of the Privy Council Office, the sort of highly secretive office of the machinery of government, because they were putting together plans for a great upheaval in the public service that would follow in 1993. The very next day when Kim Campbell assumed the prime ministership, there was a determination and significant reorganizations, mergers and divisions of departments and the creation of others, probably the greatest in Canadian public administration history.

This report that seems to underwrite this particular recommendation comes from an individual named Cyrus Reporter. For those who are familiar with the Liberal Party, he went on to become a chief of staff to Allan Rock through the 1990s and early 2000s, and then chief of staff to Justin Trudeau, 2011 to 2015, and then the Prime Minister's Office up until a few months prior to the announcement in August 2017. I guess he left in early summer.

So I don't know. I think it's a bit ironic that 25 years, 20 years ago prior that someone very close to the Prime Minister constructed part of this particular recommendation.

Did it ever originate through consultations with Indigenous peoples? I don't think so. We should put RCAP into —

Mr. Serson: Wait.

Mr. Coburn: I will give you time to respond if you can respect me here.

RCAP, to put into its proper political context, was driven a lot by settler academics and researchers, with a lot of input from a non-Indigenous bureaucracy. As much as we like to point to it, it's not entirely our own. It's a dated concept from that particular time.

que l'on cite deux documents dans cette section. Je crois que c'est à la section 4.3, dans le volume 2, où l'on fait référence à un document de recherche de Bruce Doern, l'un des plus éminents professeurs en administration publique de toute l'histoire canadienne qui, en fait, a enseigné à l'École de politique publique et d'administration de l'Université Carleton.

On y cite aussi un document intéressant. C'est une analyse documentaire, et je peux même vous en donner le titre : *Literature Review of Alternatives to the Indian Act and the Department of Indian Affairs (Governance)*. C'était un projet de recherche soumis le 28 février 1992.

En fait, son auteur était à l'époque un employé du Bureau du Conseil privé. Ce bureau très secret de l'appareil gouvernemental planifiait un grand bouleversement de la fonction publique qui s'est concrétisé en 1993, le lendemain de l'accès au pouvoir de Kim Campbell, la première ministre. On a effectué d'importantes réorganisations, des fusions ainsi que la division et la création de ministères. Cela a été probablement le plus grand remaniement de toute l'histoire de l'administration publique canadienne.

Ce rapport, qui semble appuyer cette recommandation, nous vient d'un homme du nom de Cyrus Reporter. Pour ceux qui connaissent le Parti libéral, il est ensuite devenu chef de cabinet d'Allan Rock dans les années 1990 et au début des années 2000, puis chef de cabinet de Justin Trudeau de 2011 à 2015, puis on le retrouve au Cabinet du premier ministre jusqu'à quelques mois avant l'annonce en août 2017. Je crois qu'il est parti au début de l'été.

Alors je ne sais pas. Je trouve un peu ironique qu'une personne très proche du premier ministre ait conçu une partie de cette recommandation il y a 25 ou 20 ans de cela.

Cette recommandation découle-t-elle de consultations menées auprès d'Autochtones? Je ne le pense pas. Nous devrions replacer la Commission royale —

M. Serson : Une seconde.

M. Coburn : Je vous laisserai du temps pour présenter vos commentaires, si vous voulez bien me faire preuve d'un peu de respect.

Replaçons-la dans son contexte politique. La Commission royale sur les peuples autochtones a été créée en grande partie par des universitaires et par des chercheurs colonisateurs avec la participation d'une bureaucratie non autochtone. Bien que nous aimions beaucoup y faire référence, cette commission ne nous appartient pas entièrement. Elle est née d'un concept qui date de cette époque-là.

Mr. Serson: First of all, as I said, I wasn't selling the RCAP plan; I was arguing for a planned approach.

Second, to say that Indigenous peoples did not participate and input, it's mind-boggling.

Mr. Coburn: If you have any evidence to corroborate that, otherwise it's just casting aspersions. Again, I'm pointing to a non-Indigenous person who had tight ties with the Liberal Party and who constructed this —

The Chair: I think we're getting off topic here. Let's go back to the bill.

Senator McCallum, did you have any other questions?

Senator McCallum: No. I wanted to make a comment that it seems that First Nations have no ownership in the process of this bill. Without ownership, people don't get behind it; they don't drive the process, and it seems that it's set up to fail not only First Nations but government as well. Can you comment on that?

Mr. Serson: If I've learned one thing in my career, it is that in our relationships with Indigenous peoples, process is almost as important as substance. This is why I've been so concerned about the use of this term "partnership," because to me that word is almost a sacred word, since the RCAP reported and suggested that that was the kind of relationship that should exist with Indigenous peoples. I've tried to respect that.

I don't want to be critical of this government, but the words started to flow without any sitting down with Indigenous peoples and saying, "What are the principles that are going to guide our relationships? What are our protocols?"

You come to a piece of legislation like this, and unless there's some widespread dialogue within government about what those protocols and principles are, I can see Department of Finance officials saying, "This is a finance bill. Why would we discuss it with Indigenous peoples?" That kind of education within the public service has to take place. Those are my thoughts.

Mr. Coburn: It is, after all, modifying a fairly colonial Constitution of the colonial apparatus itself. It modifies the Indian Act, and it does so fairly unilaterally. I don't think there was any widespread communication.

Back in August 2017 — it was announced, I believe, August 28 — Carolyn Bennett said, "Indigenous people told us to go back to volume 2." She was fairly specific about where it was. I went through committee transcripts of the house, and there

M. Serson : Tout d'abord, comme je l'ai souligné, je ne faisais pas l'éloge du plan de la Commission royale sur les peuples autochtones, je mettais l'accent sur la nécessité d'établir un plan.

Deuxièmement, il est ahurissant de prétendre que les peuples autochtones n'ont pas participé à sa création.

M. Coburn : Si vous avez des preuves à l'appui, d'accord, sinon vous ne faites que lancer des injures. Je le répète, je mentionnais un non-Autochtone qui avait des liens étroits avec le Parti libéral et qui a conçu cette —

La présidente : Il me semble que nous nous écartons du sujet. Revenons au projet de loi.

Madame la sénatrice McCallum, avez-vous d'autres questions?

La sénatrice McCallum : Non. Je voulais dire qu'il semble que les Premières Nations ne peuvent pas participer au processus de ce projet de loi. S'ils ne peuvent pas y participer, ils ne l'adopteront pas. Ils ne peuvent pas diriger ce processus, qui a été conçu, on dirait, de manière à décevoir non seulement les Premières Nations, mais aussi le gouvernement. Qu'en pensez-vous?

M. Serson : Si j'ai appris une chose au cours de ma carrière, c'est que dans nos relations avec les peuples autochtones, les processus sont presque aussi importants que les contenus. Voilà pourquoi je n'aime pas le terme de « partenariat ». Pour moi, ce mot est presque sacré, puisque la Commission royale sur les peuples autochtones a fortement suggéré que l'on maintienne une relation de partenariat avec les peuples autochtones. Je me suis efforcé de respecter cela.

Je ne veux pas critiquer le gouvernement, mais la terminologie a commencé à circuler sans que l'on consulte les peuples autochtones sur les principes et sur les protocoles qui orienteront ces relations.

Si l'on n'a pas parlé dans tout le gouvernement de ces protocoles et de ces principes, je comprends que les fonctionnaires du ministère des Finances, en examinant un projet de loi comme celui-ci, Finances se disent : « Ce projet de loi porte sur des enjeux financiers; pourquoi en discuterions-nous avec les peuples autochtones? » Il faut éduquer les fonctionnaires à cet égard. Voilà ce que je pense.

M. Coburn : Il vise, après tout, à modifier la Constitution très coloniale de l'appareil gouvernemental même. Il modifie la Loi sur les Indiens, mais d'une manière tout à fait unilatérale. Je ne crois pas que l'on ait mené de vastes consultations à cet égard.

En août 2017 — l'annonce est sortie, je crois, le 28 août —, Carolyn Bennett a dit que les Autochtones avaient demandé de revenir au volume 2. Elle a indiqué avec assez de précision où cela se trouvait. J'ai parcouru les transcriptions des séances du

was nowhere in there where someone said — there was one point where Chief Isadore Day, at the time, the Ontario AFN chief, had pointed to RCAP, but nothing of the sort. I couldn't recall any Indigenous peoples clamouring for INAC to be split in this particular way. If we did point to the RCAP plan, then this very superficial branding and reorganization of disparate silos means little and we have had no input on it at all.

Senator Klyne: With regard to this bill, I'd like to come back to the RCAP. I was wondering if you had any perspective on how it is inclusive of non-status. I know the Nisga'a treaty came in 2000 I believe, if that draws in reflection of those things, non-status, Nisga'a treaty. And if you think about Inuit, their treaty goes back a number of years but might have been with the British, not even with Canada.

On the Metis side, there is much discussion and focus with regard to treaty and First Nations, and Indigenous has taken on the constitutional definition of Aboriginal which is First Nations, Inuit and Metis. Does this bill capture representation on the terms of that definition of Indigenous and I guess particularly non-status? Are they lost?

Mr. Coburn: I would think that since this RCAP plan came out, there have been a lot of developments. We had *Delgamuukw* and a lot of Supreme Court decisions *Daniels* for non-status Metis, the inclusion of fiduciary duty toward them, so this predates significant developments. Is it capable? Does this department have the capacity and operational function to address those particular differences? I don't think so.

There was the Office of the Federal Interlocutor to address Metis established. Again, this is part of the machinery of government change back in the early 2000s in the Privy Council Office and eventually moved over to INAC. I don't know what they are doing to differentiate between these people except just call us Indigenous Affairs and Indigenous Services and lump us together within that particular ambit.

Mr. Serson: I think that's a better question to ask the officials that follow us.

Senator Klyne: It does take us back to RCAP. It has been awhile since I looked at that. I made a contribution to that. There were a number of people that were consulted or contributed to that, me being one of them. Did I hear you say things like the *Daniels* case because it goes back to RCAP it predates?

comité de la Chambre, et je n'y ai pas trouvé de mention — à un certain moment, le chef Isadore Day, qui était à l'époque le chef régional de l'Ontario à l'Assemblée des Premières Nations, a pointé la Commission royale sur les peuples autochtones du doigt, mais rien de ce genre. Je ne me souviens pas d'avoir entendu un seul Autochtone réclamer que l'on subdivise Affaires autochtones et du Nord Canada, AANC, de cette manière. Même si nous avons mentionné le plan de la Commission royale sur les peuples autochtones, eh bien, cette réorganisation vraiment superficielle de cloisonnements disparates n'a pas grand sens. Nous n'y avons pas participé du tout.

Le sénateur Klyne : En ce qui concerne le projet de loi, j'aimerais revenir au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Je me demandais si vous aviez une idée quelconque de la façon dont il inclut les Indiens non inscrits. Je sais que le traité avec les Nisga'a a été conclu en 2000, si je ne m'abuse, mais est-ce qu'il tient compte de ces choses, des Indiens non inscrits? Je pense aussi aux Inuits. Leur traité remonte à un certain nombre d'années, mais il a peut-être été conclu avec les Britanniques, pas même avec le Canada.

Du côté des Métis, on discute beaucoup des traités et des Premières Nations, et les Autochtones ont adopté la définition constitutionnelle de peuples autochtones, qui englobe les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ce projet de loi tient-il compte de cette définition et surtout, je crois, des Indiens non inscrits? Les avons-nous perdus?

M. Coburn : Je dirais que depuis la publication du plan de la CRPA, bien des choses se sont passées. Nous avons eu l'arrêt *Delgamuukw* et plusieurs décisions de la Cour suprême, comme l'arrêt *Daniels* sur les Métis non inscrits, l'inclusion d'une obligation fiduciaire à leur égard, alors ce plan a été publié avant des événements importants. Est-il habilitant? Le ministère possède-t-il la capacité et la fonction opérationnelle de corriger ces distinctions? Je ne le crois pas.

On a créé le Bureau de l'Interlocuteur fédéral chargé de s'occuper des Métis. Cela faisait aussi partie des changements apportés à l'appareil gouvernemental au début des années 2000. Il faisait partie du Bureau du Conseil privé, puis on l'a transféré à AANC. Je ne sais pas comment le ministère distingue ces peuples, puisqu'il a choisi les noms d'Affaires autochtones et de Services aux Autochtones et qu'il nous met tous dans le même panier.

M. Serson : Je pense que les fonctionnaires qui témoigneront après nous seront mieux placés pour répondre à cette question.

Le sénateur Klyne : Cela nous ramène au rapport de la Commission royale. Je ne l'ai pas regardé depuis un certain temps. J'ai participé à son élaboration. Plusieurs personnes ont été consultées ou ont contribué à sa préparation, et je suis du nombre. Avez-vous dit que des événements comme l'affaire *Daniels* qui remonte à la préparation de ce rapport, alors elle précède —

Mr. Coburn: It's significant changes, yes. You were talking about the North, so there were northern treaties; Inuvik was 1984 which we saw Nunavik come after, in 1999 it was finalized. There were other agreements, but devolution is much more complex now.

Senator Klyne: The bill may have missed some of the new devolution?

Mr. Coburn: I can't be certain.

Senator Klyne: Back to RCAP, and missteps or the shortcomings of a planned approach, are there some key pieces that you might refer to, that could improve the bill if they were adopted, some of those key steps if they were part of a planned approach?

Mr. Serson: I spoke to the amendments that I thought were worth considering, senator. My concern was more in the context of the previous witnesses who were expressing a lot of concern in relationship to the bigger picture. I just wished that this whole process had started with agreement on a set of principles and then possibly moved to other levels of legislation that reflected where the country, Indigenous peoples and Parliament want to go on the basis of those principles.

Then finally, when we have that clear, so that chiefs like the ones we have just heard from, are fairly convinced that this is not assimilationist, not colonial, that we are genuinely moving forward on the inherent right to self-government, then if we're all agreed on that, let's change the machinery of government. That's all I was trying to get at.

Mr. Coburn: The unilateral movement here is to just modify. This flies in the face of what should be one of the first principles, which is fundamental is self-determination. I think this was what Senator Tannas was getting at: What institutions do Indigenous people support? What can we give them to determine for themselves? Is this an institution I don't think they would support and for all these changes? No.

Senator Klyne: The advance consultation could have been more thorough and find its way into these things.

Mr. Coburn: Absolutely, yes.

The Chair: We've come to the end of the session. On behalf of the members of the committee, I would like to thank our witnesses for providing expert testimony.

We are continuing our work on the pre-study of Division 25 of Part 4 of Bill C-97. The committee is pleased to welcome from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada,

M. Coburn : Elle précède des changements importants, oui. Vous parliez aussi du Nord, où se sont aussi conclus des traités. Celui d'Inuvik a été signé en 1984, celui du Nunavik l'a suivi et a été ratifié en 1999. Il y a eu d'autres ententes, le transfert des responsabilités, c'est beaucoup plus complexe, maintenant.

Le sénateur Klyne : Alors il pourrait manquer certains des plus récents transferts dans le projet de loi?

M. Coburn : Je n'en suis pas certain.

Le sénateur Klyne : Pour revenir à la Commission royale et aux erreurs ou à l'absence d'une approche planifiée, pourriez-vous nous recommander des éléments clés qui, s'ils étaient adoptés, amélioreraient le projet de loi, ou certaines étapes clés d'une approche planifiée?

M. Serson : J'ai mentionné des amendements qui, à mon avis, méritent d'être examinés, monsieur le sénateur. Je me préoccupais surtout de l'inquiétude que des témoins précédents ont exprimée à l'égard de l'ensemble de la situation. J'aurais préféré que tout ce processus parte d'une entente sur un ensemble de principes avant que l'on passe aux autres niveaux de législation où l'on prévoira ce que le pays, les peuples autochtones et le Parlement veulent accomplir à partir de ces principes.

Puis une fois que tout cela serait clairement établi et que les chefs comme ceux que nous venons d'entendre seraient suffisamment convaincus que l'on ne se dirige pas vers l'assimilation, vers le colonialisme, mais que l'on cherche vraiment à définir les droits inhérents à l'autonomie gouvernementale, alors seulement quand nous serions tous d'accord là-dessus, nous commencerions à modifier l'appareil gouvernemental. C'est tout ce que j'essayais de dire.

M. Coburn : À mon avis, ce mouvement unilatéral de modification va à l'encontre de ce qui devrait être l'un des principes fondamentaux, celui de l'autodétermination. Je crois que c'est là où le sénateur Tannas voulait en venir: quelles institutions appuient les Autochtones? Que pouvons-nous leur donner pour soutenir l'autodétermination? Et s'il s'agit d'une institution que je ne pense pas qu'ils appuieraient, avec tous ces changements? Non.

Le sénateur Klyne : Alors vous nous dites que la consultation préalable aurait dû être plus approfondie afin de trouver une réponse à tout cela.

M. Coburn : Oui, c'est cela, exactement.

La présidente : Nous arrivons à la fin de la séance. Au nom des membres du comité, je tiens à remercier nos témoins d'être venus témoigner.

Nous poursuivons notre étude préalable de la section 25 de la partie 4 du projet de loi C-97. Le comité a le plaisir d'accueillir M. Daniel Watson, sous-ministre, Relations

Daniel Watson, Deputy Minister and Jean-Pierre Morin, Departmental Historian, Strategic Policy Directorate; and from Indigenous Services Canada, Jean-François Tremblay, Deputy Minister and François Masse, Director General, Strategic Policy, Cabinet and Parliamentary Affairs.

Before we begin, I just wanted to alert senators that we have a vote at 3:41 p.m. on the motion to refer the message on Bill C-55 to committee. We will have to suspend a few minutes before then.

[*Translation*]

Daniel Watson, Deputy Minister, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: It is an honour to appear before the committee today to speak about Division 25 of Bill C-97, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2019 and other measures.

[*English*]

Before I begin I would like to acknowledge that we are on the unceded territory of the Algonquin people.

[*Translation*]

The Government of Canada is committed to building a true nation-to-nation, Inuit-Crown, and government-to-government relationship with First Nations, Inuit and Metis peoples.

[*English*]

In order to move forward with reconciliation, the government, with Indigenous partners, is working to dismantle the colonial structures of the past. Division 25 of Bill C-97, the Budget Implementation Act 2019 is a key step in this transformative process.

[*Translation*]

On August 28, 2017, the Prime Minister announced that Indigenous and Northern Affairs Canada would be dissolved and, in its place, two new departments would be created: Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, and Indigenous Services Canada.

[*English*]

Division 25 of Bill C-97 is a process that formally establishes the Department of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs and the Department of Indigenous Services. The proposed legislation also outlines each minister's authorities and responsibilities bringing more certainty and clarity to the departments' Indigenous partners.

Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et M. Jean-Pierre Morin, historien ministériel, Direction des politiques stratégiques. De Services aux Autochtones Canada, nous accueillons aussi M. Jean-François Tremblay, sous-ministre, et M. François Masse, directeur général, Politiques stratégiques, Cabinet et affaires parlementaires.

Avant de commencer, je tiens à signaler aux sénateurs que nous devons aller voter à 15 h 41 sur la motion visant à renvoyer en comité le message sur le projet de loi C-55. Nous allons devoir suspendre la séance quelques minutes avant cela.

[*Français*]

Daniel Watson, sous-ministre, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Je suis honoré de comparaître devant le comité aujourd'hui pour parler de la section 25 du projet de loi C-97, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2019 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Avant de commencer, je tiens à souligner que nous nous trouvons sur le territoire non cédé du peuple algonquin.

[*Français*]

Le gouvernement du Canada est déterminé à bâtir une véritable relation de nation à nation entre les Inuits et la Couronne, et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

[*Traduction*]

Pour faire progresser la réconciliation, le gouvernement et ses partenaires autochtones ont entrepris de démanteler les structures coloniales du passé. La section 25 du projet de loi C-97, la Loi d'exécution du budget de 2019, constitue une étape clé de ce processus de transformation.

[*Français*]

Le 28 août 2017, le premier ministre a annoncé la dissolution du ministère des Affaires autochtones et du Nord et la création de deux nouveaux ministères, à savoir Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada.

[*Traduction*]

La section 25 du projet de loi C-97 décrit le processus qui établirait officiellement le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et le ministère des Services aux Autochtones. Le projet de loi décrit également les pouvoirs et les responsabilités de chaque ministre, ce qui apportera plus de certitude et de clarté aux partenaires autochtones de ces ministères.

Moving forward, the Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada department will accelerate the work already begun on a renewed relationship between Canada and Indigenous peoples. Equally as important, the department will continue to promote the self-reliance, prosperity and well-being of the residents and communities of the North.

It will continue to work in partnership to support the creation of First Nations, Inuit and Metis institutions to build the capacity they need to implement their vision of self-determination.

[*Translation*]

The Minister of Crown-Indigenous Relations guides the government's forward-looking and transformative work to create a new relationship with Indigenous peoples. The minister has been tasked by the Prime Minister with better whole-of-government coordination, the acceleration of self-government and self-determination agreements based on new policies, laws and operational practices, and the development of a framework to advance the recognition of rights.

[*English*]

As the needs of the North and northerners are unique and distinct from those in the South, this bill would provide a legal foundation to establish the position of Minister of Northern Affairs.

The Minister of Northern Affairs guides the government's work in the North, including a new Arctic policy for Canada. In collaboration with the Minister of Crown-Indigenous Relations, the Minister of Northern Affairs will continue to advance work on a shared Arctic leadership model and support northern programming, governing institutions and scientific initiatives.

Through the creation of these two new departments, the government is changing how we work, how we think, how we listen and how we partner in a way that enables us to properly support the rights and self-determination of Indigenous peoples.

[*Translation*]

This work is ongoing, and together, we will build a stronger future for Indigenous and non-Indigenous people in Canada.

[*English*]

My friend and colleague the Deputy Minister of Indigenous Services will now speak further on Bill C-97. Thank you.

À l'avenir, le ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada accélérera le travail déjà amorcé pour renouveler la relation entre le Canada et les peuples autochtones. Il continuera également à promouvoir l'autonomie, la prospérité et le bien-être des résidents et des communautés nordiques, ce qui est tout aussi important.

Ce ministère poursuivra en partenariat la création d'institutions chargées de renforcer les capacités nécessaires aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis pour mettre en œuvre leur vision de l'autodétermination.

[*Français*]

La ministre des Relations Couronne-Autochtones oriente le travail transformationnel prospectif du gouvernement qui vise à créer une nouvelle relation avec les peuples autochtones. Le premier ministre a chargé la ministre d'assurer une meilleure coordination pangouvernementale, d'accélérer la conclusion d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination en se fondant sur de nouvelles politiques, lois et pratiques opérationnelles, et d'élaborer un cadre pour promouvoir la reconnaissance des droits.

[*Traduction*]

Étant donné que les besoins du Nord et de ses résidents sont très particuliers et distincts de ceux du Sud, ce projet de loi fournirait un fondement juridique à la création du poste de ministre des Affaires du Nord.

Le ministre des Affaires du Nord guiderait le travail du gouvernement dans le Nord, ce qui comprendrait l'élaboration d'une nouvelle politique canadienne à l'égard de l'Arctique. En collaboration avec la ministre des Relations Couronne-Autochtones, le ministre des Affaires du Nord poursuivrait ces travaux sur un modèle de leadership partagé dans l'Arctique et soutiendrait les programmes, les corps dirigeants et les initiatives scientifiques dans le Nord.

En créant ces deux ministères, le gouvernement changera les façons de travailler, de penser, d'écouter et d'établir des partenariats visant à soutenir adéquatement les droits et l'autodétermination des peuples autochtones.

[*Français*]

Il s'agit d'un travail continu et, ensemble, nous bâtirons un meilleur avenir pour les Autochtones et les non-Autochtones au Canada.

[*Traduction*]

Mon ami et collègue, le sous-ministre des Services aux Autochtones, va maintenant nous donner plus de détails sur le projet de loi C-97. Merci.

[Translation]

Jean-François Tremblay, Deputy Minister, Indigenous Services Canada: Good afternoon. First, I want to express my appreciation to you for inviting me to speak here today. Let me also acknowledge that we are on the traditional territory of the Algonquin people.

[English]

I would like to follow my distinguished colleague the Deputy Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and discuss impacts of Division 25 of Bill C-97, Budget Implementation Act 2019 on my department.

[Translation]

The mandate for Indigenous Services Canada is to work collaboratively with partners to improve access to high-quality services for Indigenous peoples.

[English]

The department's vision is to support and empower Indigenous people to independently deliver services and address socio-economic conditions in their communities as they move forward on the path of self-determination. The Minister of Indigenous Services is continuing the important work of improving the quality of services delivered to First Nations, Inuit and Métis.

This includes ensuring a consistent, high-quality and distinction-based approach to the delivery of those services. A rigorous result and delivery approach is being adopted, focused on improving outcomes for Indigenous people. Over time, one fundamental objective of success would be that the appropriate programs and services be increasingly delivered by Indigenous peoples, for Indigenous peoples.

If passed, this proposed legislative initiative would allow for improved collaboration in assisting Indigenous peoples in defining their vision of self-determination. It would help advance our work in closing the socio-economic gap between Indigenous peoples and non-Indigenous people in Canada.

I will now take any questions that committee members may have.

The Chair: Thank you very much. We will start with questions.

Senator LaBoucane-Benson: In principle, I really like the idea of having a minister focused on the North. I like, in principle, the idea of a minister focused on service delivery and

[Français]

Jean-François Tremblay, sous-ministre, Services aux Autochtones Canada : Bonjour. Tout d'abord, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui. Permettez-moi également de souligner le fait que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel du peuple algonquin.

[Traduction]

Pour faire suite à la présentation de mon distingué collègue, le sous-ministre des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, je vais parler des répercussions qu'aurait la section 25 du projet de loi C-97, Loi d'exécution du budget de 2019, sur mon ministère.

[Français]

Services aux Autochtones Canada a pour mandat de travailler en collaboration avec des partenaires afin d'améliorer l'accès à des services d'excellente qualité pour les Autochtones.

[Traduction]

La vision de ce ministère est de soutenir et d'habiliter les peuples autochtones à fournir des services de façon indépendante et à tenir compte des conditions socioéconomiques de leurs communautés en progressant vers l'autodétermination. La ministre des Services aux Autochtones poursuit l'amélioration cruciale de la qualité des services offerts aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis.

Il faut pour cela suivre une approche de prestation des services uniforme, de grande qualité et fondée sur la distinction. Cette approche exigera la production d'excellents résultats et une prestation de grande qualité. Elle sera donc axée sur l'amélioration des résultats pour les peuples autochtones. Au fil du temps, le succès des programmes et des services se mesurera par la capacité croissante qu'auront les peuples autochtones d'en assurer eux-mêmes la prestation.

Si ce projet de loi est adopté, il favorisera une meilleure collaboration qui aidera les peuples autochtones à définir leur vision de l'autodétermination. Il nous aidera aussi à combler l'écart socioéconomique entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada.

Je suis maintenant disposé à répondre à toute question qui pourrait vous intéresser.

La présidente : Merci beaucoup. Nous entamons donc la période de questions.

La sénatrice LaBoucane-Benson : En principe, j'aime beaucoup l'idée qu'un ministre se concentre sur le Nord. J'aime en principe l'idée d'un ministre qui concentre ses efforts sur la

the affirmation of self-determination of service delivery, and the idea of a minister focused on relationships.

From all of the witnesses we heard, the treaty chiefs said there was no consultation. There's no co-development, no consultation. In the actual bill it seems there is a lack of a distinctions-based approach in the way the bill is written. Certainly, the treaty chiefs said they don't see treaty people being distinct and having a treaty-based relationship. They wonder what happens to their treaty relationship inside the bill.

I hear you say that this is a key step in decolonization. I want to believe that. I understand the intent, but in a practical sense, this bill is tucked into a budget bill. There is very little we will be able to do to amend it. The budget has to pass. I would like to hear how with no — and we are already operating on this model. I talked to the bill's sponsor and Senator Boehm said this happened three years ago and there has already been an incredible amount of investment into the creation of these departments. I get that.

What is the plan to deal with the fundamental lack of trust that already exists with many Indigenous leaders, and is maybe exacerbated by the lack of consultation in creating these three departments or these three ministries? That is to anybody who wants to answer.

Mr. Watson: Thank you very much for the question. At the end of the day, it will be the results that we produce that will be the thing that creates the trust you're talking about, and it's certainly trust we wish to ensure is there. In the language of the bill is the expectation that we will manage these relationships and that we will manage them in a different way than we have in the long-term, past.

I think that for modern treaty groups that are rightly questioning if we will do the right thing, I can say we have undertaken a number of steps in the last few years. We have set up, for the first time ever, a deputy minister's oversight committee that brings together deputy ministers from across all the government who have relationships with Indigenous groups, and particularly modern treaty groups, and we make sure that we are aware of the issues that are arising. We have invited many modern treaty holders to that table to speak to them. At one point or another we have spoken to all of them. We try to identify issues there long before they get to the world of dispute resolution, litigation or other things. Not from the perspective of avoiding litigation but making sure we live up to the relationship that those agreements set out in the first place.

That is one piece of the cultural change we have been trying to put into place and will certainly continue to put into place. Quite rightly, they will judge us, those modern treaty groups, on

prestation de services. J'aime aussi que l'on affirme l'autodétermination de la prestation des services et j'aime l'idée d'un ministre qui met l'accent sur les relations.

D'après tous les témoins que nous avons entendus, les chefs des traités ont affirmé qu'il n'y avait pas eu de consultation et pas d'élaboration en partenariat. Le contenu du projet de loi ne semble pas prévoir une approche fondée sur la distinction. Les chefs des traités ont dit qu'ils ne voient pas, dans ce projet de loi, un traitement distinct envers les peuples visés par les traités et une relation fondée sur les traités. Ils se demandent ce qu'il advient, dans ce projet de loi, de leur relation scellée par traité.

Alors ma question est la suivante. Je vous entends dire que ce projet de loi constitue une étape clé de la décolonisation. Je veux bien le croire. J'en comprends l'intention, mais sur le plan pratique, il se trouve coincé dans un projet de loi d'exécution du budget. Nous ne pourrions donc pas faire grand-chose pour l'amender. Le budget doit être adopté. J'aimerais savoir comment on peut fonctionner sans... Nous fonctionnons déjà sur ce modèle. J'en ai discuté avec l'auteur de ce projet de loi, et le sénateur Boehm m'a dit que cela s'était déjà produit il y a trois ans et que l'on avait réalisé un investissement incroyable dans la création de ces ministères, alors je comprends cela.

Comme vous ne les avez pas consultés avant de créer ces trois ministères, de nombreux dirigeants autochtones sont devenus encore plus méfiants qu'ils ne l'étaient au départ. Comment comptez-vous leur inspirer confiance? La question s'adresse à quiconque voudra y répondre.

M. Watson : Merci beaucoup de votre question. En définitive, ce sont les résultats que nous obtiendrons qui mériteront la confiance dont vous parlez et à laquelle nous tenons absolument. Selon le libellé du projet de loi, il s'agirait pour nous de gérer ces relations, et de nous y prendre tout autrement que par le passé.

Pour les groupes signataires des traités modernes qui se demandent à juste titre si nous allons bien faire, je peux dire que nous avons pris une série de mesures ces dernières années. Nous avons mis sur pied, pour la toute première fois, un comité de surveillance qui réunit tous les sous-ministres qui ont des relations avec les groupes autochtones, en particulier avec les signataires des traités modernes. En les invitant à cette table pour leur parler — et ils y sont tous passés à un moment donné —, nous veillons à prendre conscience des problèmes qui se posent, à les cerner bien avant qu'ils ne dégénèrent pour nous lancer dans le monde du règlement des différends, des litiges ou autres. Il ne s'agit pas d'éviter les contentieux, mais de nous assurer que nous respectons la relation établie dans ces accords.

C'est un élément du changement de culture que nous cherchons à mettre en place et nous entendons bien poursuivre nos efforts dans ce sens. Il appartiendra aux groupes signataires

whether or not we succeed on that front. We intend to engage with them differently than we have in the long-term, past. We intend to move forward with them and to do that in partnership. They will and should hold us to account for that.

Senator Tannas: I have a couple of quick questions, one for Mr. Tremblay.

As part of this, you had a number of employees from Health Canada transfer into your department for your oversight.

How many employees was that?

Mr. Tremblay: How many are from Health Canada in general?

Senator Tannas: Yes.

Mr. Tremblay: I just want to make sure I have the right numbers here: 2,690 employees. That's all First Nations Inuit Health Branch, including some of the internal services.

Senator Tannas: How many of those people would be within 25 kilometres of this building?

Mr. Tremblay: The majority are in the regions.

Senator Tannas: Good, that's right.

Mr. Tremblay: The Ontario region is in Ottawa, which is different than, for example, on the former INAC side, where the office is in Toronto. If you look at my footprint as a department, we now have 5,200 employees. I suspect the majority is in the regions, and on FNIHB it is the same thing, on the health side.

Senator Tannas: Mr. Watson, midway through you talked about how the proposed legislation outlines each minister's authorities and responsibilities, bringing more certainty and clarity to the department's Indigenous partners.

If I'm an Indigenous partner and I had one place to go, now I have two places to go. How does that give me more certainty and clarity?

Mr. Watson: Excellent question. The answer is you don't have two places to go. It's our job and we work closely together to make sure there's no wrong door. You would come to whomever you talked to before, the same people. You would ask whatever question you had. If we had work to do behind the scenes, we would do that and we would make sure you get that answer.

de traités modernes de juger si nous réussissons ou non. Nous avons l'intention de collaborer avec eux différemment de ce que nous avons fait par le passé. Nous avons l'intention d'aller de l'avant en partenariat avec eux. Ils nous demanderont des comptes à cet égard et ils auront raison de le faire.

Le sénateur Tannas : J'ai quelques brèves questions à poser, dont une à M. Tremblay.

Dans le cadre de ce processus, des employés de Santé Canada ont été mutés à votre ministère pour votre surveillance.

De combien d'employés s'agit-il?

M. Tremblay : Combien proviennent de Santé Canada en général?

Le sénateur Tannas : Oui.

M. Tremblay : Je veux simplement m'assurer d'avoir les bons chiffres : 2 690 employés. Il s'agit de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits au complet et de certains services internes.

Le sénateur Tannas : Combien de ces personnes se trouvent à moins de 25 kilomètres de cet édifice?

M. Tremblay : Ils sont dans les régions pour la plupart.

Le sénateur Tannas : Bien, c'est cela.

M. Tremblay : Le bureau régional de l'Ontario se trouve à Ottawa contrairement à l'ancien bureau d'AANC, qui était à Toronto. Si vous voulez connaître l'étendue de mon ministère, notre effectif est de 5 200 employés. Il me semble qu'ils travaillent majoritairement dans les régions, et il en est de même pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, la DGSPNI, en ce qui concerne la santé.

Le sénateur Tannas : Monsieur Watson, au milieu de votre exposé, vous avez parlé de la façon dont le projet de loi décrit les pouvoirs et les responsabilités de chaque ministre, ce qui est censé éclairer et rassurer les partenaires autochtones du ministère.

Disons que je suis un partenaire autochtone. J'avais un endroit où aller, et voilà que j'en ai deux. En quoi cela me donne-t-il plus de certitude et de clarté?

M. Watson : Excellente question. La réponse, c'est qu'il n'y a pas deux endroits où aller. Nous travaillons en étroite collaboration pour veiller à ce que tous les chemins mènent à Rome. C'est notre devoir. Autrement dit, on a le choix de s'adresser à qui on veut, à la personne avec laquelle on a déjà parlé, si on veut, et on peut lui poser n'importe quelle question. Nous veillerons à y répondre, quitte à devoir faire tout le travail nécessaire en coulisses.

The very important point that you raise is that there are not two places to go to; there is one place.

Mr. Tremblay: You mentioned health — it actually facilitates a single-window approach for us, because that means all the determinants of health are now together. When we address issues like Catholics in the North and we talk about housing, we can also talk about mental health issues and other socio-economic factors. It's actually very helpful for us on the service side.

Senator Tannas: Excellent point. I don't know if this would surprise you to know, but you're the only folks who have come before us who think this is a good idea. What would you say to that? We have no evidence other than yours that this is a good idea, and evidence to the contrary is all we have. Better lay it on, because you're it.

Mr. Tremblay: The idea of splitting the two departments was a good idea when the Royal Commission on Aboriginal Peoples published its report. It's been discussed since that time. It's not a new theory that just emerged three years ago.

When the government made the decision in 2017, Minister Bennett engaged a lot on this and we haven't, of course, engaged on our side with our partners because we're working with our partners on files. I must say, in our discussion there are not a lot of people who came to me to say it was a bad idea to divide those departments. There must be a lot of people thinking it's a good solution.

We think it's a good solution because it allows self-determination to happen at the pace that First Nations, Inuit and Metis want. It's not all First Nations, Inuit and Metis who want a treaty to be signed or fully implemented before they take control of their services. We allow them to do both. If they want to come to us and say, "I want to take the services together and I want to have only one contribution agreement and one agreement for all the services," we can do it on our side. That's something that is really helpful.

I would add to this that if you look at the province, there's no province where the department would include health, education, social assistance, infrastructure and all those files. However, it is the case in the federal government. Having one minister speaking on behalf of all those issues, including the treaty rights and the rights issue, it's a lot. Having two ministers who can focus their attention on this is more powerful, to be honest, for actually making changes. It's the same thing to have two deputy ministers.

I have worked at INAC and FNIHB. I really believe, as a public servant, it's helpful to have the capacity to dedicate all my attention to the service side and to count on a partnership with Mr. Watson on how we work together.

L'essentiel à retenir du point très important que vous soulevez, c'est qu'il n'y a pas deux endroits où aller, mais un seul.

M. Tremblay : Vous avez parlé de la santé — ce qui favorise en fait une approche à guichet unique, car tous les déterminants de la santé sont maintenant réunis. Lorsque nous abordons des questions comme les catholiques dans le Nord et le logement, nous pouvons parler en même temps de troubles de santé mentale et d'autres facteurs socioéconomiques. C'est en fait très utile pour nous du côté des services.

Le sénateur Tannas : La remarque est excellente. Je ne sais pas si cela vous surprend, mais vous êtes nos seuls témoins à penser que c'est une bonne idée. Que répondez-vous à cela? Il n'y a que vous qui estimez que c'est une bonne idée, et nous n'avons que des preuves de tout le contraire. Il vaut mieux mettre les points sur les i, puisqu'il n'en tient qu'à vous.

M. Tremblay : L'idée de scinder les deux ministères était bonne lorsque la Commission royale sur les peuples autochtones a publié son rapport. On en discute depuis. Ce n'est pas une nouvelle théorie qui aurait surgi il y a trois ans.

Lorsque le gouvernement a pris sa décision en 2017, la ministre Bennett s'est résolument investie dans ce dossier et, bien sûr, nous n'avons pas cherché à mobiliser nos partenaires de notre côté, puisque nous travaillons avec eux. Je dois dire que, dans ce débat, très peu de gens sont venus me dire que c'était une mauvaise idée de diviser ces ministères. Beaucoup doivent penser que c'est une bonne solution.

Nous trouvons que c'est une bonne solution parce qu'elle permet l'autodétermination au rythme souhaité dans chaque cas par les Premières Nations, les Inuits et les Métis, car ils ne veulent pas tous qu'un traité soit signé ou pleinement mis en œuvre avant qu'ils ne prennent le contrôle de leurs services. Nous leur laissons le choix. S'ils nous disent qu'ils veulent que les services soient offerts ensemble et qu'il y ait un seul accord de contribution et un seul accord pour la prestation de tous les services, nous pouvons nous y conformer de notre côté. C'est quelque chose de vraiment utile.

J'ajouterais que si vous regardez du côté des provinces, vous verrez qu'il n'y en a aucune où un ministère engloberait la santé, l'éducation, l'aide sociale, l'infrastructure et tout le reste. Toutefois, c'est le cas au gouvernement fédéral. Le fait d'avoir un seul ministre responsable de tous ces enjeux, y compris les droits issus de traités et autres, c'est beaucoup. En toute franchise, le fait d'avoir deux ministres pour concentrer leur attention sur ces questions multiplie les possibilités d'apporter des changements. C'est comme si on avait deux sous-ministres.

J'ai travaillé à AANC et à la DGSPNI. Le fonctionnaire que je suis trouve vraiment utile de pouvoir se consacrer entièrement à la prestation de services tout en comptant sur un partenariat avec M. Watson sur la façon de travailler ensemble.

Mr. Watson: If I could pick up on that last point, I spent a decade of my career working for provincial governments. The two deputy ministers there that invariably had the biggest budgets were health and social services. They had entire departments and entire management teams behind them. In the past, all of those things were together with the people who were thinking about the brave new world that we wanted to create, the people that, in the first question, were skeptical about whether we were actually going to have the right type of relationship, and often we didn't because we didn't have enough management time to pay attention to it.

This actually brings those two things into separate camps, exactly as the Royal Commission on Aboriginal Peoples suggested in 1996. Like my colleague, I'm convinced that if you're going to run a budget almost the size of the Province of Manitoba's provincial budget, it deserves its own management team at least.

Senator Coyle: Yes, everybody is torn here. I see the logic. It's easy to see the logic. As you explain it, we get it.

Yet we hear from the Indigenous communities and their leadership that they have some concerns. I'm imagining that some of that may be related to this underlying lack of trust in relationships that's been there for decades, long before this past three-year period. So there may be some of that there, and also this concern, which is not just about this, but about everything else we study here at this committee, which is a lack of or inadequate or inappropriate consultation, engagement, et cetera. It's hard to know where to go with this.

I have a couple of specific questions, and then I have a couple of others.

On that line, what are you doing in each of your divisions and your departments to actually improve? I think it was Mr. Watson who said:

Through the creation of these two new departments, the government is changing how we work, how we think, how we listen and how we partner . . .

Can you talk to us a little bit about what exactly you are doing with that, how you're seeing any impact from that and when you think that impact will come?

Mr. Watson: Thank you for that excellent question.

One example of that is that up until 1973, the question of whether Aboriginal rights existed in Canada's Constitution wasn't settled, and that came up in the *Calder* case. Shortly thereafter, the federal government had to decide how to do its land claim business. For a long time what we said is we will do it

M. Watson : Si vous me permettez de revenir sur ce dernier point, j'ai passé une dizaine d'années de ma vie professionnelle à travailler pour les gouvernements provinciaux. Les deux sous-ministres qui avaient invariablement les budgets les plus importants étaient ceux de la santé et des services sociaux. Ils avaient toute une cohorte de services et d'équipes de gestion derrière eux. Par le passé, tout cela s'inscrivait dans la volonté de créer un nouveau monde soi-disant meilleur, de rassurer les sceptiques qui se demandaient si nous allions vraiment avoir le bon type de relation. Or, nous n'avons pas toujours réussi à l'avoir, car nos obligations de gestion ne nous laissaient pas le temps d'y prêter attention.

En fait, voilà qui place ces deux aspects dans des camps distincts, exactement comme l'a suggéré la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996. Tout comme mon collègue, je suis convaincu que si l'on doit gérer un budget de la taille du budget provincial du Manitoba, il mérite au moins sa propre équipe de gestion.

La sénatrice Coyle : Oui, tout le monde est déchiré. Je comprends la logique. C'est assez évident, tel que vous l'expliquez.

Pourtant, les communautés autochtones et leurs dirigeants nous font part de leurs préoccupations. J'imagine que c'est attribuable, ne serait-ce que partiellement, au manque de confiance qui sous-tend les relations depuis des décennies, bien avant les trois dernières années. Il y a aussi la préoccupation — qui s'étend d'ailleurs à tout ce que nous étudions ici au comité — à l'égard de l'absence ou de l'insuffisance des consultations, des efforts de mobilisation, et cetera. Il est difficile de savoir ce qu'il faut faire.

J'ai quelques questions précises à poser, puis j'en aurai d'autres.

À cet égard, que faites-vous dans chacune de vos directions et dans vos ministères pour vraiment vous améliorer? Je crois que c'est M. Watson qui a dit :

En créant ces deux nouveaux ministères, le gouvernement a entrepris de modifier notre façon de travailler, de penser et d'écouter ainsi que notre façon d'établir des partenariats [...]

Pouvez-vous nous parler un peu de ce que vous faites exactement à cet égard, de l'incidence que cela aura et du moment où vous pensez qu'on en verra les résultats?

M. Watson : Merci de cette excellente question.

Par exemple, jusqu'en 1973, la question de savoir si les droits ancestraux existaient dans la Constitution du Canada n'a pas été réglée, et elle a été soulevée dans l'affaire *Calder*. Peu de temps après, le gouvernement fédéral a dû décider comment s'y prendre face aux revendications territoriales. Pendant longtemps, nous

one way. We will do it in a comprehensive way. You have to come to talk to us about everything and when we're done, we're done.

Except that First Nations across the country said, "But we don't want to do that." But we held on to the view that that is the way we will do our business for 20 or 30 years.

We've changed that in the last few years because we heard what First Nations said for that period of time. We said, "If you only want to talk about a certain range of things, we will talk about that range of things because of who we listen to and because of what they were saying."

We've also said that rather than doing what we did in the past, which was simply sit in, and the question was asked about where people are sitting, people sitting at Terrasses de la Chaudière would write down what they thought was a good thing and they would go out across the country and say, "This is what we're prepared to do." There wasn't much movement around that.

We said now we will actually sit down at the beginning and talk to you about what's important to you and how best to solve that before we come to any bottom lines.

Those are two examples to me of how we would think very differently and how we work very differently.

A third and final one, before perhaps turning to my colleague, is that within the past we've only really thought about Indian Act bands. That has been our default position when we decide who we will talk to. But, of course, the accident of what Indian Act bands are today is, often, who was hunting or fishing where when the Indian Agent first found them in the 1870s.

In that world, that's not really the best way to talk about communities, family groupings and people trying to build a future as a collective. So we've been willing to talk very differently and not use Indian Act bands as the only default, as we have for so long in the past.

Mr. Tremblay: Look at the way we have developed different initiatives over the last year and a half, like the 10-year grants. We now have more than 85 First Nations communities that receive all core funding from our department through one single grant over 10 years, which means they have all the flexibility. We don't transfer programs to them. We transfer the funds in the areas of the sectors. They do what they think is best to actually use it in a way that is consistent with their ambitions. It's never

avons dit que nous allions procéder d'une certaine façon, d'une façon globale. Qu'on vienne nous parler de tout et quand nous aurons terminé, nous aurons terminé.

Sauf que les Premières Nations de tout le pays ont dit qu'elles n'en voulaient pas. Toutefois, rien ne nous a fait changer d'avis, et nous avons insisté pour suivre cette formule pendant une vingtaine ou trentaine d'années.

Si nous avons changé ces toutes dernières années, c'est parce que nous avons fini par écouter ce que les Premières Nations avaient à dire tout ce temps-là. Nous leur avons dit : « Si vous ne voulez parler que de certains aspects, soit, mais tout dépend de qui nous écoutons et de ce qu'ils disent. »

Nous avons également dit que nous n'allions plus faire comme par le passé. À l'époque, nous nous contentions de siéger sans plus, et à la question de savoir où, les gens qui siégeaient aux Terrasses de la Chaudière prenaient note de ce qui leur paraissait une bonne chose pour aller dire ensuite un peu partout au pays : « Voici ce que nous sommes prêts à faire. » Ça ne bougeait pas tellement plus de ce côté-là.

Nous disons maintenant que nous allons nous asseoir dès le début avec les Autochtones et leur parler de ce qui est important pour eux et de la meilleure façon de résoudre ce problème avant d'en arriver à un résultat net.

Ce sont deux exemples de la façon très différente dont nous travaillons et concevons les choses.

Le troisième et dernier point, avant de céder la parole à mon collègue, est que par le passé, nous avons vraiment uniquement pensé aux bandes régies par la Loi sur les Indiens. C'est la position que nous avons adoptée par défaut chaque fois qu'il a fallu décider à qui s'adresser. Bien sûr, la situation actuelle des bandes régies par la Loi sur les Indiens n'est souvent que le produit d'une série de faits fortuits, dépendant de qui chassait ou pêchait là où l'agent des Indiens les a rencontrés pour la première fois dans les années 1870.

Dans ce monde, ce n'est pas vraiment la meilleure façon de parler des collectivités, des groupes familiaux et des gens qui s'efforcent de bâtir un avenir collectif. Nous avons donc été prêts à parler très différemment et à ne pas utiliser les bandes régies par la Loi sur les Indiens comme seul recours par défaut, comme nous l'avons fait pendant si longtemps.

M. Tremblay : Regardez la façon dont nous avons élaboré différentes initiatives au cours des 18 derniers mois, dont les subventions sur 10 ans. Plus de 85 collectivités de Premières Nations reçoivent désormais tout leur financement de base de notre ministère au moyen d'une seule subvention sur 10 ans, ce qui signifie qu'elles ont toute la souplesse voulue. Nous ne leur transférons pas de programmes. Nous transférons les fonds aux divers secteurs. Ces collectivités utilisent l'argent de leur mieux, d'une façon qui correspond à leurs ambitions. Cela ne s'est

happened before. We only had one in the country. It was under a grant.

The work we've been doing on education, co-development a funding formula, trying to agree on what is the formula, not the system but a funding formula that makes sense, you can take it and work on what is the system you want to develop for your people, not imposing a way to do that. I think those are good examples.

The third one is child and family services. On child and family services, we didn't develop a new program nationally imposing the terms of the program on everybody. We're developing legislation saying we recognize that you have jurisdiction. We put some principles in, but they are temporary. They can remove them. They can change those principles by adopting their own principles through their law, but it's more about simple principles for people to be protected.

This is a new way of doing business. This is a way to approach First Nations, Inuit and Metis issues completely differently. We're working on the culture of the department. Structures are good, but you need to work on the culture of the department. We just saw a draft on the on-boarding approach, how employees coming would emerge in the First Nations, Inuit and Metis culture.

We're also quite aggressive in hiring more, especially at the executive level. Probably 26 to 28 per cent of my employees self-identify as First Nations, Inuit and Metis. We want to get more at the executive level, and we're taking actions to make it happen. We're trying to open the door for having First Nations, Inuit and Metis organizations at the national and local levels to participate in the decision-making process so that we have on a regular basis, every three months, meetings of the executive table, if you want, where we look at what's going on in the department and what we're doing.

Senator Coyle: Thank you for that. Second round.

Senator Francis: I think some of my questions might have been answered. I notice Mr. Tremblay, in your opening remarks you say the Government of Canada is committed to strengthening our relationship with Indigenous peoples.

Mr. Watson, you say the Government of Canada is committed to building a true nation-to-nation, Inuit-Crown and government-to-government relationship with the First Nations, Inuit and Metis people.

I'm wondering, we've heard a lot of testimony over the last number of days, and one of the things that always came out was the lack of meaningful consultation.

jamais produit auparavant. Nous n'avons qu'un seul exemple au pays. Il s'agissait d'une subvention.

Dans le domaine de l'éducation, nous avons procédé à l'élaboration conjointe d'une formule de financement, en essayant de nous entendre non pas sur le système, mais sur une formule de financement qui a du bon sens, leur laissant le loisir d'instituer le système qui convient à leur peuple, sans imposer une façon de faire. Je pense que ce sont de bons exemples.

Le troisième est celui des services à l'enfance et à la famille, domaine où nous n'avons pas mis au point un nouveau programme national imposant ses modalités à tout le monde. Nous sommes en train d'élaborer une loi qui reconnaît la compétence autochtone. Nous avons établi certains principes, mais ils sont temporaires. Les Autochtones sont libres de les supprimer. Ils peuvent les modifier et adopter leurs propres principes en vertu de leurs lois, mais il s'agit davantage de principes tout simples pour protéger les gens.

C'est une nouvelle façon de faire, une façon complètement différente d'aborder les questions touchant les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Nous travaillons à renforcer la culture du ministère. Les structures sont bonnes, mais il faut insister sur la culture. Nous venons de voir une ébauche sur l'approche d'intégration, sur la façon dont de nouveaux employés émergeraient dans la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Nous sommes également très dynamiques en ce qui concerne le recrutement, surtout au niveau des cadres. De 26 à 28 p. 100 de mes employés s'auto-identifient comme membres des Premières Nations, Inuits et Métis. Nous voulons en avoir plus au niveau de la direction, et nous prenons des mesures pour y arriver. Nous essayons d'ouvrir la porte aux organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis aux échelons national et local pour qu'elles participent au processus décisionnel de sorte que nous ayons régulièrement, tous les trois mois, des réunions de la table de direction, si vous voulez, où nous examinons ce qui se passe au ministère et ce que nous faisons.

La sénatrice Coyle : Je vous en remercie. Passons à la deuxième série de questions.

Le sénateur Francis : Je pense qu'on a répondu à certaines de mes questions. Monsieur Tremblay, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que le gouvernement du Canada est déterminé à renforcer sa relation avec les peuples autochtones.

Monsieur Watson, vous dites que le gouvernement du Canada s'est engagé à établir une véritable relation de nation à nation, entre les Inuits, la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Je me demande... Nous avons entendu beaucoup de témoignages au cours des derniers jours, et un aspect qui ressort toujours, c'est l'absence de consultations constructives.

Some Hon. Senators: Hear, hear.

Senator Francis: I would suggest we're kind off to a bad start if you don't get that one. I'm a former chief of the Mi'kmaq nation of P.E.I., and that's always been an issue, lack of meaningful consultation. It's always been, "We're going to come and tell you how to do it."

How do you rectify that in a true, meaningful way going forward to include all Indigenous groups and First Nations and so on in Canada?

Mr. Watson: Again, thank you very much for that question. I think some of the things I've referred to in my previous answer, how we come to mandates, for example, if anybody from the old INAC came to negotiate with you in your days as a chief, no doubt they came with a prefabricated mandate, and it certainly wasn't discussed before you started your conversations.

We are in a world now where we've committed publicly that we will have conversations in the development of our mandates before they are set in concrete. How we talk about what's going to be on the agenda I think is another key part of this, because in the past we would have lists of things, and we would say we can talk about it if it's on the list and we won't if it's not on that list.

Again, the issue of comprehensiveness, where we said unless you're prepared to talk about all of these things, we won't talk about any of them, we've changed that approach too.

I think those are some of the key hallmarks. It involves listening, paying respect to what it is we're hearing and to acting on what we're hearing. Again, I think that will be the standard we will quite properly be held to as we go forward fulfilling the mandate that we have.

Mr. Tremblay: On many issues and on everything, actually, on a day-to-day basis, we work, consult and engage with First Nations, Inuit and Metis partners. Are we doing enough? You know as much as I do and even more that true things will happen at the local level. Every time you come up with a national legislation, it should never pretend that it will fix all the issues across the country, because there's no single-window approach.

First Nations is a concept. There's the Cree, Mohawk and Algonquin nations. They are nations. That's where the discussion between the Crown and the nation needs to happen. De facto, when we come up with legislation and national programs, it's really hard to meet a standard that will say that all the nations have been involved and engaged.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Francis : À mon avis, nous ne pouvons pas partir du bon pied si vous ne comprenez pas cela. Je suis un ancien chef de la nation micmaque de l'Île-du-Prince-Édouard, et l'absence de consultations constructives a toujours été un problème. On nous a toujours dit : « Nous allons venir vous dire comment faire. »

Comment rectifiez-vous la situation de façon réelle et significative pour inclure tous les groupes autochtones et les Premières Nations au Canada?

M. Watson : Merci beaucoup de cette question. Je pense à certaines choses que j'ai mentionnées dans ma réponse précédente, comment nous en arrivons aux mandats, par exemple. Lorsque quelqu'un de l'ancien ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien venait négocier avec vous à l'époque où vous étiez chef, il vous arrivait sans doute avec un mandat prédéfini dont il n'était certainement pas question avant que vous commenciez vos conversations.

Nous vivons maintenant dans un monde où nous nous sommes engagés publiquement à discuter de nos mandats avant qu'ils ne soient mis en œuvre. La façon dont nous parlerons de ce qui sera à l'ordre du jour est, je pense, un autre élément clé, car par le passé, nous avions des listes, et il fallait que l'enjeu figure dans la liste pour que nous consentions à en discuter.

Du côté de l'exhaustivité, nous avons aussi changé l'approche selon laquelle il fallait que les Autochtones soient prêts à parler de tout un ensemble de choses, sans quoi nous ne discuterions d'aucune d'elles.

Je pense que ce sont là quelques-unes des principales caractéristiques. Il s'agit d'écouter, de respecter ce que nous entendons et d'y donner suite. Je dirais que c'est le principe que nous serons, à juste titre, tenus de respecter en nous acquittant de notre mandat.

M. Tremblay : Sur de nombreuses questions et sur tout, en fait, au quotidien, nous travaillons avec nos partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, nous les consultons, nous les mobilisons. En faisons-nous assez? Vous savez mieux que moi que des choses vont se passer à l'échelon local. Chaque fois que l'on propose une loi nationale, on ne devrait jamais prétendre qu'elle réglera tous les problèmes partout au pays, car il n'y a pas de solution universelle.

Les Premières Nations sont un concept. Il y a les nations crie, mohawk et algonquine. Ce sont des nations. C'est à ce niveau-là que la discussion entre la Couronne et la nation doit avoir lieu. De fait, lorsque nous élaborons des lois et des programmes nationaux, il est vraiment difficile de respecter une norme voulant qu'absolument toutes les nations aient participé.

What we're trying to do at the national level is an approach where we unlock the capacity and the possibility of those discussions to happen at the appropriate level.

If you look at education, a funding formula needs to be consistent across the country. The way you manage the system can be different. We open that door for that discussion to happen at the regional level. We're not imposing a school board approach across the country. We're not saying to treaty nations they cannot come with a treaty approach. We're just saying, "this is the funding. We agree on the objective. Tell me how you want to manage it."

We're doing the same thing on CFS. We're not saying this is the system you should take and embrace. We're saying this is actually an opportunity for you to take the jurisdiction, and we will be a partner if you come to the table.

It's the same on the 10-year grants. We're not imposing programs. We're trying to use those initiatives to unlock and limit as much as possible what is the national intervention. When you have to do that for CFS and this legislation, for example, there's always somebody from a First Nation who will say they were not — but we've done engagement like we never did in the past.

Just to give you an example, on the CFS draft legislation, a lot of elements that were in the legislation were shared in advance like we never did before. If you look at education, the proposal that was presented was shared with First Nations groups. They knew that their proposal would be presented, and we guaranteed that. So this is way more than what I have experienced in previous lives, if I could say.

Senator Francis: Good point. It's critical in terms of moving forward. Thank you.

Senator McCallum: Mr. Watson, I'm actually very concerned about this bill, terribly concerned. I think it's unfair that all of these have been placed in an omnibus bill and that no one knows what the gaps will be.

Before I came to the Senate, I worked in the dental field for 44 years. I worked on the reserves, so I knew the policies of the government. Then I became a regional dental officer for four years for the Province of Manitoba, so I understood the policies. The Assembly of Manitoba Chiefs had placed me there. I still work today with First Nations across Manitoba.

Ce que nous essayons de faire à l'échelle nationale, c'est de libérer la capacité et la possibilité de tenir ces discussions au niveau qui convient.

En ce qui concerne l'éducation, une formule de financement doit être uniforme à l'échelle du pays. La façon de gérer le système peut être différente. Nous ouvrons la porte à cette discussion à l'échelle régionale. Nous n'imposons pas une approche de style conseil ou commission scolaire à l'échelle du pays. Nous ne disons pas aux nations signataires de traités qu'elles ne peuvent pas adopter une approche fondée sur les traités. Nous disons simplement : « Voici les fonds. Nous sommes d'accord sur l'objectif. Dites-moi comment vous voulez gérer cela. »

Nous faisons la même chose pour les services à l'enfance et à la famille. Nous n'imposons aucun système que vous devriez adopter. Nous disons qu'il s'agit d'une occasion pour vous d'assumer cette compétence et nous nous associerons à vous si vous le souhaitez.

Même chose pour les subventions de 10 ans. Nous n'imposons pas de programmes. Nous essayons d'utiliser ces initiatives pour lever les verrous et limiter le plus possible l'intervention nationale. Lorsqu'il faut agir en ce sens pour les services à l'enfance et à la famille et le projet de loi à l'étude, par exemple, il y a toujours une Première Nation ou l'autre qui dit ne pas avoir été... Or, nous avons engagé le dialogue comme jamais auparavant.

Prenons l'exemple du projet de loi sur les services à l'enfance et à la famille. On y trouve beaucoup d'éléments qui ont fait l'objet d'une communication préalable. Cela ne s'était jamais fait à ce point par le passé. En matière d'éducation, la proposition a été présentée à des groupes de Premières Nations. Ils savaient que leur proposition serait présentée et nous en avons donné la garantie. C'est beaucoup plus que tout ce que j'ai connu dans des vies antérieures, si je peux dire.

Le sénateur Francis : Très bien. C'est essentiel si nous voulons progresser. Merci.

La sénatrice McCallum : Monsieur Watson, le projet de loi m'inquiète profondément. Il est injuste que tous ces éléments soient regroupés dans un projet de loi omnibus et que personne ne sache à quoi s'en tenir sur les lacunes.

Avant d'être appelée au Sénat, j'ai travaillé dans le domaine des soins dentaires pendant 44 ans. J'ai travaillé dans les réserves. Je connaissais donc les politiques du gouvernement. J'ai ensuite été dentiste régionale pendant quatre ans pour le Manitoba. J'en comprenais donc les politiques. L'Assemblée des chefs du Manitoba m'avait placée à ce poste. Je travaille encore aujourd'hui avec les Premières Nations du Manitoba.

You said the government is changing how we work, how we think, how we listen and how we partner in a way that enables us to properly support rights and self-determination.

When I worked, I had the most problem with street-level bureaucrats. These are the people who are determining and interpreting the policies, and they're not qualified for their jobs. When I worked as a dental officer, I had my degree, so if anyone was unhappy with me, they could report me to my association. Now mental health, dental, they're not qualified, so if the service providers have a problem, they have nowhere to go.

They interpret the policies their own way, and I've seen it. They still do that today. They don't work with First Nations, because I've helped First Nations try to correct some of the services. I believe that superficial tinkering of departments will not address the root causes of oppressive policies because a lot of these employers have been taught to look at cost containment before they look at how patients can access more health care.

When I hear that things are moving ahead — I'm still working today with these same people, same attitude, including their supervisors and the regional directors — I think how will these people across Canada make that change in this huge group that actually determines the policies, not your offices?

Mr. Tremblay: We haven't done that everywhere. We succeeded in some areas and places in this country to achieve that. We did it in B.C. on First Nation health, where we transfer First Nation health services to a First Nation authority. That's exactly the model we want to take. When I speak with my employees across the country, I tell them you're a species at risk looking for its own extinction. At some point, the department should disappear.

It is not about applying the program we develop, but do they have the capacity to implement the vision that they have. That's the discussion we are pushing.

If you look at work on education and CFS, that is the kind of discussion now that we're trying to have, which we hope will eliminate that approach, the old approach of "I come with and I'm telling you what and how it's supposed to be done."

Co-development is good, but in many aspects it should not be co-developed and has to be developed by First Nations, Inuit and Metis. We can be a partner, as we are in partnership with the

Selon vous, le gouvernement change sa façon de travailler et de penser, sa façon d'écouter et d'établir des partenariats, ce qui permet de soutenir correctement les droits et l'autodétermination.

Lorsque je travaillais, c'est avec les fonctionnaires de première ligne que j'avais le plus de problèmes. Ce sont eux qui arrêtent et interprètent les politiques, et ils n'ont pas les compétences voulues. J'avais mon diplôme de dentiste. Si quelqu'un était mécontent de mes services, il pouvait me dénoncer à mon ordre. Or, en santé mentale comme en soins dentaires, ces fonctionnaires ne sont pas compétents. Si les fournisseurs de services sont aux prises avec un problème, ils n'ont personne à qui s'adresser.

Ces fonctionnaires interprètent les politiques à leur façon, je l'ai constaté. Ils le font encore aujourd'hui. Ils ne travaillent pas avec les Premières Nations. Je le sais parce que j'ai aidé des Premières Nations à remettre de l'ordre dans certains services. Un rafistolage superficiel ne changera rien aux causes profondes des politiques oppressives parce que beaucoup de ces employeurs ont appris à limiter les coûts plutôt qu'à améliorer l'accès aux soins de santé.

Quand j'entends dire qu'il y a du progrès... Je travaille encore aujourd'hui avec ces mêmes fonctionnaires, qui ont la même attitude, avec leurs superviseurs et les directeurs régionaux. Je me demande comment ces gens de partout au Canada vont faire changer les choses dans cet énorme groupe de fonctionnaires, car c'est lui qui arrête les politiques et pas vos bureaux.

M. Tremblay : Nous n'avons pas fait la même chose partout. Nous avons réussi dans certaines régions, comme en Colombie-Britannique, où nous transférons la compétence à l'égard des soins de santé des Premières Nations à une administration des Premières Nations. C'est exactement le modèle que nous voulons adopter. Lorsque je parle à mes fonctionnaires, partout au Canada, je leur dis qu'ils sont une espèce en péril et travaillent à leur propre extinction. À un moment donné, le ministère devrait disparaître.

Il ne s'agit pas d'appliquer le programme que nous élaborons, mais de voir si les Premières Nations ont la capacité de mettre en œuvre la conception qu'elles se font. C'est la discussion que nous voulons avoir.

Examinez le travail réalisé dans les domaines de l'éducation et des services à l'enfance et à la famille. C'est le genre de discussion que nous essayons d'avoir maintenant, et nous espérons ainsi éliminer l'ancienne approche qui consistait à dicter leur conduite aux Premières Nations.

Le développement conjoint est une bonne chose, mais à bien des égards, il faut aller au-delà et laisser aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis le soin d'élaborer leur modèle. Nous pouvons nous associer à eux, comme nous le faisons avec les

First Nation health authorities in B.C. and with the province. For us, that's a solution and self-determination on Mr. Watson's side.

Senator McCallum: The B.C. situation is very different from the rest of Canada. They haven't had to deal with this shift. I met with the group that is delivering it, and they started immediately on cultural humility, and we went over that, but they started like that immediately.

Mr. Tremblay: There has been a solution with the Mi'kmaq in the Atlantic on education. There are solutions everywhere.

Senator McCallum: I hope so.

Mr. Tremblay: There are, for example, First Nations in Quebec who are looking for a model that will be theirs. Maybe not all First Nations will see what will emerge, but it's on health and social services, in their case, and that's the kind of discussion we are pushing and want to have.

The Chair: We have one or two minutes before we suspend.

Mr. Watson: I agree completely with the statement you make, senator, that superficial tinkering will not solve the issues. What's critical about what we have as a possibility in this bill are two important points. The Interpretation Act says that an act is always speaking, so the Department of Indian and Northern Affairs Act today is, in a sense, intended to continue forever. What these bills say, or what the articles of this bill says, is in the first instance in relation to Indigenous Services Canada that it is to gradually transfer these powers out of its control and into others. That goes very much to the point that you're making. This is a piece of legislation that puts an obligation on my colleague and me to make that happen. I think it relates to point 2 in the preamble to the part relating to CIRNAC.

The Chair: I think we'll have to suspend here for the vote. I would like to invite you to stay. Will you be able to stay when we come back? We will suspend and then come back.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Welcome back to the meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. We had to suspend briefly.

administrations sanitaires des Premières Nations en Colombie-Britannique et avec la province. Selon nous, c'est une solution et c'est la voie de l'autodétermination, un sujet qui intéresse M. Watson.

La sénatrice McCallum : La situation de la Colombie-Britannique est très différente de celle du reste du Canada. Les Premières Nations n'ont pas eu à composer avec ce changement. J'ai rencontré le groupe responsable, et il a abordé immédiatement la question de l'humilité culturelle. Nous avons franchi ce stade, mais elles se sont mises à l'œuvre immédiatement.

M. Tremblay : Les Micmacs de l'Atlantique ont trouvé une solution dans le domaine de l'éducation. Il y a des solutions partout.

La sénatrice McCallum : Je l'espère.

M. Tremblay : Il y a, par exemple, des Premières Nations au Québec qui cherchent un modèle qui leur sera propre. Ce modèle n'émergera peut-être pas dans toutes les Premières Nations, mais elles s'intéressent pour leur part à la santé et aux services sociaux. Voilà le genre de discussion que nous préconisons et souhaitons avoir.

La présidente : Il nous reste une ou deux minutes avant de suspendre la séance.

M. Watson : Je suis tout à fait d'accord avec vous, madame la sénatrice, pour dire que le rafistolage superficiel ne réglera pas les problèmes. Ce qui est essentiel dans le projet de loi, ce sont deux points importants. La Loi d'interprétation affirme le principe de la permanence de la règle de droit, si bien que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien d'aujourd'hui est censé, en un sens, durer pour toujours. Ce que disent les projets de loi, ou ce que disent les articles du projet de loi, c'est qu'en premier lieu, en ce qui concerne Services aux Autochtones Canada, il s'agit de faire passer peu à peu ses pouvoirs à d'autres instances. Cela va tout à fait dans le sens de ce que vous dites. Il s'agit d'une mesure législative qui nous oblige, mon collègue et moi, à faire en sorte que ce transfert se fasse. À mon idée, cela se rapporte au point 2 du préambule de la partie qui concerne le ministère Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord (RCAANC).

La présidente : Nous allons devoir suspendre la séance pour aller voter. Je vous invite à rester. Pourrez-vous être des nôtres à notre retour? Nous allons suspendre la séance et revenir ensuite.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

La présidente : Je vous souhaite de nouveau la bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Nous avons dû suspendre brièvement la séance.

Mr. Watson, we interrupted you. You have the floor again.

Mr. Watson: Thank you very much, Madam Chair. I will be brief in concluding.

One of the other things the proposed bill does is it sets out very clearly the expectation — in the department that I'm currently the deputy minister — of collaborating and cooperating in very different ways. It sets out an explicit expectation that has never been done before to promote self-reliance, prosperity and well-being for the residents of communities of Canada's North. It does all of these things.

In relation to the question that you asked and pointed out, quite rightly, some of the criticisms levelled at the ways we have delivered services, not just in the distant past but sometimes, sadly, in the more recent past. This sets an expectation that we will deliberately move away from the models that far too often have been experienced by people. To have a statute that makes that clear — not only to me, not only to my staff today but to all staff going forward — while this bill would be in effect, is important.

The Chair: Do you have any other questions, senator?

Senator McCallum: I did. I have to look for it.

It was in regard to Senator LaBoucane-Benson's question about the omnibus bill. Mr. Tremblay, you say the Government of Canada is committed to strengthening our relationship with Indigenous people, yet we have this bill before us with these acts attached to a budget bill. One example is I'm on the Energy Committee and we just finished the impact assessment bill. CEAA was attached to an omnibus bill, and it created a mess. There were all these adverse impacts from resource extraction that were not dealt with across Canada. No one wanted to clean up the mess, especially Alberta.

It puts Indigenous people in a vulnerable situation. You want to pass the bill, because it's a budget bill, but you don't want to pass that other half. At some point, I think senators need to say this is enough. We're not going to pass this bill if it keeps on. That's my thinking.

Incorporating all of this into this bill, how do you see that as strengthening the relationship of Indigenous people?

Monsieur Watson, nous vous avons interrompu. Vous avez de nouveau la parole.

M. Watson : Merci beaucoup, madame la présidente. Je vais conclure rapidement.

Entre autres choses que le projet de loi prévoit, notons qu'il dit très clairement que, dans le ministère dont je suis actuellement sous-ministre, nous comptons sur une collaboration qui prendra des formes très différentes. Il exprime une attente explicite, jamais dite auparavant : la promotion de l'autonomie, de la prospérité et du bien-être des habitants des collectivités du Nord du Canada. Il prévoit toutes ces choses.

Quant à la question que vous avez posée, vous avez signalé, à juste titre, certaines critiques portant sur la façon dont nous avons assuré les services, non seulement dans un passé lointain, mais parfois, malheureusement, dans un passé plus récent. Dans ce contexte, il faut s'attendre à ce que nous nous éloignons délibérément des modèles trop souvent appliqués par le passé. Il est important d'avoir une loi qui le précise clairement, non seulement pour moi et mes collaborateurs actuels, mais aussi pour tous ceux qui viendront par la suite, pendant la durée de l'application du projet de loi.

La présidente : Avez-vous d'autres questions à poser, madame la sénatrice?

La sénatrice McCallum : J'en avais une, mais je dois chercher.

Ma question est en lien avec celle posée par la sénatrice LaBoucane-Benson au sujet du projet de loi omnibus. Monsieur Tremblay, vous dites que le gouvernement du Canada est déterminé à renforcer les relations avec les peuples autochtones, mais nous sommes saisis d'un projet de loi omnibus qui englobe toutes sortes de lois dans un texte portant exécution du budget. Par exemple, je siége au Comité de l'énergie et nous venons de terminer l'étude du projet de loi sur l'évaluation d'impact. La Loi canadienne sur l'évaluation environnement de 2012 faisait partie d'un projet de loi omnibus, et cela a provoqué un gâchis. Il y a eu toutes sortes de répercussions négatives à cause de l'extraction des ressources, mais on ne s'en est pas occupé, nulle part au Canada. Personne, et surtout pas en Alberta, ne voulait réparer les dégâts.

Cela place les Autochtones dans une situation vulnérable. On veut adopter le projet de loi, parce qu'il met en œuvre le budget, mais on ne veut pas de l'autre moitié. À un moment donné, les sénateurs devront dire que cela suffit. Si cela continue, nous n'allons pas adopter le projet de loi. Voilà ce que je pense.

Si toutes ces lois sont regroupées dans un seul projet de loi, comment pensez-vous que cela renforcera les relations avec les peuples autochtones?

Mr. Tremblay: I mentioned before the discussion about splitting the department started before the bill. I evoked the royal commission, and it was pointed out that started before the royal commissions in the 1980s, even with the panel report.

It was created by the government in 2017. That's when I was appointed the deputy minister of that department, so it existed already and CIRNAC existed. Minister Bennett has been engaging for months with partners. The governments could have decided to go ahead with the legislation at that time. They postponed the tabling of the legislation to allow Minister Bennett the opportunity to have discussions with partners across the country.

In our case, we have been engaging on what it concretely means. The bill is just a bill. The reality is, as was mentioned before, how do you change the way we work on this and become different? It is not the bill that does that; it's also the work, the initiative that we're undertaking.

Most of our discussions with First Nations, Inuit and Metis over the last two years — and I'm saying this honestly — were not necessarily about the bill but about are we going to transform education, are we going to transform CFS, and how we are going to do that. I think the reality of the two departments is already there.

The bill comes to confirm and give us legal authorities that are needed because we have legislation in place that is INAC, and we said we wanted to eliminate the old INAC. So the reason we need this bill is to give us the authority we need under the law and we can report to Parliament more — It's not the transformation itself that started way before and will continue after the bill. If the bill is a necessary condition, it's not a sufficient one if we want to achieve everything we want to achieve.

Senator Patterson: To the representative of Northern Affairs, and I believe Mr. Watson, you're the deputy minister, I have about three questions.

First of all, you referred to the Arctic Policy Framework. It was put in the mandate of the Minister of Northern Affairs over three years ago. We're very near the end of the government's mandate. Where is the much-promised and much consulted on Arctic Policy Framework?

Number two, if I may continue, the bill, clause 19(2), calls for the establishment of committees. You've had several years to think about what committees will be established, I would presume. I'd like to know what you see of these committees and if they will include rights holders? Specifically — something I think the Land Claims Coalition has been calling for — are you prepared to establish a modern treaty implementation review

M. Tremblay : J'ai déjà dit que la discussion sur la scission du ministère a commencé avant que le projet de loi ne soit présenté. J'ai évoqué la Commission royale, et on a fait remarquer que la discussion avait commencé avant les commissions royales des années 1980, même dès le dépôt du rapport du groupe d'experts.

Le gouvernement a créé le ministère en 2017. C'est à ce moment-là que j'en ai été nommé sous-ministre. Il existait donc déjà, tout comme RCAANC. La ministre Bennett discute depuis des mois avec des partenaires. Le gouvernement aurait pu décider de légiférer à ce moment-là. Il a reporté le dépôt du projet de loi pour permettre à la ministre Bennett de discuter avec des partenaires des quatre coins du Canada.

Pour notre part, nous nous sommes occupés de la réalité concrète. Le projet de loi n'est jamais qu'un projet de loi. En réalité, comme on l'a déjà dit, il nous faut voir comment changer notre façon de travailler et évoluer vers autre chose. Ce n'est pas le projet de loi qui fait tout; il y a aussi le travail que nous accomplissons, l'initiative que nous prenons.

La plupart des discussions que nous avons eues avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis au cours des deux dernières années — et je le dis en toute franchise — ne portaient pas nécessairement sur le projet de loi, mais plutôt sur la façon de transformer l'éducation et les services à l'enfance et à la famille. La réalité concrète des deux ministères existe déjà.

Le projet de loi vient confirmer les faits et nous donner les pouvoirs nécessaires, car la loi sur AANC existe toujours et nous avons dit que nous voulions éliminer cet ancien ministère. Si nous avons besoin du projet de loi, c'est pour disposer des pouvoirs conférés par la loi et être en mesure de faire rapport au Parlement... La transformation elle-même a commencé bien avant le projet de loi et se poursuivra après son adoption. Si le projet de loi est une condition nécessaire, il ne suffit pas, en soi pour réaliser tout ce que nous voulons.

Le sénateur Patterson : J'ai trois questions à poser au représentant du ministère des Affaires du Nord, et je crois que c'est M. Watson qui en est le sous-ministre.

Tout d'abord, vous avez parlé du Cadre stratégique pour l'Arctique. Il a été intégré au mandat du ministre des Affaires du Nord il y a plus de trois ans. La fin du mandat du gouvernement arrive à grands pas. Où en est ce cadre stratégique qui a fait l'objet de tant de promesses et de consultations?

Deuxièmement, si je peux poursuivre, le paragraphe 19(2) du projet de loi prévoit la création de comités. J'imagine que vous avez eu plusieurs années pour réfléchir aux comités qui seront créés. Comment envisagez-vous ces comités? Compteront-ils des détenteurs de droits? Plus précisément — et je crois que c'est ce que réclame la Coalition sur les revendications territoriales —, êtes-vous prêt à créer un comité d'examen sur la mise en œuvre

committee to work with the land claims coalition on the serious implementation problems that have led to litigation and other challenges?

Mr. Watson: On the Arctic Policy Framework, I expect to see something in the short future. I can't promise exactly when, but I do expect to see some announcements on that before too long. So the work has progressed well on it, and a lot of conversations, as you have mentioned, and we are drawing toward the conclusion of the work on that and would expect to see something before too long on that.

Senator Patterson: We've been hearing that "not too long," "near future." I remember being told it was going to come out last spring. A year ago.

Mr. Watson: I'm unable to provide a specific date, but I can say before too long. Consistent with the mandate letter that you referred to, it's being worked on in that context.

Senator Patterson: Committees?

Mr. Watson: Committees. In that section it talks about special representatives that have been used many times to address many different issues. One the tools that have proven useful over time is the ability to establish committees that may help the minister at different points in time. Remembering that this legislation may last for 50 years, it creates the authority for the minister, if the minister so chooses, to set up a committee to advise on different issues and so it's an enabling provision.

On the question of modern land claims, we have set up bodies. I mentioned earlier a deputy ministers committee where we meet with them regularly. We have other processes by which ministers and sometimes the Prime Minister and others meet with leaders from modern treaty land claims groups, from First Nations, Metis, Inuit, and those are some of the ways in which we engage. Over time I expect there could be any number of committees established.

But certainly on the question of modern land claims, as you mention, we have in place some bodies. I don't know that they would fall specifically under 19(2), because they meet with officials as often as they meet with ministers, but it would be the type of work we would do.

Senator Patterson: The Northern Affairs, the new position, "Legal foundation to establish the position of minister of Northern Affairs," you said, in your opening remarks.

de traités modernes pour vous pencher de concert avec cette coalition aux graves problèmes de mise en œuvre qui ont mené à des litiges et à d'autres contestations?

M. Watson : Pour ce qui est du Cadre stratégique pour l'Arctique, des mesures devraient être annoncées d'ici peu. Je ne peux pas vous dire quand au juste, mais des annonces devraient être faites à ce sujet dans très peu de temps. Le travail a donc bien progressé, et il y a eu beaucoup de discussions, comme vous l'avez dit. Nous sommes en train de conclure le travail et il devrait y avoir quelque chose d'ici peu.

Le sénateur Patterson : Ce n'est pas la première fois qu'on nous dit que cela viendra « avant trop longtemps » ou « dans un avenir rapproché ». On m'a déjà dit que le cadre stratégique viendrait le printemps dernier. Il y a un an.

M. Watson : Je ne peux pas vous donner de date précise, mais je peux vous dire que ce sera avant longtemps. Conformément à la lettre de mandat dont vous avez parlé, on y travaille dans ce contexte.

Le sénateur Patterson : Et les comités?

M. Watson : Les comités? Dans cet article, il est question de représentants spéciaux à qui on a eu recours à maintes reprises pour obtenir des conseils sur des questions diverses. Au fil du temps, il s'est avéré utile de pouvoir mettre des comités sur pied pour épauler le ministre à différents moments. N'oublions pas que ce texte s'appliquera peut-être pendant 50 ans. Il donne donc au ministre le pouvoir de mettre sur pied, s'il le souhaite, des comités pour se faire conseiller sur différentes questions. Il s'agit donc d'une disposition habilitante.

Quant aux revendications territoriales modernes, nous avons mis sur pied des organismes. J'ai parlé tout à l'heure d'un comité de sous-ministres, qui se réunit régulièrement. Nous avons d'autres dispositifs qui permettent aux ministres et parfois au premier ministre et à d'autres personnes de rencontrer les dirigeants de groupes qui s'occupent de revendications territoriales liées à des traités modernes et des dirigeants des Premières Nations, des Métis, des Inuits. Ce sont là quelques-uns de nos moyens d'entretenir des relations. Je crois qu'un certain nombre de comités seront mis sur pied au fil du temps.

Pour ce qui est des revendications territoriales modernes, comme vous l'avez dit, nous avons mis en place certains organismes. J'ignore s'ils relèvent précisément du paragraphe 19(2), car ils rencontrent des fonctionnaires aussi souvent que les ministres, mais c'est là le genre de travail que nous faisons.

Le sénateur Patterson : À propos d'Affaires du Nord, vous avez parlé dans votre exposé liminaire du « fondement juridique à la création du poste de ministre des Affaires du Nord ».

But on closer examination, buried in this omnibus budget bill, and I have to say, this wasn't in the budget, so I really wonder why it's buried in the omnibus budget bill. Maybe it's a great idea but the appointment of the minister, under section 11(1), is optional. A minister of Northern Affairs may be appointed. You've told us you're establishing the legal foundation to create this ministry, but it's only a "may." It's only optional. If it's such a great idea, why is it optional? Why is it a "may?" Should we not change that if it's such a great idea?

Mr. Watson: That would be the decision of a Prime Minister at that point in time to exercise the authority that's there in the way that the Prime Minister saw fit at the time. That would be a question to which the Prime Minister would have to answer at that moment when the decision was made.

Senator Patterson: But the other two ministries, ISC and CIRNAC are not optional. Why is this one optional? Does that indicate a lesser priority for Northern Affairs?

Mr. Watson: Certainly all of the responsibilities must be carried out one way or the other regardless of whether or not that particular provision is actioned in a particular way. Every single one of the responsibilities must be carried out. So the priority, I think, again, is in the action. Having lived in the Northwest Territories myself, northerners would say what they would rely upon is the action the government takes or not. Every single one of the actions must be taken regardless of how the minister is or is not appointed.

Senator Patterson: I have a point of order here, or advice to the steering committee. As I understand it, we have to report on this budget, on the chapter of the omnibus bill by June 6. I also understand we have no other business on our agenda as of now. I'm concerned that we have time to hear northern voices on this issue. I know that ITK and NTI, who are represented in the room here today, would very much like to have the opportunity to present on this important bill which affects the Arctic.

I'd like to plead with the steering committee to consider allowing us the time before June 6 to hear from some northern voices about this issue. And there may be others who may well want to appear as well. I think we may have at least one more meeting and I'd like to respectfully suggest that to the steering committee. I will leave that with you in your good hands.

NTI will be asking to appear.

En y regardant de plus près, cette disposition enfouie dans le projet de loi omnibus d'exécution du budget n'était pas prévue dans le budget. Je me demande vraiment pourquoi elle est noyée dans ce projet de loi. C'est peut-être une excellente idée, mais la nomination du ministre, en vertu du paragraphe 11(1), est facultative. Un ministre des Affaires du Nord peut être nommé. Vous nous avez dit que vous êtes en train d'établir le fondement juridique de la création de ce ministère, mais ce n'est qu'une possibilité qui est offerte. Ce n'est que facultatif. Si c'est une si bonne idée, pourquoi est-elle d'application facultative? Pourquoi écrire « peut »? Ne devrions-nous pas modifier ce texte, si c'est une si bonne idée?

M. Watson : Il appartiendrait au premier ministre, le moment venu, de décider d'exercer comme il le juge bon les pouvoirs qui lui sont conférés. C'est une question à laquelle le premier ministre devrait répondre au moment où la décision sera prise.

Le sénateur Patterson : Toutefois, les deux autres ministères, SAC et RCAANC, n'ont rien de facultatif. Pourquoi est-ce facultatif dans ce cas-ci? Le ministère des Affaires du Nord serait une priorité moindre?

M. Watson : Il est certain que toutes les responsabilités doivent être assumées d'une façon ou d'une autre, que cette disposition précise soit appliquée ou non d'une façon particulière. Chacune des responsabilités doit être exercée. La priorité, encore une fois, c'est l'action. J'ai moi-même vécu dans les Territoires du Nord-Ouest et je sais que les habitants du Nord diraient que ce qui compte, c'est ce que, concrètement, le gouvernement fait ou non. Toutes les mesures doivent être prises, quelle que soit la façon dont le ministre est nommé.

Le sénateur Patterson : J'ai un rappel au Règlement à soulever ou un conseil à donner au comité de direction. Sauf erreur, nous devons faire rapport sur le budget, sur ce chapitre du projet de loi omnibus, d'ici le 6 juin. Je crois aussi que nous n'avons pas d'autres travaux au programme pour l'instant. Je crains que nous n'ayons pas le temps d'entendre les représentants du Nord sur cette question. Je sais que le Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et la NTI, qui sont représentés ici aujourd'hui, aimeraient beaucoup avoir l'occasion de faire un exposé sur cet important projet de loi qui touche l'Arctique.

J'implore le comité de direction d'envisager de nous donner le temps, avant le 6 juin, d'entendre des représentants du Nord sur cette question. Il y en a peut-être d'autres qui aimeraient aussi comparaître. Nous organiserons peut-être au moins une autre réunion. Je fais donc respectueusement cette proposition au comité directeur. Je m'en remets à vous.

La Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) demandera à comparaître.

The Chair: We did invite ITK and they weren't available, and they will submit a written document. That's just a point of information. So your suggestion would have to be discussed amongst steering.

Senator Patterson: I'll leave it in your good hands. Thank you for allowing me to make the suggestion.

Senator Klyne: I could have had one big question, but I will break it up into three small questions.

The Chair: It would probably be the best. We have limited time, so if you can make your question clearer that way, then that's the way to go.

Senator Klyne: With this bill, and it is a bill, and I assume there is to come policy and regulations, but I think in this case there might be more policy and regulations already crafted to fit into the bill because you're operating under something.

This bill, as I understand it, has a foundation or platform that's largely supported by RCAP, the Truth and Reconciliation findings, recommendations from the commission, but also from your understandings of UNDRIP.

With that, tell me about these two new departments. And when you answer if you can open your lens up beyond the First Nations and Treaties to also include the Metis and the Inuit. And I know one of you has an MOU with the CAP, you can talk about non-status, urban, off reserve. When you answer try to have a fulsome perspective.

With the two new departments, what's being done to move closer to self-determination, the alternative to delivery services, and also to address socio-economic conditions? How will this enable you to move closer to those three things?

Mr. Watson: Maybe I'll start, because many of the things we will do out of CIRNAC will launch some processes, and in some cases it will change the foundations, and in other cases it will be my colleagues at Indigenous Services Canada who will deliver programs and change the way in which those programs are delivered.

We will work very closely with Inuit, Metis, First Nations. We will also have to find ways of working with groups that have been challenging to engage in the right ways before, particularly

La présidente : Nous avons invité l'ITK, mais ses représentants n'étaient pas libres. Ils vont présenter un mémoire. C'est simplement à titre d'information. Il faudra que le comité de direction discute de votre proposition.

Le sénateur Patterson : Je m'en remets à vous. Merci de m'avoir donné l'occasion de proposer cette idée.

Le sénateur Klyne : J'aurais pu poser une unique et longue question, mais je vais la diviser en trois questions de moindre envergure.

La présidente : Ce serait probablement la meilleure solution. Nous n'avons pas beaucoup de temps. Si c'est votre façon de poser votre question plus clairement, c'est la solution à retenir.

Le sénateur Klyne : Je suppose que le projet de loi sera assorti de politiques et de règlements, mais il me semble que, dans ce cas-ci, il y a peut-être davantage de politiques et de règlements qui sont déjà pris en compte dans le projet de loi parce que vous semblez obéir à une certaine orientation.

D'après ce que je comprends, le projet de loi repose en grande partie sur le rapport de la CRPA, les conclusions de la Commission de vérité et réconciliation et les recommandations de la commission, mais aussi sur votre interprétation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Cela dit, parlez-moi de ces deux nouveaux ministères. Dans votre réponse, j'aimerais que vous teniez compte des Métis et des Inuits, en plus des Premières Nations et des traités. L'un de vous a un protocole d'entente avec le Congrès des peuples autochtones, le CPA, vous pouvez parler des Indiens non inscrits, des Autochtones qui vivent dans les villes ou hors réserve. Essayez de proposer dans votre réponse une vue d'ensemble.

Avec les deux nouveaux ministères, que fait-on pour se rapprocher de l'autodétermination, de solutions de rechange pour la prestation des services et de la prise en compte des conditions socioéconomiques? Comment ces deux ministères vous permettront-ils de progresser sur ces trois plans?

M. Watson : Je pourrais peut-être commencer. Bien des mesures que nous prendrons à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, RCAANC, amorceront des processus et, dans certains cas, les fondements mêmes seront touchés. Dans d'autres cas, ce seront mes collègues de Services aux Autochtones Canada qui offriront les programmes et en modifieront les modalités de prestation.

Nous entretiendrons une étroite collaboration avec les Inuits, les Métis et les Premières Nations. Nous devons aussi trouver des façons de travailler avec des groupes avec lesquels nous avons eu du mal à collaborer de la bonne manière par le passé,

from a program perspective or a negotiation perspective, namely people in urban environments.

What will we do on that front is to have the right conversations, both with those living in the open areas, who will tell us how they wish to be engaged, what their challenges are, how they wish to participate in processes with us to solve some of those issues. We'll also have conversations with the Métis Nation of Canada and the regional Metis groups. We will have conversations with the Inuit. We will have conversations with the First Nations, both at the Assembly of First Nations level down to individual First Nations and bands.

The way we will approach those conversations is to talk about what the right governance is to bring resolution to those issues. From a CIRNAC perspective, that's where we will focus our efforts. It's the efforts to take the decision-making out of federal hands, in many cases, and to move it to an agreement, to the Indigenous people, be they Metis, Inuit or First Nations.

The service delivery angle of it will be critically important and perhaps I can talk to my colleague, who can talk to those pieces.

Mr. Tremblay: We're aiming for the same result and objective, as I mentioned before. We all are looking at and working on self-determination. Having a department that focuses essentially on the service side allows us to do that, which is focus on the service side. It's not about developing programs. It's about saying: Okay, if it's about service, how do you do that?

I was in a meeting in British Columbia a few months after the creation of the departments, and we mentioned Indigenous services. The elder was there and he said, "The department said services. I've never heard that word before." It needs to mean something. They're there to serve. That's, for us, an important aspect. How do we shift to an approach that is not implementing the Indian Act, not being seen as the old Indian agent, if I can say, but being there to serve and help and support without presuming? And that's the second aspect for us.

First, focus on the services: How do we make them better? How do we get results and not necessarily about how much do they cost but how much do they produce at the end? The second aspect for us is how do we do that without pretending that we have the solution?

I'm a policy wonk. It's sometimes tempting to think that you know what should be done. There has been a lot of people who thought they knew what should be done for First Nations, Inuit and Metis in the past and we have seen the result. How do we get

notamment du point de vue des programmes ou de la négociation, c'est-à-dire les Autochtones en milieu urbain.

Qu'allons-nous faire à cet égard? Nouer de bons échanges, tant avec ceux qui vivent dans les zones ouvertes, qui nous diront comment ils souhaitent participer, quelles sont les difficultés qu'ils ont à relever, comment ils souhaitent participer à certaines démarches avec nous pour résoudre divers problèmes. Nous aurons également des échanges avec la nation métisse du Canada et les groupes métis régionaux. Nous aurons des échanges avec les Inuits. Nous en aurons avec les Premières Nations, tant à l'Assemblée des Premières Nations qu'avec les Premières Nations et les bandes prises individuellement.

Nous aborderons ces échanges en nous interrogeant sur les modalités de bonne gouvernance susceptibles de favoriser la résolution des problèmes. RCAANC concentrera ses efforts là-dessus. Il s'agit de tenter de retirer le pouvoir de décision aux autorités fédérales, dans bien des cas, et de le céder par des accords aux Autochtones, qu'ils soient Métis, Inuits ou membres des Premières Nations.

La prestation des services sera d'une importance capitale et je pourrais peut-être faire appel à mon collègue, qui pourra vous en parler.

M. Tremblay : Nous visons le même résultat et le même objectif, comme je l'ai déjà dit. Nous travaillons tous à l'autodétermination. La présence d'un ministère qui se consacre essentiellement aux services nous permet de nous concentrer sur cet aspect. Il ne s'agit pas d'élaborer des programmes, mais de chercher comment s'y prendre pour fournir les services.

J'ai participé à une réunion en Colombie-Britannique quelques mois après la création des ministères, et nous avons parlé des services aux Autochtones. L'aîné qui était présent est intervenu : « Le ministère a parlé de services. Je n'ai jamais entendu ce mot-là par le passé. » Il faut que cela signifie quelque chose. Le ministère est là pour offrir des services. Selon nous, c'est un aspect important. Comment pouvons-nous passer à une approche qui ne consiste pas à appliquer la Loi sur les Indiens, qui ne soit pas perçue comme le rôle de l'ancien agent des Indiens, si je peux dire, mais qui soit une fonction de service, d'aide et de soutien, sans présomption de quoi que ce soit? Selon nous, c'est là le deuxième aspect.

Premièrement, il faut mettre l'accent sur les services : comment les améliorer? Comment obtenir des résultats, sans nécessairement se demander combien ils coûtent, mais ce qu'ils donnent au bout du compte? Deuxièmement, comment agir de la sorte sans prétendre avoir la solution?

Je suis un acharné des politiques. Il est parfois tentant de penser qu'on sait comment faire. Par le passé, une foule de gens ont cru savoir ce qu'il fallait faire pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et nous avons vu les résultats. Comment sortir

out of that approach? It's related to services in a department that actually tried to help the people who meet those challenges to actually address those challenges. How do you give them the capacity, the funding and the relationship they need to make it happen?

Finally, for us, how do you regionalize and localize? I mentioned the First Nations Health Authority. It's done at the regional level. In some cases it could be done at the subregional level. I cannot decide and I should not pretend that I know at what level the solutions will emerge. They may take a different form. They can sometimes be a partnership between many nations, sometimes it is one nation. For us, it's trying to work with First Nations, Inuit and Metis on this aspect of governance. How they want to deliver services, which will end up with, how do you deliver your public service? That's the kind of discussion we want to have, not how to comply with the program. It's more of a discussion of how things are going on developing your public service. What kind of accountability relationships do we have? What are the data we collect? How can we help you to actually improve the situation?

It's a very different shift in the culture of the department, or what it was before. The legislation and the split of the departments support that. As I said before, it needs more. It's going to need a lot of attention in changing the culture.

Senator Klyne: The second question is around all those things: self-determination, socio-economic issues, alternatives to delivery service. Up until 2006, there was an economic issues table, a social issues table, and then in 2006 the economic issues got thrown into the social issues table.

Now you have a social issues table dealing with economic issues and probably having no sense of the engine of that. I'm not sure how you deal with that now, so this is a question more around education and health.

Again, you're probably quick to answer that with regard to First Nations and treaty rights, but there's the whole other kettle out there, including non-status, which was not addressed in the previous question, but non-status urban. Former Deputy Minister Kevin Lynch, prior to moving from Industry Canada where a lot of the economic issues were and then moving over to Finance as deputy minister, toured the country and did this advance consultation, actually talking with the people we were hoping would be consulted and looking toward economic issues and

de cette ornière? C'est une question de services dans un ministère qui a essayé d'aider ceux qui ont des défis à relever. Comment leur donner la capacité, les fonds et les relations dont ils ont besoin pour aboutir à quelque chose?

Enfin, selon nous, il faut voir comment assurer une décentralisation vers les niveaux régional et local. J'ai parlé de la Régie de la santé des Premières Nations. Elle se situe à l'échelle régionale. Dans certains cas, le niveau infrarégional serait possible. Je ne peux pas décider et je ne devrais pas prétendre savoir à quel niveau les solutions vont émerger. Les modalités peuvent varier. Il peut parfois y avoir un partenariat entre de nombreuses nations, ou bien une nation donnée peut parfois agir seule. Selon nous, il s'agit de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis à cet aspect de la gouvernance. Comment veulent-ils offrir les services, ce qui se traduira en fin de compte par une question plus générale : comment assurer une fonction publique? C'est de cela que nous voulons discuter et non des moyens de se conformer au programme. Il s'agit plutôt de voir comment les choses se passent dans la mise en place d'une fonction publique. Quels sont les liens de responsabilité? Quelles sont les données recueillies? Comment pouvons-nous vous aider à améliorer la situation?

C'est tout un changement dans la culture du ministère, par rapport à ce qui existait par le passé. Le projet de loi et la division du ministère en deux vont dans ce sens. Comme je l'ai déjà dit, il faut aller plus loin. Il faudra accorder une grande attention au changement de culture.

Le sénateur Klyne : Ma deuxième question porte sur l'autodétermination, les questions socioéconomiques, les nouveaux modes de prestation de services. Jusqu'en 2006, il y avait une table des questions économiques et une table des questions sociales, puis, en 2006, les questions économiques ont été confiées à la table des questions sociales.

On a maintenant une table des questions sociales qui traite de questions économiques auxquelles, probablement, elle ne comprend rien. Je ne sais pas trop comment on peut se débrouiller maintenant. Il s'agit davantage d'éducation et de santé.

Vous vous empresserez probablement de répondre en évoquant les droits des Premières Nations et les droits issus de traités, mais il y a aussi toute la question des Indiens non inscrits, qui n'a pas été abordée dans la réponse précédente, et des Indiens non inscrits vivant en milieu urbain. L'ancien sous-ministre Kevin Lynch, avant de quitter Industrie Canada, où on s'occupe de nombreuses questions économiques, puis de passer au ministère des Finances en qualité de sous-ministre, a fait une tournée nationale et a mené des consultations préalables. Il a discuté avec des gens dont nous espérons qu'ils seraient

what we need to do to find self-determination and address socio-economic issues.

The underlying answer, because he heard it time and time again, was education. Education has to be the key.

I'm wondering how you're going to deliver on that, or support that and work with your provincial colleagues in both of these cases, now that this is getting split or now that it is split. How are the economic issues and education getting addressed?

Mr. Tremblay: On our side, as I mentioned, we've been working on development of a financial formula for education and now we're working on the implementation of this financial formula, which led to significant investment in education. The importance was to make sure that, as much as possible, the funding responds to the demands. Now the question is how do you shape the system? That's a discussion we're looking forward to having with First Nations, but we're trying not to impose what it would be at the end. That continues to be a priority.

Other priorities are there too. Housing continues to be as important, to be honest. Economic development is important. There are a lot of First Nations, Inuit and Metis entrepreneurs; you know as much as I do. They're really innovative, they have good organizations. The question becomes more about how do we help them to actually support First Nations, Inuit and Metis economy? It is not necessarily the classic approach we have been using for years, which is more contribution agreement approach and EcDev. It's not necessarily the way to encourage EcDev. That's the next step. The last budget included money, for example, for Metis corporations. There is a desire to look at how the First Nations, Inuit and Metis can develop their own organizations to support their economy. That's probably the way forward.

On the non-status, we're not stopping having programs for all Indigenous people. The response of the federal government, the role of the federal government, has been different, depending on who we talk to and what we talked about. If you look at some of our programs that are more for urban Indigenous, they would include First Nation, Inuit and Metis. Sometimes, they would include services that are offered by organizations for non-status. For us, it's not to come with a one-size-fits-all off reserve. There are provinces that work there too. In the North and in some areas it's with treaties and land claims; it's not the same thing. We have to recognize that. The importance for my department is to make sure we have an approach that best fits the situation we're dealing with.

consultés. Il s'est intéressé aux questions économiques et à ce que nous devons faire pour parvenir à l'autodétermination et nous attaquer aux problèmes socioéconomiques.

La réponse fondamentale, qu'il a entendue à maintes reprises, était qu'il fallait mettre l'accent sur l'éducation. L'éducation doit être la clé.

Comment allez-vous vous y prendre? Comment apporterez-vous un soutien et travaillerez-vous avec vos collègues provinciaux dans ces deux cas, maintenant qu'il y a ou qu'il y a eu division? Comment aborde-t-on les questions relevant de l'économie et de l'éducation?

M. Tremblay : De notre côté, comme je l'ai dit, nous travaillons à l'élaboration d'une formule de financement de l'éducation et à sa mise en œuvre, ce qui s'est traduit par l'injection de fonds appréciables en éducation. Il était important de s'assurer que, dans la mesure du possible, les fonds peuvent satisfaire les demandes. La question est maintenant de savoir comment concevoir le système. C'est une discussion que nous avons hâte d'avoir avec les Premières Nations, mais nous essayons de ne pas imposer le résultat final. Cela demeure une priorité.

Il y a aussi d'autres priorités. Honnêtement, le logement reste encore très important. Le développement économique l'est aussi. Il y a beaucoup d'entrepreneurs autochtones, inuits et métis, vous le savez aussi bien que moi. Ils sont vraiment innovateurs et ils ont de bonnes organisations. Comment pouvons-nous les aider à soutenir l'économie des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Il ne faut pas forcément recourir à l'approche classique appliquée depuis des années, c'est-à-dire axée sur les accords de contribution et le développement économique. Ce n'est pas nécessairement la façon d'encourager le développement économique. C'est la prochaine étape. Le dernier budget prévoyait des fonds, par exemple, pour les entreprises métisses. On veut voir comment les Premières Nations, les Inuits et les Métis peuvent créer leurs propres organisations pour soutenir leur économie. C'est probablement la voie à suivre.

Les Indiens non inscrits? Nous n'arrêtons pas d'offrir des programmes destinés à tous les Autochtones. La réaction du gouvernement fédéral et son rôle ont été différents, selon l'interlocuteur et le sujet de discussion. Certains de nos programmes qui s'adressent plutôt aux Autochtones en milieu urbain sont ouverts aux membres des Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Parfois, il s'agit de services offerts par des organisations pour les Indiens non inscrits. Selon nous, pas question de chercher une solution universelle pour tous ceux qui vivent à l'extérieur des réserves. Il y a des provinces qui sont également actives à cet égard. Dans le Nord et dans certaines régions, on a recours à des traités et au règlement de revendications territoriales. Ce n'est pas la même chose. Nous devons le reconnaître. Ce qui importe, pour mon ministère, c'est de trouver l'approche la mieux adaptée chaque situation.

Senator Klyne: I should comment that I'm pleased to hear there's finally a regional agency for the North. I don't know when that came about.

Mr. Tremblay: The Arctic. You have the CanNor, for example.

Senator Klyne: You mentioned money, and it was a dozen or so years ago that the money within INAC was some \$9 billion. It's probably approaching \$12 billion. The disappointing thing — and this really came home with the separation on the tables there — is that probably 4 to 6 per cent of that \$9 billion a dozen years ago was being spent on economic issues, economic development. Today, that's probably only 4 per cent, but the pie is bigger; it's \$12 billion. It's almost instituting a sense of status quo and no change in economic reliance or socio-economic reliance on the social safety net there. We have to get out of that. We have to break that. I'm looking for how the split of these two departments fulfills that on self-determination.

Mr. Tremblay: It is hard when you have a budget and you have so much need. When you have to choose between housing, health, social issues and EcDev, it makes for a difficult choice. Those are also elements, as you mentioned, on education that will support economic development.

But you're right, it's a discussion that we have with Indigenous groups, especially the ones involved in economic development. How do you make sure there's a better space for discussion on EcDev? That's for sure.

Senator Klyne: Granted it's hard, but hard or easy really has nothing to do with it. We have to find that made-in-Canada solution. I think that economic development and investments would have served a lot of the social needs, and you could probably have used one to lever the other. Thank you for your answers.

Mr. Tremblay: You're right.

Senator Lovelace Nicholas: Are the provinces going to have any involvement in these discussions?

Mr. Watson: Yes. In fact, the vast majority of instances where we negotiate section 35 protected agreements, the provinces or territories are direct partners in that. We spend a lot of time talking to them. They obviously bring their own perspectives and levels of priority to these conversations, but we do work with them closely on a regular basis.

Le sénateur Klyne : Je dois dire que je suis heureux d'apprendre qu'il y a enfin une agence de développement régional pour le Nord. Je ne sais pas quand il a été mis en place.

M. Tremblay : Dans l'Arctique, il y a CanNor, par exemple.

Le sénateur Klyne : Vous avez parlé d'argent. Il y a une douzaine d'années, AANC avait un budget de quelque 9 milliards de dollars. Il doit maintenant avoisiner les 12 milliards de dollars. Ce qui est décevant — et on l'a vraiment saisi au moment de la scission — c'est que, il y a une douzaine d'années, de 4 à 6 p. 100 des 9 milliards étaient consacrés aux questions économiques, au développement économique. Aujourd'hui, la proportion est probablement de 4 p. 100 seulement, mais le budget est plus important, soit 12 milliards de dollars. On a l'impression que c'est presque le statu quo, que rien ne change pour ce qui est d'offrir le filet de sécurité sociale grâce à l'activité économique ou socio-économique. Nous devons nous en sortir. Il faut rompre le cycle. Je cherche à savoir comment la division de ces deux ministères permet d'atteindre cet objectif d'autodétermination.

M. Tremblay : Il est difficile de s'en tenir à un budget quand les besoins sont si nombreux, et c'est plus difficile encore quand il faut choisir entre le logement, la santé, les questions sociales et le développement économique. Ce sont aussi des éléments, comme vous l'avez dit, qui ont une influence sur l'éducation nécessaire au développement économique.

Vous avez raison, c'est une discussion que nous avons avec des groupes autochtones, surtout ceux qui participent au développement économique. Comment peut-on créer un meilleur espace de discussion sur le développement économique? La question est inévitable.

Le sénateur Klyne : Je reconnais que c'est difficile, mais le degré de facilité ou de difficulté n'a rien à voir. Il nous faut trouver une solution proprement canadienne. Le développement économique et les investissements auraient permis de satisfaire beaucoup de besoins sociaux, et vous auriez probablement pu utiliser le développement économique pour financer l'effort social. Merci de vos réponses.

M. Tremblay : Vous avez raison.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Les provinces vont-elles participer à ces discussions?

M. Watson : Oui. En fait, dans la grande majorité des cas où nous négocions des accords protégés en vertu de l'article 35, les provinces ou les territoires sont des partenaires directs. Nous passons beaucoup de temps à discuter avec eux. Bien entendu, ils font valoir leur point de vue et leurs priorités, mais nous travaillons en étroite collaboration avec eux régulièrement.

Senator Lovelace Nicholas: I thought you were going to be working with the Indigenous peoples discussing these services. Why is the province even involved?

Mr. Watson: In a number of instances where we negotiate agreements, it's important that it work for all of the systems involved. For example, the claims I've negotiated over time, what the province brings to the table is important to the First Nations group, and what the federal government brings is important. There are other instances where we do agreements just bilaterally because that's what makes sense.

But if you're looking for better engagement with the provincial education system, which sometimes people do, you have to have them at the table. It really depends. We don't sort of get into situations where we absolutely require people to accept that a province or territory be there if they don't wish to have them involved, but in many instances we find that the ability to conclude the matters that the Indigenous group itself tells us they want to resolve requires the engagement of the province. Where we all agree that makes sense, then we all participate.

Senator Lovelace Nicholas: The reason I asked this question is the federal government has a fiduciary responsibility to Indigenous peoples, not the province. So why would Indigenous people want the province involved? I just don't see it. Maybe I would have to do some research on it.

Mr. Tremblay: On the service side, I was mentioning the success of the First Nations Health Authority. Part of the success of the First Nations Health Authority is also because it's a tripartite agreement and they do work with the province.

It would be hard for First Nations to totally develop a separate health system that doesn't take into account the provincial one because people go to hospitals. Doctors are part of the same association. Even if the fiduciary is there, we're basically condemned to succeed or fail together. There's a need to have provincial governments for some of the expertise.

It doesn't stop us from working with First Nations, Inuit and Metis when provinces are not at the table. But in many areas where First Nations themselves, when they establish their structure, for example, they want to include all of their members, including off reserve and in cities, so having the province at the table makes it easier. It's not for us to choose. I have First Nations telling me that they want to use the provincial education system just to improve it. They don't want to create their own schools and so on. It depends on the choice that the First Nations make.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je pensais que vous alliez discuter de ces services avec les peuples autochtones. Pourquoi faire participer les provinces?

M. Watson : Dans un certain nombre d'ententes à négocier, il est important que tout marche bien pour tous les systèmes en cause. Par exemple, dans les revendications que j'ai négociées au fil du temps, l'apport de la province est important pour le groupe des Premières Nations tout comme l'est celui du gouvernement fédéral. Il y a d'autres cas où nous concluons des accords bilatéraux simplement parce que c'est logique.

Toutefois, si on veut mieux profiter du système d'éducation provincial, ce qui arrive parfois, il faut que la province participe aux discussions. Cela dépend vraiment des choix qui sont faits. Nous ne nous retrouvons jamais dans des situations où nous exigeons absolument que nos interlocuteurs acceptent contre leur gré la présence d'une province ou d'un territoire, mais, dans bien des cas, nous constatons que la capacité de régler des problèmes que le groupe autochtone lui-même nous dit vouloir régler exige la participation de la province. Lorsque nous convenons tous que c'est logique, tout le monde est présent.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Si j'ai posé cette question, c'est que le gouvernement fédéral a une responsabilité fiduciaire envers les peuples autochtones, ce que n'a pas la province. Alors, pourquoi les Autochtones voudraient-ils que la province participe? Je ne comprends tout simplement pas. Il faudrait peut-être que je fasse des recherches là-dessus.

M. Tremblay : En ce qui concerne les services, j'ai parlé du succès de la Régie de la santé des Premières Nations. Cette réussite tient en partie au fait qu'il s'agit d'une entente tripartite et que la régie collabore avec la province.

Il serait difficile pour les Premières Nations de se doter d'un système de santé distinct qui ne tienne pas compte du système provincial puisque des gens doivent aller à l'hôpital. Les médecins font partie de la même association. Même si le fiduciaire est là, nous sommes essentiellement condamnés à réussir ou à échouer ensemble. Nous avons besoin des gouvernements provinciaux parce qu'ils apportent une certaine expertise.

Cela ne nous empêche pas de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en l'absence des provinces. Dans de nombreux domaines où les Premières Nations elles-mêmes, lorsqu'elles établissent leur structure, par exemple, veulent tenir compte de tous leurs membres, y compris ceux qui vivent hors des réserves ou dans les villes, il est plus facile que la province participe aux négociations. Ce n'est pas à nous de choisir. Certaines Premières Nations me disent qu'elles veulent utiliser le système d'éducation provincial pour l'améliorer. Elles ne veulent pas créer leurs propres écoles, par exemple. Cela dépend du choix que font les Premières Nations.

Senator Lovelace Nicholas: One more comment, please.

The Chair: I think Mr. Watson wants to respond.

Mr. Watson: I have two very specific examples. In order for the Nisga'a to be able to get the ability to have mortgages for the first time on Nisga'a lands, which they were not able to do easily under the old Indian Act, they needed a land title system. The Nisga'a themselves chose, not because the federal government insisted on it, but the Nisga'a government chose to use the provincial land titles system. So they would not have been able to organize that if they hadn't talked to the province.

That made the difference between being able to walk into a bank and get a mortgage and not being able to. That was the Nisga'a choice to use that system, and that's why they had to talk to the province, as one example.

Senator Lovelace Nicholas: As you know, for each Indigenous person to go to school in a provincial area or school, they pay double the price. How do you explain that? Is it good for the Indigenous person or for the province?

Mr. Tremblay: We don't pay double the price. We pay the price of tuition at the provincial level, and we have significantly increased the funding formula on education, which addresses largely that perceived gap, for sure.

Senator Klyne: It's more of a comment just to play on Senator Lovelace Nicholas's last comment. We need to have provinces at the table. It's time they came to the table. They need to understand what happens if they don't come to the table, because they somewhat feel that the federal government will look after education and health, and it's not our problem. Except 60 or 70 per cent of our peoples leave the reserve and now it's an urban situation.

They can be productive in the mainstream economy and the provinces can be that much stronger economically if we all work together on this, but they all need to be at the table. They don't think it's their problem, but it's their issues. They stand to gain by increased productivity and contributions to their economies. They should get on board.

The Chair: I think we've come to the end of our time. Before we adjourn the meeting, I wanted to put on the record some clarification with regards to the comments made by our colleague Senator Patterson.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Une dernière observation, s'il vous plaît.

La présidente : M. Watson veut répondre.

M. Watson : J'ai deux exemples très précis. Pour que les Nisga'a puissent obtenir des hypothèques pour la première fois sur leurs terres, ce qu'ils ne pouvaient pas faire facilement aux termes de l'ancienne Loi sur les Indiens, ils avaient besoin d'un régime d'enregistrement des titres fonciers. Les Nisga'a eux-mêmes et leur gouvernement ont opté pour le régime provincial de leur plein gré et non pas parce que le gouvernement fédéral insistait là-dessus. Ils n'auraient pas pu organiser cela sans discuter avec les représentants de la province.

Cela a fait toute la différence : pouvoir aller à la banque et obtenir un prêt ou ne pas pouvoir le faire. Les Nisga'a ont préféré utiliser le régime provincial, ce qui les a obligés à discuter avec la province. Voilà un exemple.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Comme vous le savez, chaque Autochtone qui fréquente une école de la province doit payer le double. Comment expliquez-vous cela? Est-ce bon pour les Autochtones ou pour la province?

M. Tremblay : Nous ne payons pas le double. Nous payons les frais de scolarité à l'échelle provinciale et nous avons considérablement augmenté la formule de financement de l'éducation, ce qui permet de combler en grande partie l'écart perçu, c'est certain.

Le sénateur Klyne : Il s'agit plutôt d'une observation qui se greffe sur les derniers propos de la sénatrice Lovelace Nicholas. Il faut que les provinces soient partie prenante. Il est temps qu'elles participent aux négociations. Elles doivent comprendre ce qui peut arriver si elles ne sont pas là, estimant en quelque sorte que le gouvernement fédéral va s'occuper de l'éducation et de la santé, et que ce n'est pas leur problème. Sauf que 60 ou 70 p. 100 de nos gens quittent les réserves et que cela devient un problème dans les villes.

Les Autochtones peuvent être productifs dans l'économie générale et les provinces peuvent être beaucoup plus fortes sur le plan économique si nous travaillons tous ensemble dans ce dossier, mais elles doivent toutes prendre part aux échanges. Elles ne pensent pas que c'est leur problème, mais ce l'est. Elles ont tout à gagner de l'augmentation de la productivité et de l'apport des Autochtones à leur économie. Elles devraient être présentes.

La présidente : La période prévue pour la réunion est terminée. Avant de lever la séance, j'aimerais apporter quelques précisions pour répondre aux observations de notre collègue, le sénateur Patterson.

We did have on our witness list quite a number of witnesses from the North. Overall, we've had a lot of people who have not responded to our request. This could be a symptom of witness burnout. It could also be a symptom of the reality that they know it's in a budget implementation bill and there's very little that can be done.

We contacted ITK. They were unavailable and are submitting a brief. We contacted Inuvialuit Regional Corporation. They did not respond. We contacted the Nunatsiavut government. They did not respond. We also contacted Makivik Corporation, who are submitting a brief. There will be two briefs that will represent the northern concerns.

With that, I want to thank our witnesses this afternoon for their valiant efforts in answering all questions and putting forth their positions. I should say we will have an in camera meeting later for drafting instructions on this pre-study. We've run out of time today in order to do that.

(The committee adjourned.)

Nous avons sur notre liste un bon nombre de témoins du Nord. Globalement, beaucoup de gens n'ont pas répondu à notre demande. Cela pourrait être un symptôme de l'épuisement professionnel des témoins. Cela pourrait aussi être une réaction au fait que cette mesure figure dans un projet de loi d'exécution du budget et qu'il y a très peu de choses qu'ils puissent faire.

Nous avons communiqué avec Inuit Tapiriit Kanatami, ITK. Ses représentants ne pouvaient pas se libérer et ils ont soumis un mémoire. Nous avons communiqué avec l'Inuvialuit Regional Corporation, qui n'a pas répondu. Nous avons communiqué avec le gouvernement du Nunatsiavut, qui n'a pas répondu non plus. Nous avons aussi contacté la Société Makivik, qui soumet un mémoire. Il y aura donc deux mémoires qui porteront sur les préoccupations du Nord.

Sur ce, je tiens à remercier les témoins de cet après-midi de leurs vaillants efforts pour répondre à toutes les questions et exposer leurs positions. Je dois dire que nous aurons une réunion à huis clos plus tard pour rédiger les instructions relatives à cette étude préalable. Nous n'avons plus assez de temps aujourd'hui pour le faire.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, May 14, 2019

Congress of Aboriginal Peoples:

Robert Bertrand, National Chief.

National Association of Friendship Centres:

Jocelyn Formsma, Executive Director.

Assembly of Manitoba Chiefs:

Marcel Balfour, Senior Policy Analyst.

Thursday, May 16, 2019

Ermineskin Cree Nation:

Craig Makinaw, Chief.

Onion Lake Cree Nation:

Okimaw Henry Lewis, Chief.

As individuals:

Scott Serson, former Deputy Minister, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada;

Veldon Coburn, Faculty member, School of Indigenous and Canadian Studies, Carleton University.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

Daniel Watson, Deputy Minister;

Jean-Pierre Morin, Departmental Historian, Strategic Policy Directorate.

Indigenous Services Canada:

Jean-François Tremblay, Deputy Minister;

François Masse, Director General, Strategic Policy, Cabinet and Parliamentary Affairs.

TÉMOINS

Le mardi 14 mai 2019

Congrès des peuples autochtones :

Robert Bertrand, chef national.

Association nationale des centres d'amitié :

Jocelyn Formsma, directrice exécutive.

Assemblée des chefs du Manitoba :

Marcel Balfour, analyste principal des politiques.

Le jeudi 16 mai 2019

Nation crie Ermineskin :

Craig Makinaw, chef.

Nation crie d'Onion Lake :

Okimaw Henry Lewis, chef.

À titre personnel :

Scott Serson, ancien sous-ministre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada;

Veldon Coburn, membre de la faculté, École d'études autochtones et canadiennes, Université Carleton.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

Daniel Watson, sous-ministre;

Jean-Pierre Morin, historien ministériel, Direction des politiques stratégiques.

Services aux Autochtones Canada :

Jean-François Tremblay, sous-ministre;

François Masse, directeur général, Politiques stratégiques, Cabinet et affaires parlementaires.